DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12898 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine - VENDREDI 18 JUILLET 1986

La « nouvelle détente » et ses ambiguïtés

La visite que M. Chevardnadze vient d'achever à Londres a confirmé et prolongé la grande offensive de charme que M. Gorbatchev avait déployée en direction des Européens en recevant M. Mitterrand à Moscou. Même décontraction, mêmes sourires, même mise entre parenthèses des polémiques, même souci de tourner la page sur les différends passés, notamment sur les expulsions à répétition de diplomates soviétiques et britanniques il y a moins d'un an : premier chef de la diplomatie soviétique à visiter Londres depuis dix ans, M. Chevardnadze a réussi sa mission. La façon dont a été réglé le vieux contentieux sur les emprunts russes montre à elle seule que la nouvelle équipe au pouvoir à Moscou sait faire preuve d'imagination.

Une bonne dose d'ambiguïté n'en subsiste pas moins sur les perspectives et l'ampleur de la « nouvelle détente ». Par ses multiples plans de paix des derniers mois et sa nouvelle approche des relations publiques, M. Gorbatchev a fort bien réussi à poser l'image d'un dirigeant de type nouveau, sincèrement désireux de forcer les obstacles accumulés sur la voie des accords, mais systématiquement contré par un gouvernement américain qui ne rêverait que de confrontation et de course aux armements. Voyez comme nous sommes bons, face au méchant Reagan, tel est en substance le message.

Il se trouve que cette impression n'est pas partagée par les diplomates occidentaux — pas tous américains ni tous reaganiens — qui sont aux prises à Genève, Stockholm, Vienne ou ailleurs avec les difficiles problèmes du débroussaillage des dossiers et de la « mise en forme » des ententes en gestation. Sur de nombreux points, les avancées formulées par M. Gorbatchev ne trouvent pas leur « suivi » à la table des négociations, quand elles ne s'accompagnent pas de reculs parfois déconcertants.

Ainsi peu de progrès sont-ils accomplis aux pourparlers de Vienne sur les diminutions de forces classiques, malgré les offres de réduction de M. Gorbatchev de l'Atlantique à l'Oural. Il est vrai qu'à la conférence de Stockholm sur les mesures de confiance les pays du pacte de Varsovie viennent de faire une concession appréciable : ils ont accepté de laisser de côté le problème de la notification et de la vérification des mouvements de forces aériennes et de discuter des seules manœuvres terrestres. Mais les propositions de l'Est en matière de vérification sur place sont très en deçà des demandes occidentales et même de ce que M. Gorbatchev et d'autres porte-parole soviétiques avaient laissé entrevoir dans leurs déclarations publiques.

Deux explications sont avancées à ces contradictions. Ou bien M. Gorbatchev joue double jeu et cherche à soigner son image de marque auprès des opinions publiques beaucoup plus qu'à parvenir à des accords. Ou bien il souhaite sincèrement sortir de l'impasse, mais ses efforts sont bloqués par un appareil diplomatique encore rigide et « gromykosé » malgré les remaniements récents. Jusqu'à plus ample informé, et compte tenu de ce qui se passe en politique intérieure, la seconde explication paraît la plus plausible. Une clarification sera en tout cas nécessaire pour que le train de la « nouvelle détente » — dans lequel le président Reagan finit lui aussi par monter — arrive à bon port.

(Lire nos informations page 3.)

Pressions sur Londres et Washington

Pretoria menacé de nouvelles sanctions

M. Reagan et Mme Thatcher ne veulent pas de sanctions contre Pretoria. Sous la pression, ils pourraient bien assouplir leur position. Le président américain a avancé de quelques jours son discours sur ce sujet, mais le Congrès n'attend pas de lui que des mots. Quant à la « dame de fer », elle voit le Commonwealth menacé d'éclatement. La reine s'en émeut...



(Lire page 2 les articles de FRANCIS CORNU et HENRI PIERRE.)

La politique de l'emploi et le débat sur les dénationalisations

Légère diminution du chômage en juin

Les statistiques mensuelles du chômage, que devait présenter ce jeudi 17 juillet M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, donnent un certain répit au gouvernement : après avoir augmenté sensiblement trois mois de suite, le nombre de chômeurs a diminué en juin de 0,3 % (en données corrigées). Ce résultat touche particulièrement les jeunes de moins de vingt-cinq ans. Pour ceux-ci, l'ordonnance accordant aux employeurs des exonérations de cotisations sociales en cas d'embauche ou d'accueil en apprentissage ou en stage de formation en alternance a été publiée ce jeudi au « Journal officiel ». Cet ensemble de dispositions auquel 4,5 milliards de francs sont consacrés en 1986, devra prendre le relais du « traitement social » qui a permis une relative stabilisation du chômage depuis un an.

En revanche, le commerce extérieur en données corrigées des variations saisonnières a été déficitaire de 1,26 milliard de francs en juin après avoir été en déficit de 2,1 milliards de francs en mai.

(Lire nos informations page 21.)

Jeux d'été

par ANDRÉ FONTAINE

LA cohabitation ressemble à la coexistence entre l'Est et l'Ouest. Même détermination de ne pas créer l'irréparable, même alternance de crise et de détente, même absence de cette confiance sans laquelle il n'est pas d'accord durable.

La différence est que la rupture de la coexistence conduirait à la guerre nucléaire, ce dont personne ne veut. Alors que celle de la cohabitation ne conduirait qu'à une consultation populaire : or il y en aura une, de toute façon, au printemps 1988 au plus tard.

Faut-il voir dans l'éclat qui vient d'opposer François Mitterrand et Jacques Chirac le signe que le moment de la cassure approche et que le premier nommé la prépare ?

Qu'il ait refusé de signer l'ordonnance sur la privatisation ne relève pas nécessairement uniquement du calcul. Entré à l'Elysée sur un programme dont les nationalisations constituaient l'une des pièces maîtresses, il était difficile au président, sauf à se déjuger et à déconcerter son électorat de donner son aval à un texte qui les effaçait d'un trait.

D'autant plus que, par la même occasion, il liquidait une partie importante de l'héritage du général de Gaulle, puisque c'est à ce dernier qu'on doit, entre autres, la nationalisation de la régie Renault, de l'Agence Havas et des plus grandes banques.

(Lire la suite page 7 et les articles d'ANDRÉ PASSERON et d'ALAIN ROLLAT.)

Victimes des conflits de l'Amérique centrale

Les Indiens Miskitos à la dérive

Entre le Nicaragua et le Honduras, entre les sandinistes et les contras, les Indiens Miskitos sont ballottés dans un conflit qui les dépasse.

MOCORON
de notre envoyé spécial

La longue pirogue glisse silencieusement le long des berges luxuriantes du rio Mocoron. Sur les rives, les cris des enfants profitant des délices d'un bain couvrent ceux des perroquets. Les femmes étendent leur lessive ou vendent à même leur pirogue les produits de leur cueillette. Pourtant, dans ce qui pourrait être un paradis, la tension règne.

Dans la Mosquitia, sur la côte atlantique du Honduras, les Indiens miskitos du Nicaragua viennent trouver refuge chez leurs frères honduriens. Ces semi-nomades, aux couleurs de peau très variées et qui parlent souvent indifféremment, outre leur dialecte, l'espagnol ou l'anglais, n'en sont pas à leur première traversée du fameux rio Coco qui sépare à l'est les deux pays. De tout temps les Miskitos ont eu l'habitude de franchir le fleuve au gré de leurs besoins, sans se soucier d'une frontière qui ne les concernait pas.

L'histoire commence en 1979 lorsque, après la révolution sandiniste, le gouvernement nicaraguayen souhaite mettre un terme à l'isolement de ces populations qui considèrent les Nicaraguayens comme les « *Espagnols du Pacifique* » et qui continuent aujourd'hui encore d'affubler de ce même vocable les combattants sandinistes ou ceux de la Contra. L'échec de cette intégration maintes fois décrite conduit le régime de Managua à éloigner en 1982 les Miskitos de la frontière hondurienne par des déplacements forcés à l'intérieur du pays. La suite ne sera plus qu'une longue série d'échecs, d'incompréhension mutuelle et de revirements, le gouvernement sandiniste avouant même son « erreur ». Aujourd'hui, les Miskitos traversent toujours le rio Coco, mais le plus souvent dans un seul sens, en fuyant le Nicaragua, et n'obéissent plus pour cela à leurs coutumes mais aux mots d'ordre des différentes forces qui entendent les représenter : la KISAN (1), ou les sandinstes. Ils sont ainsi ballottés dans un conflit qui les dépasse.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(Lire la suite page 3.)

(1) La Kisan, sigle indien qui signifie Union des peuples indiens de la Côte Atlantique nicaraguayenne, a été constituée au mois de septembre 1985. L'organisation regroupe les mouvements de lutte des miskitos à l'exception du courant favorable au dialogue avec les sandinistes dont M. Brooklin Rivera est le défenseur.

Cabines téléphoniques dévastées, sièges de métro lacérés...

Les vandales de Paris

A trois reprises au cours du mois d'avril, des inconnus ont pénétré dans le cimetière de Montmartre, à Paris. Bilan de ces visites nocturnes : cent soixante-dix tombes abîmées, des colonnes brisées, des vitraux de sépulture arrachés. Ni les policiers du quartier, ni le conservateur de la nécropole, ni les inspecteurs de sécurité de la ville n'ont la moindre piste. Qui a pu faire cela et pour quel motif ? Mystère absolu. Le vandalisme, ce poison des grandes villes, reste une énigme pour les services publics dont il complique la tâche et grève les budgets.

Les sociologues eux-mêmes se plaignent du désert devant lequel ils se trouvent : peu ou pas d'études sérieuses, des statistiques dispersées et peu fiables. Ils ne sont même pas d'accord sur la définition du phénomène.

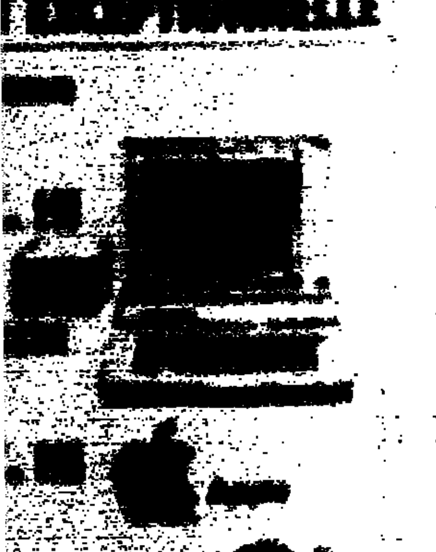
En toute rigueur, on ne devrait parler de vandalisme que lorsqu'il y a dégradation « gratuite », c'est-à-dire sans raison apparente, d'un patrimoine. Dès lors, la plupart des graffiti qui, bon an mal an, couvrent les murs de Paris sur 32 000 mètres carrés sont « hors sujet ». Les syndicalistes qui récemment ont, en une nuit, couvert les parois du périphérique d'inscriptions géantes du style « *Halte à la casse chez Renault* », comme les artistes, qui, pour se faire connaître, décorent au pochoir les quais de la Seine ou peignent les palissades de chantier ne peuvent être taxés de vandales. Faut-il les mettre dans le même sac que ceux — d'ailleurs de moins en moins nombreux — qui dessinent leurs phantasmes sexuels dans les recoins douteux et les urinoirs de M. Decaux ?

Comment baptiser les carabins qui chaque année barbouillent la statue du malheureux docteur Vulpian le « père » de la sclérose en plaques ? Et les facétieux qui ont peint en rose les chaussures de Beaumarchais, immortalisé rue Saint-Antoine ? Sont des vandales certifiés — mais anticolonialistes — ceux qui ont fait sauter la statue du commandant Marchand à la Porte Dorée et vandales de pure espèce les fétichistes qui ont emporté l'une des jambes de Montaigne, juste devant la Sorbonne.

Le vandalisme authentique, on le rencontre dans les halls d'entrée et les escaliers d'un certain nombre d'HLM parisiennes. Boîtes aux lettres forcées, revêtements arrachés, lattes de plafond décrochées, portes dégondées... Mais, selon les responsables de l'office, ces déprédations ne touchent qu'une vingtaine de grands ensembles — notamment dans les 12e, 13e, 17e, 19e et 20e arrondissements — sur les quatre cents groupes d'immeubles qu'ils contrôlent.

MARC AMBROISE-RENDU.

(Lire la suite page 19.)





Etranger

AFRIQUE DU SUD : la question des sanctions contre le régime de Pretoria

M. Reagan tente encore de résister aux pressions du Congrès

M. Robert Brown, l'homme d'affaires noir pressenti pour le poste d'ambassadeur des Etats-Unis en Afrique du Sud, a déclaré mercredi 16 juillet qu'il était prêt à accepter un telle proposition. *« J'assumerai ces fonctions si le président me nomme »*, a-t-il dit. Le dirigeant noir, Jesse Jackson, a indiqué que, faute d'un changement de politique de la Maison Blanche à l'égard de Pretoria, M. Brown, qui est l'un de ses amis, se lancerait dans une *« mission-suicide »*. *« Il faudrait qu'un nouveau message accompagne le changement de messager »*, a-t-il dit.

WASHINGTON
Correspondance

Cédant aux pressions du Congrès, et notamment des sénateurs de son propre parti, de plus en plus tentés de décider des sanctions contre Pretoria, le président Reagan sera vraisemblablement contraint de prononcer, dès le début de la semaine prochaine, le discours attendu à Washington sur la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Le président aurait préféré, selon la formule, *« se hâter lentement »*, mais la pression du Congrès l'amène apparemment à accélérer le mouvement.

On s'attend généralement à ce que M. Reagan s'exprime en termes d'autant plus vigoureux qu'il s'abstiendra d'annoncer un renforcement des sanctions mises en vigueur en septembre 1985. La révision de la politique américaine menée par le département d'Etat excluerait en effet de telles mesures, contrairement aux dispositions contenues dans un projet de loi approuvé la semaine dernière par la Chambre des représentants. Cette résolution, si elle était appliquée, aboutirait pratiquement à la rupture totale des liens commerciaux entre les deux pays et obligerait les compagnies américaines à retirer leurs investissements d'Afrique du Sud. En revanche, M. Reagan réaffirmerait l'importance du dialogue entre les deux communautés, blanche et noire, en même temps qu'il soulignerait l'engagement des Etats-Unis à promouvoir le bien-être des Noirs.

Le secrétaire d'Etat M. Shultz, très fermement opposé aux sanctions, aurait repris des arguments déjà développés l'an dernier, selon lesquels les Noirs d'Afrique du Sud en seraient les plus affectés. En outre, l'application de sanctions, estimerait-il, ne pourrait que renforcer la mentalité d'« assiégés » des dirigeants blancs et engendrer de nouvelles violences.

A dire vrai, le gouvernement de M. Reagan livre une bataille difficile au Congrès, où sa politique d'« *engagement constructif* » soulève de vives critiques, qui ne viennent pas seulement de la gauche démocrate. Plusieurs projets de loi déposés au Sénat émanent de républicains, qui estiment que de nouvelles sanctions représentent *« la dernière chance »* de convaincre le gouvernement de Pretoria de changer de politique.

Dans ce climat le gouvernement espère, par quelques paroles très fermes et des gestes symboliques, freiner la tendance prévalant au Congrès. La nomination envisagée de M. Robert Brown, industriel noir de Caroline du Nord, comme ambassadeur américain à Pretoria, répond à ce souci. M. Shultz, qui aurait préféré envoyer un diplomate de carrière, aurait été impressionné par la personnalité de M. Brown et il aurait accepté ce choix, décidé à la Maison Blanche. La nomination de M. Brown n'est pas encore assurée pour autant puisque l'agrément de Pretoria n'est pas acquis. En outre, l'enquête sur les activités commerciales passées de M. Brown aurait révélé quelques zones d'ombre.

Sur le plan intérieur, le gouvernement continue de vouloir garder le contrôle de sa politique vis-à-vis de l'Afrique du Sud, et donc de prévenir les initiatives du Congrès qui la contrediraient. Gagner du temps paraît être son objectif. Dans le même temps, il souhaiterait mieux coordonner son action avec celle des principaux pays européens intéressés.

HENRI PIERRE.

Mme Thatcher pourrait reconsidérer son refus pour ménager le Commonwealth

LONDRES
de notre correspondant

Pour n'avoir cessé, depuis un an, de faire obstacle à des sanctions internationales contre l'Afrique du Sud, notamment au sein du Commonwealth et de la Communauté européenne, Mme Thatcher peut-elle maintenant revenir en arrière, et jusqu'à quel point ? Cela paraît *a priori* difficile pour celle qui a toujours voulu accréditer son image de «dame de fer» en se targuant à tout propos de n'être *«pas du genre à faire volte-face»*, mais la question, pourtant, se pose aujourd'hui à elle, de manière très précise. Confirmant diverses spéculations de ces derniers jours, le secrétaire au Foreign Office vient en effet d'indiquer de possibles changements d'attitude.

S'adressant le 16 juillet à la Chambre des communes, Sir Geoffrey Howe a certes répété que des sanctions économiques générales ne seraient pas efficaces, mais il a ajouté : *«Si ma mission ne produit pas de résultats substantiels et tangibles, un accord pour de nouvelles mesures* (à l'encontre de Pretoria) *sera probablement nécessaire.»*

Le chef de la diplomatie britannique a ainsi laissé entendre que son gouvernement pourrait finalement accepter une action limitée, afin d'éviter une opération de boycottage de grande envergure, telle que la réclament la plupart des pays du Commonwealh.

Cette allusion à un éventuel assouplissement de la position de Mme Thatcher intervient alors qu'elle se trouve complètement isolée tant à l'étranger que sur la scène politique intérieure, et que son gouvernement est soumis à des pressions de plus en plus fortes.

La Malaisie, les Bahamas, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et cinq pays africains ont déjà annoncé leur décision de boycotter les Jeux du Commonwealth (*le Monde* du 17 juillet) pour protester contre l'attitude de Mme Thatcher, et l'Inde a fait savoir que sa décision était en suspens. Au total, les organisateurs des Jeux redoutent l'absence d'une vingtaine de délégations, sur les cinquante-huit invitées.

L'inquiétude de la reine

Cette campagne, péniblement ressentie dans l'opinion britannique, laisse présager des menaces plus graves encore : sinon un éclatement du Commonwealth, tout au moins le départ de plusieurs Etats-membres, ce qui risque de sonner le glas de l'institution. le secrétaire général du Commonwealth, Sir Shridath Ramphal, a rappelé le 15 juillet à Londres que la Zambie et le Zimbabwe sont résolus à en venir à une telle extrémité, et que d'autres pays africains envisagent de faire de même, au cas où un accord ne serait pas conclu lors du «mini-sommet» du Commonwealth, qui réunira sept chefs d'Etats et de gouvernements à Londres, début août.

Le Commonwealth n'est plus ce qu'il était, sur le plan économique, entre autres, mais il continue d'être un forum utile, et conserve une valeur symbolique certaine aux yeux des Britanniques et de leur souveraine. La reine a toujours pris très à cœur son rôle de chef du Commonwealth et, depuis trente ans, elle multiplie les visites dans les pays qui en font partie, afin de maintenir une certaine cohésion.

Tout récemment des parlementaires conservateurs bien introduits à la Cour ont fait savoir que les menaces qui pèsent sur l'existence du Commonwealth étaient jugées très alarmantes au Palais de Buckingham. Elizabeth II, qui n'a jamais eu de très bonnes relations avec son actuel premier ministre, l'aurait fait comprendre à Mme Thatcher le 15 juillet, au cours de leur entretien régulier.

Le souverain britannique est tenu de n'exercer aucune influence directe, mais la presse remarque ici qu'au 10 Downing Street, dans l'entourage de Mme Thatcher, on se soucie des appréhensions du Palais. Le seul fait que la rumeur d'un possible désaccord entre la reine et son premier ministre puisse exister est une lourde pierre dans le jardin de Mme Thatcher, dont la popularité est déjà en baisse depuis des mois.

Le porte-parole de l'opposition travailliste pour les affaies étrangères, M. Denis Healey, n'a pas manqué, mercredi, de mettre l'accent sur cet aspect du débat. *«Le premier ministre n'a plus un seul ami dans le Commonwealth*, a-t-il déclaré. *Maintenant, elle risque de torpiller le Commonwealth, et de provoquer une crise constitutionnelle mettant le Palais en cause.»*

De plus en plus de députés conservateurs s'inquiètent de la situation, et souhaitent que le gouvernement puisse manifester une évolution de son point de vue, avant la prochaine réunion du Commonwealth. Au sein du gouvernement, plusieurs ministres seraient favorables à une démarche plus souple à l'égard des vœux du Commonwealth, et le premier ministre ne pourrait même plus compter sur l'entière compréhension du secrétaire au Foreign Office. Déjà peu enthousiaste lorsque Mme Thatcher lui avait demandé de partir en mission en Afrique du Sud, Sir Geoffrey l'est encore moins après le camouflet qu'il a subi lors de la première partie de sa mission en Afrique australe.

FRANCIS CORNU.

La Cour suprême assouplit certaines dispositions de l'état d'urgence

La Cour suprême sud-africaine a rendu, le mercredi 16 juillet, un jugement déclarant légal l'état d'urgence imposé le 12 juin dernier, mais assouplissant certaines de ses dispositions. La Cour, qui siégeait à Durban, a autorisé les personnes arrêtées en vertu de l'état d'urgence à recevoir la visite de leur avocat et a annulé plusieurs restrictions concernant la presse. Elle a ainsi considérablement réduit la définition des *« déclarations subversives »* que les journaux n'ont pas l'autorisation de rapporter, jugeant que la législation d'urgence excédait de beaucoup les pouvoirs du chef de l'Etat. Les juges ont également supprimé l'interdiction de publier des déclaration pouvant diminuer la confiance du public en ce qui concerne la levée de l'état d'urgence, ou pouvant engendrer des sentiments d'hostilité à l'égard d'une personne ou d'une partie de la population.

Douze Noirs ont, d'autre part, été tués au cours de violences depuis quarante-huit heures. C'est l'un des bilans les plus lourds enregistrés depuis l'instauration de l'état d'urgence. Les cadavres de neuf victimes ont notamment été retrouvés par la police dans une maison partiellement détruite par un incendie, à Vlaklaagte, un village du bantoustan du Kwandebele, au nord de Pretoria. La police à indiqué que ces neuf personnes avaient été tuées par un fusil d'assaut AK-47, de fabrication soviétique. – *(Reuter.)*

Présentation du « Cheetah » vieux Mirage-III modernisé

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« L'Afrique du Sud a un nouveau chasseur avec lequel il faudra compter », a déclaré, le mercredi 16 juillet, le chef de l'armée de l'air. le général Denis Earp, en présentant, en compagnie du président de la République, M. Pieter Botha, le dernier-né de l'aviation de Pretoria baptisé « Cheetah » (Guépard). Cet appareil de combat est une modernisation du Mirage-III livré par la France avant que Paris ne décide un embargo sur les armes à Pretoria, en novembre 1977.

Ce Mirage-III, vieux de vingt ans, a été modifié : son « nez » a été allongé, il a été doté de nouveaux perfectionnements électroniques et son armement, qui est entièrement de conception sud-africaine, a également été modifié.

De prime abord, le Cheetah ne diffère guère du modèle d'origine. Selon le général Denis Earp, le Cheetah prolonge la durée de vie du Mirage-III de dix à quinze ans, et ce nouveau modèle est capable de rivaliser avec les Mig-23, dont est notamment équipée l'armée de l'air angolaise. Les caractéristiques tech*niques du Cheetah réalisées par* Atlas Aircraft Corporation (AAC), à Kempton Park, près de Johannesburg, n'ont pas été révélées. Secret militaire oblige.

On ignore à quoi cet appaeil sera utilisé quand il sera opérationnel, et combien de Mirage-III seront transformés. L'Afrique du Sud disposerait de cinquante et un Mirage-III et d'au moins autant de Mirage F-1, fabriqués sous licence par AAC.

« Ce nouveau poing d'acier dans la défense du pays », selon l'expression du général Magnus Malan, ministre de la défense, a été livré à l'armée de l'air trois mois après le lancement d'un navire de ravitaillement, le *Drakensberg*, de 12 500 tonnes, commandé par la marine sud-africaine.

Cet unique exemplaire, qui comportera un équipage d'une centaine d'hommes, a été entièrement conçu et réalisé dans les chantiers navals sud-africains. Un mois plus tôt, Pretoria dévoilait son premier hélicoptère, entièrement *« made in RSA »*, l'Alpha XH1, dont la taille est à peu près identique à celle de l'Alouette, et qui est notamment équipé d'un canon de 20 mm pouvant tirer six cents coups à la minute.

Néanmoins, l'Afrique du Sud ne paraît pas encore en mesure de produire son propre avion de combat. Le général Earp a indiqué que la reconversion du Mirage-III avait été la solution retenue, car la conception d'un nouvel avion de combat coûterait 70 millions de rands (200 millions de francs). *« Mais nous avons beaucoup avancé*, a-t-il précisé, *les seules restrictions sont le temps et l'argent. »*

Pour le président Botha, le baptême du Cheetah est *« notre réponse à l'imposition de sanctions. Nous ne nous laisserons pas humilier, et nous ne laisserons pas saper notre autorité, afin d'échapper aux sanctions*, a-t-il affirmé. *Nous sommes une nation forte et fière. Nous avons la foi et l'aptitude à assurer notre propre avenir. Nous ne sommes pas une nation de mollusques »*.

Le président de la République a appelé ses concitoyens *à « ne pas se laisser abuser par la guerre psychologique »*, et agir contre *« ceux qui, en notre sein, veulent capituler »*.

M. B.-R.

● **MAROC : repos forcé pour le roi Hassan II.** – Le souverain marocain a annoncé, le mercredi 16 juillet, qu'il reportait de *« plusieurs jours »* la visite qu'il devait effectuer à Washington, à partir du 22 juillet, en raison de son état de santé. Un communiqué du palais précise qu'au terme d'un examen médical de routine, *« dont les résultats sont satisfaisants »*, ses médecins *« sont amenés à tenir compte de la fatigue actuelle de Sa Majesté, inhérente à un surmenage excessif occasionné par ses intenses activités depuis de nombreux mois »*. Le roi a toutefois reçu le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, avec qui il s'est entretenu du conflit du Sahara occidental. Au cours de sa visite au Maroc, M. Perez de Cuellar a également discuté de ce problème avec les dirigeants de tous les partis politiques marocains. – *(Reuter.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

A TRAVERS LE MONDE

RFA

L'espion qui manquait de tuyaux (suite)

Les autorités de Bonn n'ont pas apprécié le comportement du scientifique est-allemand Herbert Meissner. Celui-ci, après avoir été surpris en train d'essayer de voler un tuyau de douche dans un grand magasin de Berlin-Ouest, avait annoncé son désir de faire défection, puis, au lieu de se rendre à la seconde séance de « debriefing » prévue avec les services secrets ouest-allemands, avait préféré trouver refuge à la mission de RDA à Bonn (*le Monde* du 17 juillet).

Un porte-parole ouest-allemand a, *en effet*, fait savoir que l'Allemagne fédérale considérait M. Meissner, vice-président de l'Académie des sciences de la RDA, comme un agent des services d'espionnage est-allemands, et qu'à ce titre il serait arrêté et jugé s'il quittait son refuge de Bonn pour essayer de regagner la RDA. – *(Reuter, AP.)*

Philippines

Libération des religieuses enlevées à Mindanao

Manille *(AFP)*. – Dix carmélites philippines enlevées vendredi dernier à Mindanao par des séparatites musulmans ont été libérées, a annoncé ce jeudi 17 juillet le ministère de la défense à Manille. A en croire, aucune rançon n'a été versée aux ravisseurs, qui avaient pourtant réclamé 100 000 dollars. Peu après leur libération, les dix religieuses ont regagné leur couvent dans la ville de Marawi, à 800 Kilomètres au sud-ouest de Manille. Elles ont déclaré avoir été bien traitées. Selon le ministère, les religieuses ont été enlevées par une *« unité isolée »* du Front Moro de libération nationale (MNLF), qui aurait agi *« sans ordre »*.

De même source, on indique ne disposer d'aucune information sur le sort du missionnaire protestant américain Brian Lawrence enlevé samedi dernier à Marwi par un autre groupe. (*le Monde* du 17 juillet).

Par ailleurs à l'occasion de la visite à Bruxelles du vice-président des Philippines, M. Salvador Laurel, la CEE a donné son accord, le mercredi 16 juillet, à un accroissement de l'aide à Manille. M. Laurel s'est vu offrir un supplément de 40 millions d'ECU (288 millions de FF) pour son pays dans le cadre de l'aide au développement, ainsi que 5 millions de dollars (35 millions de FF) en aide alimentaire cette année. – *(AFP, AP.)*

URSS

Les populations évacuées de la région de Tchernobyl seront relogées plus loin que prévu

Les autorités soviétiques ont abandonné le projet de reloger dans le site prévu dans un premier temps, au sud de la Biélorussie, les personnes évacuées à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. La densité de radiation est en effet encore trop importante dans cette région. La décision a donc été prise de construire les nouveaux logements au nord de la région de Gomel, plus éloignée. Cette nouvelle a provoqué l'inquiétude des habitants de la région primitivement choisie. Pourtant, selon le quotidien *Izvestia*, les doses de radiation ne sont pas dangereuses pour la santé, mais il est souhaitable que les personnes évacuées ne soient pas à nouveau exposées à des radiations supplémentaires.

De plus, selon les *Izvestia*, les trois villages du sud de la Biélorussie sont déjà très peuplés, alors que les régions du nord manquent de main-d;œuvre : quatre mille maisons seront construites ; ce sont 92 000 personnes qui ont été évacuées à l'intérieur du périmètre de sécurité en avril dernier. – *(UPI.)*

Tunisie

Le maire de Monastir est destitué

Le président Bourguiba a démis de ses fonctions, le mercredi 16 juillet, la maire de sa ville natale, M. Ameur Ghedira, cousin et proche collaborateur de l'ancien premier ministre, M. Mzali. M. Ghedira sera remplacé « provisoirement » par M. Neji Skhiri, président directeur général de la plus grande banque du pays, la SIB.

Il avait été limogé de son poste de secrétaire d'Etat à l'intérieur, en avril dernier, époque à laquelle il était devenu maire de Monastir. Le président tunisien recevra, d'autre part, à Monastir, vendredi, le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, qui était attendu jeudi en Tunisie pour une visite officielle.

Amériques

Victimes des conflits en Amérique centrale

Les Indiens Miskitos à la dérive

(Suite de la première page.)

Signes de ce harcèlement : les «voyages de presse» organisés dans la région. Ainsi, il y a quelques semaines, l'ambassade américaine au Honduras invitait une soixantaine de journalistes américains au moment de l'arrivée prévue d'un grand nombre de réfugiés miskitos en provenance du Nicaragua. Le «show», qui devait avoir lieu en présence du vice-président américain George Bush, a été annulé au dernier moment pour cause d'intempéries. Peu de temps après, le gouvernement de Managua organisait un voyage de propagande dans la partie nicaraguayenne pour montrer comment les sandinistes parvenaient à faire accepter le futur statut d'autonomie promis aux Miskitos, en affirmant que douze mille d'entre eux avaient été «kidnappés» par les forces contre-révolutionnaires.

A Suhi, sur les bords du rio Coco, des baraques de bois sur pilotis entourent le petit poste militaire hondurien tenu par quelques soldats, la mitraillette braquée vers la frontière. Lola Garcia explique qu'elle est venue se réfugier de ce côté avec sa famille le 7 avril *« parce que la KISAN nous a demandé de partir en nous expliquant que d'importants combats allaient avoir lieu ». « Nous avons de la famille de chaque côté,* ajoute-t-elle, *alors peut-être vaut-il mieux attendre et espérer ici. En 1982, c'était les sandinistes qui nous avaient chassés ».* Elle sera la seule à fournir cette explication.

Dans les camps de réfugiés proches de Mocoron ou de Tapamlaya, si les versions sur la «spontanéité» de leur départ diffèrent, les Miskitos affirment tous : *« Nous avons fui la guerre et les combats ».* Sous les grandes tentes aux armatures de bois, où logent près de quinze familles, les derniers arrivés de la grande vague du mois d'avril exposent le même scénario. Visiblement déjà habitués aux visites, ils n'hésitent pas à se plaindre du manque de nourriture et *« des enfants qui meurent de faim »*, provoquant l'exaspération des responsables du HCR face à une mauvaise foi aussi évidente.



« La preuve que tout va mal... »

Ici aussi les Miskitos, bien que réfugiés, servent une cause. Même si le ravitaillement en hommes ou en vivres des forces de la KISAN ne peut être que symbolique la présence des Indiens dans les camps à valeur de référence pour la guérilla. *« C'est la preuve que tout va mal au Nicaragua et que nous souffrons. »*

Et c'est pour garder cette «vitrine» que la KISAN s'oppose au rapatriement des réfugiés dans leur pays d'origine ou encore à leur installation sur place. Une politique que le HCR tente néanmoins de réaliser, et qui se heurte à de nombreuses difficultés. Ainsi, dans le camp de Layasixa où devraient être logées plus de six mille personnes dans une grande plaine bordant le rio Mocoron, le gouvernement hondurien a octroyé 3 hectares de terre par famille, mais la construction des maisons par les hommes du camp de transit de Tapamlaya traîne en longueur. *« Par manque de clous »*, disent les réfugiés. *« Par mauvaise volonté ou pour des raisons politiques »*, assurent des membres des ONG travaillant sur place. Pourtant beaucoup participent encore à l'édification du village en assurant : *« Quand tout sera fini et que les familles seront installées, nous pourrons aller combattre. »*

Dans cet imbroglio, plus personne aujourd'hui ne voit de solution aux problèmes des Miskitos. Pour le gouvernement sandiniste, il s'agit avant tout de réaliser une opération politique et militaire en se réhabilitant aux yeux de l'opinion internationale. Assurer la stabilité sur la côte atlantique soulagerait les autorités de Managua. C'est la raison pour laquelle a été proposé récemment – avec le retour des Miskitos sur le rio Coco – un statut d'autonomie aux Indiens de la région incluant deux autre ethnies, les Sumos et les Ramas.

Cette négociation, dirigée par l'un des commandants de la junte, par ailleurs ministre de l'intérieur, M. Tomas Borge, se heurte à une intransigeance de plus en plus grande de la part des organisations indiennes prêtes à envisager un accord, essentiellement le groupe de M. Brooklin Rivera. Celles-ci, sentant la volonté du gouvernement d'aboutir rapidement, font monter les enchères, allant même jusqu'à réclamer une complète indépendance de fait.

La KISAN, opposée, elle, à tout dialogue, maintient de son côté une forte pression pour «vider» la partie nicaraguayenne du rio Coco de ses habitants afin de disposer de troupes là où l'organisation se trouve : au Honduras. La KISAN cherche ainsi, comme le note avec humour l'association américaine des droits de l'homme American's Watch, *« à amener la mer près des poissons »*. Pendant ce temps, dans le camp de Mocoron, à la veille de la saison des pluies, les Miskitos vivent sous un régime d'assistance qui risque de se prolonger. A quelques dizaines de mètres, les forces américaines ont construit une piste d'atterrissage autorisant les mouvements des avions gros porteurs. Et les militaires *« observateurs du Pentagone »*, comme ils se décrivent eux-mêmes, affirment qu'ils *« connaîtront bientôt le Nicaragua »*.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(1) La KISAN, sigle indien qui signifie Union des peuples indiens de la côte atlantique nicaraguayenne, a été constituée au mois de septembre 1985. L'organisation regroupe les mouvements de lutte des Miskitos, à l'exception du courant favorable au dialogue avec les sandinistes, dont M. Brooklin Rivera est le défenseur.

BOLIVIE : la lutte contre la drogue

Washington et La Paz contre les planteurs de coca

La Paz. – Les Etats-Unis et la Bolivie ont lancé conjointement, le 16 juillet, une action de grande envergure contre la culture de la coca dans la montagne bolivienne. Une cinquantaine de soldats américains ont été transportés par six hélicoptères Blackhawk dans la localité de Trinidad, dans le nord du pays, où a été établi le poste de commandement de l'opération. D'autres hommes de troupe américains sont restés en arrière, à Santa-Cruz, où ils ont été acheminés en provenance de Panama. Au total, Washington a mis à la disposition des autorités boliviennes cent soixante militaires.

La Bolivie produit environ la moitié des feuilles de coca dans le monde, qui sont ensuite transformées en cocaïne. Le département d'Etat évalue à trente-deux mille tonnes la récolte bolivienne de feuilles en 1985, une quantité suffisante pour produire quatre-vingt-quatre tonnes de cocaïne.

Le ministre bolivien de l'intérieur, M. Fernando Barthelemy, est arrivé, mercredi, à Trinidad pour superviser l'opération, à laquelle doivent participer quelque six cents policiers et soldats de La Paz. A Washington, on indique qu'en cas d'accrochages avec des planteurs ou des trafiquants, les militaires américains ne sont autorisés à ouvrir le feu que s'ils sont directement visés. Ils ne participeront pas de près, ajoute-t-on, aux actions visant à détruire les laboratoires clandestins.

La décision américaine de se joindre à la Bolivie dans sa lutte sur le terrain contre les trafiquants de drogue fait suite à la mort aux Etats-Unis de deux sportifs connus qui avaient abusé de la cocaïne. Ces deux décès ont causé un profond émoi dans l'opinion. Mardi, le sénateur démocrate de New-York, M. Alfonso D'Amato, avait critiqué le gouvernement de M. Reagan pour n'avoir pas pris *« les moyens nécessaires pour engager la guerre »* contre la drogue. *« L'épidémie de drogue qui sévit aux Etats-Unis,* avait-il affirmé, *est aussi dangereuse, sinon plus, qu'une vague d'attentats ou les menaces terroristes. »* – *(UPI-Reuter.)*

En Haïti

L'ancien chef de la police politique est condamné à mort

Port-au-Prince *(AFP)*. – M. Luc Desir, ancien chef de la police politique de François Duvalier et de son fils Jean-Claude, a été condamné à mort, mercredi 15 juillet, à l'aube, par la cour d'assises de Port-au-Prince.

Il a été reconnu coupable d'arrestations illégales, séquestrations, tortures et assassinats sur les personnes d'un militant antiduvaliériste de gauche, Jean-Jacques Dessalines-Ambroise et de sa femme, Lucette Lafontat-Ambroise, morts en août 1965 dans la capitale haïtienne.

Etats-Unis

« Iacocca for President »

Washington. – Un groupe de personnalités du Parti démocrate a lancé officiellement, le mercredi 16 juillet, une campagne pour convaincre M. Lee Iacocca, le très populaire président de la firme automobile Chrysler, d'accepter d'être le candidat du parti à l'élection présidentielle de 1988.

M. Iacocca est devenu un héros national en sauvant, il y a quelques années, sa firme de la faillite. Il a donné un nouveau coup de pouce à son image politique lors des célébrations du centenaire de la statue de la liberté, les 3 et 4 juillet. Il présidait une fondation privée, qui a réuni 277 millions de dollars pour refaire une beauté à la statue et restaurer le centre d'immigration voisin d'Ellis Island.

Selon de récents sondages, la cote de popularité de M. Iacocca est à peine en dessous de celle, vertigineuse, du président Reagan, et les électeurs démocrates interrogés en font souvent leur préféré pour l'élection de 1988. M. Iacocca a toujours affirmé qu'il ne souhaitait pas se lancer dans la politique. – *(Reuter.)*

Diplomatie

Les deux grands vont ouvrir des discussions sur le contrôle des essais nucléaires

M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, a terminé mercredi 16 juillet sa visite à Londres par la signature de trois accords : outre le règlement du problème des emprunts russes d'avant la révolution (*le Monde* du 17 juillet), la Grande-Bretagne et l'Union soviétique ont conclu un accord économique à long terme et un arrangement destiné à prévenir les incidents en haute mer entre navires de guerre des deux pays.

Au cours d'une conférence de presse, d'autre part, M. Chevardnadze a déclaré que *« des préparatifs sérieux sont en cours »* au niveau des ministres des affaires étrangères soviétique et américain pour l'organisation d'une rencontre Reagan-Gorbatchev, dont il n'a pas précisé la date. *« Cela prendra un certain temps,* a-t-il dit. *Nous sommes intéressés par un sommet productif, nous ne pouvons accepter un sommet vide. »* Le ministre soviétique a aussi affirmé que Moscou avait reçu *« un accord ferme des Etats-Unis pour reprendre les négociations à Genève sur l'interdiction des essais nucléaires »*.

On annonce encore à Washington que les Etats-Unis ont accepté une demande soviétique antérieure de réunir, le 22 juillet à Genève, la commission de consultation prévue par les accords SALT afin de discuter la décision de M. Reagan, annoncée le 27 mai, de se considérer comme délié des obligations de ces accords. Les Etats-Unis utiliseront néanmoins cette occasion pour poser le problème des violations de ces accords par l'URSS, violations que Washington reproche depuis longtemps à Moscou.

La déclaration de M. Chevardnadze sur une prochaine reprise des pourparlers sur les essais nucléaires a créé une petite sensation, vite dissipée par les précisions apportées le même jour à Washington. Selon les porte-parole de la Maison blanche et du département d'Etat, les Etats Unis sont en effet d'accord pour ouvrir des pourparlers sur les essais nucléaires, mais seulement en ce qui concerne les problèmes de vérification qui ont empêché la ratification de deux traités partiels négociés dans les années 1970.

L'un, dit « traité du seuil » (TTBT), signé le 3 juillet 1974, interdisait les expériences souterraines dont la puissance excéderait 150 kilotonnes (l'équivalent de 150 000 tonnes d'explosif classique) ; l'autre, conclu en mai 1976, limitait les essais nucléaires dits «pacifiques» conduits en dehors des sites d'expérimentation usuels.

Ce sujet avait été déjà débattu ce printemps entre les deux superpuissances, M. Reagan annonçant qu'il était prêt à *« aller de l'avant »* vers la ratification de ces deux traités moyennant un accord sur les procédures de vérification. C'esst donc sur ce point que des négociations vont s'ouvrir à Genève, à une date qui reste encore à préciser.

Il n'est pas question encore, en revanche, d'une reprise des négociations ouvertes à trois (la Grande-Bretagne se joignant aux deux Grands) dans les années 70, puis suspendues en 1980 par les Etats-Unis en raison de l'intervention soviétique en Afghanistan, négociations qui visaient à une interdiction cette fois complète des expériences nucléaires par un traité dit « global » (CTBT). Sans exclure tout à fait une telle perspective, un responsable américain a rappelé qu'une interdiction des essais, même si elle reste pour Washington un *« objectif à long terme »*, devra s'inscrire *« dans un contexte où nous n'aurons plus a dépendre de la dissuasion nucléaire »* pour assurer la sécurité des Etats. Selon le *New York Times* de ce jeudi 17 juillet, le maximum que M. Reagan est prêt à consentir serait une réduction du nombre des essais allant de pair avac une réduction des armements nucléaires eux-mêmes.

Un autre déclaration de M. Chevardnadze a pu prêter à confusion, bien que dans une moindre mesure. En annonçant que le gel des forces nucléaires françaises et britanniques – réclamé par Moscou comme condition à un accord sur la liquidation concomitante des missiles américains et des SS-20 soviétiques basés en Europe – n'empêchait pas la *« modernisation »* des arsenaux des deux puissances européennes, le ministre soviétique a pu donner à penser qu'il atténuait l'opposition de Moscou aux programmes en cours à Paris et à Londres. En réalité, M. Chevardnadze a précisé qu'il ne devrait pas y avoir augmentation quantitative des arsenaux français et britanniques : or les perfectionnements décidés par les deux pays (installation du missile à plusieurs têtes M4 sur les sous-marins français, acquisition du missile américain Trident par les Britanniques) ont pour résultat d'augmenter considérablement le nombre des ogives dont disposeront les deux forces.

Il n'y a donc pas de changement par rapport au plan de désarmement avancé par M. Gorbatchev le 15 janvier dernier, qui se contentait lui aussi de demander un gel quantitatif des forces françaises et britanniques.

M. T.

La tentation nucléaire du Pakistan

Plus d'aide américaine si...

Washington. – Le président Ronald Reagan a menacé d'interrompre l'aide militaire et économique des Etats-Unis au Pakistan si Islamabad acquiert la bombe atomique, a annoncé le mercredi 16 juillet un haut responsable américain. L'avertissement a été formulé à l'occasion d'un échange de vues *«sérieux et approfondi»* sur le sujet au cours d'un entretien entre M. Reagan et le premier ministre pakistanais Mohammed Khan Junejo, en visite officielle à Washington (*le Monde* du 17 juillet). L'aide américaine à Islamabad se monte à plusieurs milliards de dollars.

M. Reagan a expliqué à M. Junego qu'une *«occasion historique pour la paix en Asie du Sud»* se présentait, et qu'il fallait à tout prix *«éviter une course aux armements»* avec l'Inde. En dépit de cet avertissement, le tête-à-tête a été marqué par des *«échanges francs et chaleureux»*, a précisé le haut responsable américain déjà cité. L'entretien, qui a duré plus d'une heure, a également porté sur la présence soviétique en Afghanistan et sur l'accroissement de la production d'opium au Pakistan. – *(Reuter)*.

Tension à la frontière sino-indienne

New-Delhi. – La situation à la frontière sino-indienne s'est brutalement dégradée, à quelques jours de la reprise des négociations sur un litige frontalier qui dégénéra en conflit armé en 1962.

Le gouvernement de New-Delhi avait annoncé, mardi 15 juillet, que des soldats et des civils chinois avaient pénétré dans l'Etat de l'Arunachal Pradesh, dans le nord-est de l'Inde. Pékin a rejeté ces accusations mercredi 16 juillet et affirmé, au contraire, que l'armée indienne avait fait de fréquentes incursions en territoire chinois.

Un porte-parole du ministère indien des affaires étrangères a déclaré qu'une quarantaine de Chinois – *« certains d'entre eux en uniforme »* – avaient établi un campement en juin à 8 kilomètres de la frontière, en territoire indien, dans la vallée de Sumdorong Chu.

Des délégations des deux pays doivent se réunir le 21 juillet à Pékin, pour la septième fois depuis 1981, pour débattre de la situation.

Le différend porte sur 128 000 kilomètres carrés, revendiqués par l'Inde comme faisant partie de l'Etat du Jammu-Cachemire et de celui de l'Arunachal-Pradesh. – *(Reuter.)*

● **Visite du ministre des affaires étrangères mexicain à Paris.** – Le ministre des affaires étrangères mexicain, M. Bernardo Sepulveda, est arrivé le mercredi 16 juillet, à Paris, où il restera trois jours. Il achève une tournée des capitales européennes, destinée à renforcer les liens économiques et culturels entre le Mexique et l'Europe.

CHRONIQUE DES ANNÉES 60


DANS LA NUIT DE VENDREDI A SAMEDI AVEC L'APPUI DES PARACHUTISTES

COUP DE FORCE MILITAIRE A ALGER

- Les généraux en retraite Challe, Jouhaud et Zeller s'emparent du pouvoir
- Les généraux commandant à Oran et à Constantine refusent de les suivre
- Le général Olié remplace en Algérie le général Gambiez « prisonnier »

L'AVENTURE

Par SIRIUS

POUR la troisième fois en trois ans Alger entre en insurrection contre le pouvoir central. En mai 1958 les chefs militaires, …ant le mouvement et faisant corps … lui, provoquaient … gouvernement, le …

Les syndicats ouvriers se concertent à Paris et la police procède à des arrestations
M. Ferhat Abbas demande aux musulmans de « faire face aux provocations »

Un coup de force militaire s'est produit à Alger dans la nuit de vendredi à samedi. Peu après minuit des éléments du 1er régiment étranger de parachutistes investissaient la délégation générale, les bâtiments officiels, la radio et les …

Aucun incident n'était d'autre part signalé en métropole, où la plus vive activité régnait dans les … vernementaux. Le gou… …ait connaître qu'il a…

(Dimanche 23 et lundi 24 avril 1961.)

PHOTOS KEYSTONE

Les généraux Zeller, Jouhaud, Salan et Challe (de gauche à droite) quittent la Délégation générale à Alger après la fin de l'insurrection.


3. Le quarteron et les transistors

« Un quarteron de généraux en retraite... » Le mot du général de Gaulle fait mouche. Le putsch d'Alger tourne au ridicule. D'autant que, grâce à la radio, les bidasses ont entendu le discours assassin.

A l'aube du 22 avril 1961, Alger est réveillée par une nouvelle saisissante donnée par la radio : *« L'armée s'est assurée du contrôle du territoire algéro-saharien »*. Peu après, le général Challe en personne nomme ceux qui ont pris la tête de la rébellion : *« Je suis à Alger avec les généraux Zeller et Jouhaud, et en liaison avec le général Salan, pour tenir notre serment : le serment de l'armée de garder l'Algérie pour que nos morts ne soient pas morts pour rien. »* Dès que le coup est connu de l'autre côté de la Méditerranée, on comprend qu'un des derniers actes de la guerre d'Algérie va se jouer.

En juillet 1959, Raymond Aron avait fait ce diagnostic dans la revue *Preuves* : *« En interdisant* (l'abandon), *en faisant planer la menace de son veto sur le pouvoir civil, l'armée est et demeurera, pour de longues années, un élément décisif du jeu politique français.* » D'autant plus, ajoutons-le, que, sur le terrain, elle avait le sentiment légitime d'être victorieuse.

Or, depuis quelques mois, les événements s'étaient précipités. De Gaulle était parti pour l'Algérie le 12 décembre afin de lancer la campagne du référendum sur la politique d'autodétermination. A Alger et à Oran, on avait assisté à de véritables émeutes... En même temps, des milliers de musulmans étaient sortis dans les rues en brandissant le drapeau vert du FLN. Il y avait eu cent vingt morts et de Gaulle avait dû écourter son voyage de vingt-quatre heures. La fraternisation, naguère chantée, entre Français et Algériens était réduite à l'état de fiction. Le référendum prévu pour le 8 janvier 1961 portant clairement pour but d'assurer à de Gaulle une autorité politique indiscutable aussi bien face à l'armée que face aux dirigeants de la rébellion algérienne.

Les résultats démontrèrent la solidité du pouvoir gaullien : plus de 75 % des électeurs lui avaient donné leur aval. En métropole, les *non* venaient dans une large majorité de l'extrême gauche. En Algérie, au contraire, le refus était celui de la communauté européenne, et l'on notait que plus de 40 % des musulmans avaient suivi le mot d'ordre d'abstention du FLN. L'heure de la paix avait-elle enfin sonné ?

De fait, au lendemain de ce référendum quasi triomphal, il ne fut bruit que de négociations. Le 22 mars, on annonça même le lieu de la rencontre : ce serait Evian ; cinq jours plus tard, on savait la date : ce serait le 7 avril. Soudain, le 31 mars, tout s'écroule : le FLN ne viendra pas. La raison en était une déclaration, la veille, du ministre des affaires algériennes, Louis Joxe, qui avait laissé entendre que le FLN n'avait pas le monopole de la représentation des nationalistes algériens.

En ce même 31 mars, dans la nuit, le maire d'Evian était assassiné par une charge de plastic placée sur le bord de sa fenêtre. Dans ces semaines d'espoir et de crainte, les explosions se succédèrent : l'OAS (Organisation armée secrète) venait de se constituer. *« L'OAS frappe où elle veut, quand elle veut. »* Mais, le 11 avril, de Gaulle annonçait clairement qu'à son avis (les Algériens en décideraient eux-mêmes) le futur Etat algérien *« sera(it) souverain au-dedans et au-dehors »*... Dix jours plus tard, le putsch éclatait.

Le « directoire militaire », composé des quatre généraux Challe, Salan (revenu de Madrid), Jouhaud et Zeller, exprimait certainement une aspiration profonde des officiers français et de la population européenne d'Algérie.

S'ils s'insurgeaient, c'était contre la « trahison » du général de Gaulle. Derrière les généraux, les colonels étaient nombreux : Godard, Argoud, Gardes, Lacheroy, Broizat... Dans les heures qui suivirent, les ralliements allèrent bon train.

La sédition tourne en capilotade

Pourtant, un certain nombre d'unités restaient loyalistes. Il fallut procéder à des arrestations, notamment celle du général de Pouilly. Ces ombres au tableau n'empêchaient pas que le putsch avait bel et bien réussi en Algérie. Du moins, jusqu'au moment où de Gaulle rentra en scène. Le mot s'impose, quand on pense à ce discours télévisé du dimanche soir 23 avril : on vit l'artiste au sommet de son talent.

Ayant revêtu sa vareuse de soldat, pour signifier l'autorité militaire, il prononça un discours digne du Tigre : *« Au nom de la France, j'ordonne que tous les moyens, je dis tous les moyens, soient employés pour barrer partout la route à ces hommes-là... »* On y entendit le *lamento* ternaire appelé à la célébrité : *« Hélas, hélas, hélas ! »* Mais la véritable trouvaille tenait dans un mot dont le Général flétrit l'adversaire : *« Ce pouvoir a une apparence : un quarteron de généraux en retraite. Il a une réalité : un groupe d'officiers, partisans, ambitieux et fanatiques. »* Il avait dit quarteron ? On se précipita sur le *Littré*. On comprit qu'il s'agissait d'une mesure de grandeur : le quart d'une livre. En somme : moins que rien. Il avait dû chercher de quel terme de mépris il pouvait accabler la tête des putschistes. D'où lui était venu cet archaïsme, approximatif et péjoratif ?

L'effet produit, en tout cas, fut magistral. Ce mot-là faisait plus de mal que dix régiments de parachutistes. Sous l'effet du verbe gaullien, les chefs du *pronunciamiento* étaient transformés en héros démodés de La Calprenède.

Cependant, les mots les plus meurtriers ne tuent pas une mouche s'ils ne sont entendus. Or, depuis le début de la guerre d'Algérie, une nouveauté s'était produite dans la sphère des communications : l'invention des transistors et la commercialisation des postes de radio portatifs. Tous les bidasses avaient entendu le discours si bien trempé. Pour le quarteron, l'enjeu devenait de taille : il lui fallait garder l'appui des régiments. Aussi, sans tarder, les insurgés multiplièrent les cajoleries au contingent : on laisse partir les libérables par le paquebot *El-Mansour*, on parle d'une réduction du temps de service... Peine perdue : la voix de la France s'était fait entendre. Presque partout, les soldats et officiers du contingent refusent d'obtempérer aux ordres des insurgés. Ils ne formeront pas les nouvelles légions de Marius ou de César. Référence pour référence, c'est plutôt à Escartefigue que pensaient, quant à eux, les marins de Mers-el-Kébir, face au quadrumvirat d'Alger : *« La marine française, elle te dit... »*

Sur le Forum, les pieds-noirs continuaient à applaudir follement les quatre généraux, ceux qui ont juré de ne pas les abandonner. Cependant, en métropole, jamais le chef de l'Etat n'a senti derrière lui pareille unanimité : les syndicats, les partis, les intellectuels, tout le monde — ou presque — marchait du pas qu'on prend quand la République vous appelle.

Dans cette atmosphère d'union sacrée, il y eut pourtant un couac... Michel Debré, qui avait toujours chanté faux, lança, le 23 avril, un appel pathétique : les putschistes vont débarquer ! *« Dès que les sirènes retentiront, allez-y, à pied ou en voiture, convaincre ces soldats trompés de leur lourde erreur. Il faut que le bon sens vienne de l'âme populaire et que chacun se sente une part de la nation. »* Beaucoup eurent alors le sentiment que le quarteron n'avait pas l'exclusivité du ridicule.

La sédition, cependant, tournait en capilotade. Il y eut bien encore des foules sur le Forum, des klaxons « Algérie française », des cris d'amour pour l'armée, des « De Gaulle au poteau »... Le mardi soir, 25 avril, une voix féminine sortie de la radio annonçait la fin : *« Ici, France V, nos émissions reprennent normalement. Nous demandons à la population de garder son calme ; nous demandons à la population de rentrer chez elle. »* Le vent avait tourné ; la légalité avait repris ses droits. Le « directoire militaire » avait compris sa défaite. Le lendemain, au petit matin, Challe se livrera, suivi plus tard par Zeller, tandis que Salan et Jouhaud décidaient de continuer leur combat dans la clandestinité.

Pour de Gaulle, l'hypothèque de l'armée était levée. Restaient les *desperados*.

MICHEL WINOCK.



Pendant la journée du 23 avril, les soldats du contingent s'informent autour d'un transistor.

Dans *le Monde* du 25 avril 1961

Le message du chef de l'Etat à la nation

Voici le texte intégral du message à la nation du général de Gaulle, diffusé dimanche à 20 heures par la RTF, ainsi qu'en Italie et en Allemagne, par l'Eurovision, à l'intention des troupes françaises stationnées outre-Rhin et en Afrique du Nord (Radio-Alger avait refusé de le retransmettre) :

Un pouvoir insurrectionnel s'est établi en Algérie par un « pronunciamiento » militaire.

Les coupables de l'usurpation ont exploité la passion des cadres de certaines unités spécialisées, l'adhésion enflammée d'une partie de la population de souche européenne qu'égarent les craintes et les mythes, l'impuissance des responsables submergés par la conjuration militaire.

Ce pouvoir a une apparence : un quarteron de généraux en retraite. Il a une réalité : un groupe d'officiers, partisans, ambitieux et fanatiques. Ce groupe et ce quarteron possèdent un savoir-faire expéditif et limité. Mais ils ne voient et ne comprennent la nation et le monde que déformés à travers leur frénésie. Leur entreprise conduit tout droit à un désastre national.

Car l'immense effort de redressement de la France, entamé depuis le fond de l'abîme, le 18 juin 1940 ; mené ensuite jusqu'à ce qu'en dépit de tout la victoire fût remportée, l'indépendance assurée, la République restaurée ; repris depuis trois ans, afin de refaire l'Etat, de maintenir l'unité nationale, de reconstituer notre puissance, de rétablir notre rang au-dehors, de poursuivre notre œuvre outre-mer à travers une nécessaire décolonisation, tout cela risque d'être rendu vain, à la veille même de la réussite, par l'aventure odieuse et stupide des insurgés en Algérie. Voici l'Etat bafoué, la nation défiée, notre puissance ébranlée, notre prestige international abaissé, notre place et notre rôle en Afrique compromis.

Et par qui ? Hélas ! hélas ! hélas ! par des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être de servir et d'obéir.

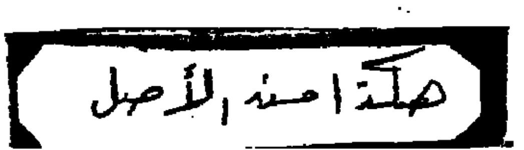
Au nom de la France, j'ordonne que tous les moyens, je dis tous les moyens, soient employés pour barrer la route à ces hommes-là, en attendant de les réduire. J'interdis à tout Français et, d'abord, à tout soldat, d'exécuter aucun de leurs ordres. L'argument suivant lequel il pourrait être localement nécessaire d'accepter leur commandement sous prétexte d'obligations opérationnelles ou administratives ne saurait tromper personne. Les seuls chefs, civils et militaires, qui aient le droit d'assumer les responsabilités sont ceux qui ont été régulièrement nommés pour cela, et que précisément les insurgés empêchent de le faire. L'avenir des usurpateurs ne doit être que celui que leur destine la rigueur des lois.

Devant le malheur qui plane sur la patrie et la menace qui pèse sur la République, ayant pris l'avis officiel du Conseil constitutionnel, du premier ministre, du président du Sénat, du président de l'Assemblée nationale, j'ai décidé de mettre en cause l'article 16 de notre Constitution. A partir d'aujourd'hui, je prendrai, au besoin directement, les mesures qui me paraîtront exigées par les circonstances. Par là même, je m'affirme, pour aujourd'hui et pour demain, en la légitimité française et républicaine que la nation m'a conférée, que je maintiendrai, quoi qu'il arrive, jusqu'au terme de mon mandat ou jusqu'à ce que me manquent soit les forces, soit la vie, et dont je prendrai les moyens d'assurer qu'elle demeure après moi.

Françaises, Français ! Voyez où risque d'aller la France par rapport à ce qu'elle était en train de redevenir.

Françaises, Français ! Aidez-moi !

Demain : Nuit d'horreur et de honte



L'intervention de M. Chirac et les avatars de la cohabitation

Les leçons d'un rapetassage

Le président de la République et le premier ministre ont confirmé, mercredi 16 juillet, à l'occasion de la réunion du conseil des ministres, la solution retenue d'un commun accord pour éviter une crise majeure : le projet de loi reprenant le contenu de l'ordonnance sur les dénationalisations sera adopté la semaine prochaine et inscrit à l'ordre du jour de la présente session extraordinaire du Parlement. La cohabitation entre dans une phase nouvelle.

L'accroc est raccommodé. Ou plutôt, il est rapetassé, tant il est vrai que l'arrangement accepté par M. Jacques Chirac ne donne guère le change. La cassure n'est pas réparable. Chacun des deux protagonistes le sait bien. Mais comme en la circonstance l'intérêt de l'un (M. Mitterrand, après avoir décoché son coup a aussitôt regagné son piédestal d'où il tient à montrer qu'il domine *« la petite politique quotidienne »)* rejoint l'intérêt de l'autre (M. Chirac a besoin de la durée pour faire ses preuves sur le terrain économique et social), chacun va feindre de croire que l'expérience de la cohabitation peut se poursuivre, cahin-caha, comme si la confrontation de ces derniers jours était simple péripétie.

Sans cet intérêt commun mais peut-être provisoire, la déclaration faite mercredi soir par le chef du gouvernement aurait pu consommer la rupture, voire apparaître comme une tentative de coup de force. Ce n'est pas tous les jours, sous la V[e] République, qu'un premier ministre porte la contradiction au président de la République publiquement par le canal de la télévision, en prenant à témoin l'opinion publique, en des termes qui, pour enrobés qu'ils aient été, accusent tout de même celui-ci de bafouer le suffrage universel et de faire preuve d'irresponsabilité au détriment de l'intérêt du pays...

Mais de la part de M. Chirac, qui avait été accusé, lui, de menacer l'indépendance nationale, c'était après tout de bonne guerre. M. Mitterrand payait là la rançon de son offensive réussie ; il était normal que, après avoir été contraint de reculer, M. Chirac pût sauver la face.

Voilà pour les apparences.

S'il est trop tôt pour mesurer quel a été l'impact de la réplique de M. Chirac sur les téléspectateurs, force est de constater, pour le moment, que la crise a évolué comme le chef de l'Etat l'avait pensé tout haut, en privé, la semaine dernière. La *« forte houle »* qu'il avait annoncée n'a pas dégénéré en cyclone. M. Mitterrand avait estimé que la riposte de M. Chirac serait modulée. L'hypothèse de la démission du premier ministre n'avait été évoquée que pour la forme : un nouveau chef du gouvernement aurait été nommé *« dans l'heure »*, indiquait-on alors à l'Elysée. L'idée d'une démission a, semble-t-il, effleuré un instant l'esprit de M. Chirac, mais elle était assortie d'un corollaire qui aurait pu se révéler extrêmement gênant pour l'Elysée et qui risquait de pousser la crise à son paroxysme : les dirigeants de la majorité auraient alors fait bloc pour frapper d'ostracisme quiconque parmi eux aurait accepté d'entrer dans le jeu de M. Mitterrand. Mais ce n'est plus qu'une hypothèse d'école.

Le choc de deux pouvoirs

Plus instructifs sont, dans l'immédiat, les trois enseignements principaux de ce duel provisoirement interrompu au premier sang, moyennant un compromis souhaité par le président de la République et honorable pour le premier ministre, auquel le Parlement donnera finalement satisfaction.

D'abord, cette passe d'armes a clairement montré quelle est la véritable nature de la cohabitation. On avait déjà eu plusieurs fois l'occasion de s'en apercevoir mais aucun doute n'est plus permis : la cohabitation est bel et bien un combat. Le choc de deux tempéraments, bien sûr. M. Mitterrand, fort de sa fonction suprême, s'était exprimé, au-delà des considérations constitutionnelles, *« en conscience »*, avait-il dit. M. Chirac, fort de la légitimité électorale de sa majorité, lui a répliqué d'égal à égal, en situant sa démarche au même niveau ; il a délibérément repris la même expression : *« en conscience »*.

Mais c'est aussi, et surtout, le choc de deux pouvoirs concurrents dans leurs objectifs politiques. Deux pouvoirs qui n'hésitent pas à tirer la Constitution à hue et à dia pour justifier leurs prétentions rivales. Entre M. Mitterrand et M. Chirac, la controverse constitutionnelle est, au demeurant, loin d'être close. Bien que le président de la République ait personnellement affirmé, au cours du conseil des ministres, comme l'a rapporté le porte, parole du chef du gouvernement, qu'il n'avait pas l'intention de débattre à nouveau avec le premier ministre du partage de leurs rôles respectifs, son entourage s'est empressé dès la fin des délibérations de contester la thèse soutenue un instant auparavant par M. Chirac (1).

Le premier ministre, il est vrai, avait pris quelque liberté avec les tables de la Loi quand il avait soutenu que *« aucune disposition de la Constitution ne confère à aucune autorité autre que le conseil des ministres le soin d'apprécier l'opportunité ou le bien-fondé d'une ordonnance espressément prévue par une loi d'habilitation et promulguée »*. C'était fournir à l'Elysée l'occasion de le censurer. Le cabinet du chef de l'Etat a eu beau jeu, en effet, de rappeler, en renvoyant aux articles 5, 13, 39 et 49 de la Constitution, que le conseil des ministres n'est, en la matière, qu'un organe délibérant, dont le rôle est de conseiller le président de la République, qui le préside, de coordonner l'action du gouvernement, mais sans qu'aucune obligation juridique soit faite au président de la République de se ranger à ses avis (2).

La cohabitation ainsi vécue ne prépare aucune réconciliation nationale. Elle risque, à l'inverse, de produire un effet diviseur. La majorité réagit déjà en serrant les coudes et en se remobilisant derrière M. Chirac, et, du même coup, les appels des socialistes en direction des milieux centristes trouveront encore moins d'écho.

Pas là pour inaugurer les chrysanthèmes

Deuxième enseignement : cette « leçon de choses » – comme dirait M. Raymond Barre, qui doit plus que jamais boire du petit lait – confirme que les dirigeants de la majorité ont sous-estimé la capacité d'intervention du président de la République. Les événements de ces derniers jours apportent un démenti à ceux qui, au RPR, tel M. Chirac lui-même, et à l'UDF, tel M. Valéry Giscard d'Estaing, croyaient, ou du moins assuraient, que M. Mitterrand serait voué, qu'il le veuille ou non, à inaugurer les chrysanthèmes.

Personne ne peut nier aupourd'hui que M. Mitterrand n'est pas un soliveau. Cette erreur d'appréciation originelle a obligé M. Chirac à un repli en bon ordre face à un chef de l'Etat qui n'entend pas se soumettre. Le premier ministre perçoit maintenant qu'à défaut de pouvoir bloquer l'action gouvernementale le président de la République a les moyens de la contrarier efficacement M. Chirac devra en tenir compte.

M. Mitterrand, lui aussi, devra toutefois y regarder à deux fois avant de renouveler pareille opération, car toute récidive de sa part pousserait inévitablement le premier ministre à une escalade dans la riposte. Il y a là, au fond, une application inattendue au domaine civil de la doctrine militaire de la dissuasion. Chacun des deux hommes possède désormais sa propre force de frappe ; la paix peut y trouver son compte, ce qui n'exclut pas, comme le savent les militaires, le recours aux armes conventionnelles.

En revanche – et c'est la troisième leçon de ce conflit maîtrisé – tant qu'aucun des deux membres de l'attelage exécutif n'aura la certitude de pouvoir réduire l'autre à merci, cette trêve armée aura quelque chance d'être préservée. Pour artificiel qu'il soit, cet équilibre est la marque, au bout du compte, d'une saine pratique démocratique.

Et voilà pourquoi, sur ces nouvelles bases, la cohabitation entre M. Mitterrand et M. Chirac, si fissurée soit-elle, apparaît paradoxalement, au sortir de ce tourbillon... plus stabilisée qu'auparavant. Ou plutôt... moins fondée sur des illusions.

ALAIN ROLLAT.

(1) Après avoir confirmé, d'une part, qu'il acceptera d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil des ministres, *« selon la procédure qu'il avait lui-même indiquée et comme le gouvernement le lui a demandé, un projet de loi ayant le même objet. »* (que l'ordonnance contestée) et, d'autre part, que *« l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement sera modifiée en conséquence »*, M. Mitterrand s'est borné à déclarer, en conseil des ministres : *« La parole est au Parlement. Cela finit comme cela aurait dû commencer. »*

(2) A l'Elysée, on renvoie aussi à un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 25 novembre 1977, pris à la suite d'une requête de la Compagnie des architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux tendant à l'annulation d'une circulaire du directeur de l'architecture du secrétariat d'Etat à la culture du 5 avril 1976. Sur les conclusions dirigées contre les délibérations par lesquelles le conseil des ministres aurait pris une *« décision de principe »*, cet arrêt stipulait que *« ces délibérations* (du conseil des ministres) *sont par elles-mêmes sans effet juridique direct et doivent être regardées comme une simple déclaration d'intention du gouvernement »*.

« Le président de la République s'oppose à la volonté clairement exprimée par la majorité des Français »

déclare le premier ministre à la télévision

M. Jacques Chirac s'est adressé au pays, le mercredi 16 juillet, par la voie d'une communication du gouvernement, diffusée à 20 heures sur TF1 et Antenne 2. La Haute Autorité de la communication audiovisuelle a décidé d'ouvrir un droit de réponse, jeudi, à la même heure, aux partis de l'opposition représentés par un groupe à l'Assemblée nationale – Parti socialiste, Parti communiste et Front national, – puis un débat sera organisé, toujours sur TF1 et Antenne 2, le lundi 21 juillet à 20 h 35.

Voici le texte de la déclaration du premier ministre :

« Madame, Mademoiselle, Monsieur, bonsoir. C'est la première fois, depuis la formation du gouvernement, que j'ai le plaisir et l'honneur de m'adresser à vous de cette façon-là. Je le fais au moment où un certain nombre d'entre vous sont en vacances, où d'autres s'apprêtent à partir – aux uns et aux autres, je souhaite de bonnes vacances, – pour évoquer, néanmoins, un problème qui a fait l'objet de l'actualité de ces derniers jours, qui est important et sur lequel j'ai pensé que vous aviez droit à quelques explications.

» Le 16 mars, les Français ont élu une nouvelle majorité. Ils l'ont élue pour redresser la situation de la France qui en avait, c'est vrai, bien besoin, tant sur le plan social que sur le plan économique, financier, politique. Dès son entrée en fonctions, mon gouvernement, fidèle aux engagements pris par la majorité qui le soutient et qui lui donne sa légitimité, a engagé une nouvelle politique qui, dans le domaine économique et social, a trois objectifs essentiels.

» Le premier, bien sûr, concerne la création d'emplois et la réduction du chômage. Le deuxième concerne le maintien de notre système de protection sociale, c'est-à-dire de notre Sécurité sociale, qui est, actuellement, en danger, en raison des déficits accumulés depuis quelques années. Chacun sait que tous les Français, à juste titre, que nous tous sommes attachés à notre système de sécurité sociale. Le troisième objectif – parce que je pense que, avec un peu d'efforts et de rigueur, nous pouvons l'atteindre, – c'est de maintenir le niveau de vie de toutes les catégories sociales, professionnelles, de Français, c'est-à-dire de chacune et de chacun d'entre nous. Mais cela demande un effort.

» Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a déjà pris, par des procédures démocratiques et parlementaires, un peu plus longues que certains ne l'auraient souhaité, un grand nombre de décisions. Cela afin de rendre à tous ceux qui travaillent, aux travailleurs comme aux entreprises, plus de liberté, plus de responsabilité, donc plus de goût et plus d'intérêt au travail, afin de sortir un peu de ce déclin dans lequel notre pays était entré depuis quelques années.

» Pour aller plus vite, le gouvernement a utilisé la possibilité, prévue dans notre Constitution, celle de la V[e] République, de décider certains sujets par voie d'ordonnance, c'est-à-dire par des textes qu'il prend lui-même – cela, naturellement, après que le Parlement, dans une loi d'habilitation votée par lui, lui a donné l'autorisation de le faire.

» Par exemple, il y avait, naturellement, urgence à prendre certaines mesures économiques et sociales, notamment en faveur de l'emploi des jeunes. Ce matin – je prends cet exemple, – le conseil des ministres a adopté une ordonnance qui prévoit un allégement important des charges sociales pour tous ceux qui embauchent, dorénavant, des jeunes. Cela représente un effort national important, puisque nous y avons engagé, pour la période qui va de maintenant jusqu'à la fin de



Dessin de CAGNAT.

l'année, 4 milliards et demi de nouveaux francs. C'est plus qu'il n'a jamais été fait en faveur des jeunes, et Dieu sait que, hélas ! dans notre pays, c'est une nécessité que de lutter contre l'inégalité angoissante qui vient du fait que près d'un jeune sur quatre n'a pas d'emploi.

« L'étatisation est une formule du passé »

» Parmi ces mesures, nombreuses, qui ont été décidées par le gouvernement et sur lesquelles je ne reviens pas, une des plus indispensables, des plus nécessaires, prévoit le retour à la propriété privée d'un certain nombre de sociétés qui ont été nationalisées, notamment récemment, et dont l'activité n'a, à l'évidence, rien à voir ni avec la compétence, ni avec la responsabilité, ni avec le savoir-faire de l'Etat et du gouvernement. Cette étatisation qui s'est développée, cette bureaucratie qui en résulte, sont, en réalité, porteuses de paralysie, engendrent des déficits que nous sommes obligés ensuite de payer.

» Cette étatisation, c'est, en réalité, une formule du passé, ce sont des méthodes du passé. Vous n'avez qu'à voir : dans toutes les grandes démocraties modernes, celles qui assument le progrès social, le progrès économique, celles qui vont de l'avant, qui nous ont dépassés depuis quelques années et qui, mieux que nous, luttent contre le chômage, contre la hausse des prix, contre la réduction des niveaux de vie dus à la crise, on dénationalise, on maintient à un niveau très faible le nombre des entreprises qui sont gérées par l'Etat. Il convenait donc de nous engager, nous aussi, sur cette voie pour sortir d'une certaine paralysie.

» C'est cela, la privatisation d'un certain nombre d'entreprises nationalisées. Dans ce domaine, l'Assemblée nationale et le Sénat, qui vous représentent, qui sont des assemblées souveraines, ont voté une loi d'habilitation, qui, d'une part, précise les soixante-cinq entreprises qui doivent être privatisées – il ne s'agit pas, naturellement, des grandes entreprises nationales traditionnelles, comme l'EDF, la SNCF ou d'autres, il s'agit des entreprises qui sont dans le secteur concurrentiel, à côté d'autres entreprises, privées, fabriquant des biens ou rendant des services de la même nature que les autres, – et prévoit, également, que le gouvernement est autorisé à privatiser ces entreprises par ordonnance.

» Cette loi, après qu'elle a été votée par le Parlement, le président de la République l'a signée. Il l'a signée. Et elle a été publiée au *Journal officiel de la République française*, c'est-à-dire que c'est la loi qui s'applique et qui s'impose à tous. Alors, nous avons, naturellement, préparé l'ordonnance correspondante.

» cette ordonnance a été approuvée ce matin par le gouvernement, en conseil des ministres, et elle est – j'y ai veillé personnellement – strictement conforme, à la virgule près, aux avis émis par ces deux importantes assemblées que sont le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat. J'ai tenu à ce que ces avis soient strictement respectés, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la légalité de ces mesures.

» Or le président de la République a fait savoir, tout récemment, qu'il avait quelques inquiétudes quant au respect du patrimoine national et, aussi, quant à la défense des intérêts nationaux face aux capitaux étrangers. C'est important.

» Je voudrais vous dire une chose : j'affirme ici, et j'affirme en conscience, que ces inquiétudes sont dénuées de tout fondement. Les dispositions prises par le gouvernement préservent de façon scrupuleuse les intérêts de la nation et les intérêts des Français. En particulier, le gouvernement pourra, chaque fois qu'il l'estimera nécessaire, interdire ou refuser toute participation étrangère s'il estime que l'intérêt général, l'intérêt national, ne le permettent pas. Cela, naturellement, sans empêcher nos grandes entreprises de participer à la construction européenne, de tenir le rang et d'avoir le développement qui doivent être les leurs dans le marché mondial.

» Néanmoins, le président de la République n'a pas cru devoir signer cette ordonnance. C'est la première fois que cela arrive. C'est un précédent. Ainsi, il s'oppose à la volonté clairement exprimée par la majorité des Français lors des dernières élections législatives. Vous vous souvenez qu'il y avait eu une très longue campagne sur la nécessité de privatiser un certain nombre d'entreprises qui avaient été, à nos yeux, abusivement nationalisées.

Une situation sans précédent

» Devant cette situation – je le répète, sans précédent – sans précédent, mon gouvernement, soucieux, avant tout, de l'intérêt national, ne prendra pas, lui, la responsabilité de compromettre les premiers résultats positifs que nous enregistrons, les premiers résultats de la reprise économique indispensable, notamment, pour lutter contre le chômage, en engageant ce qui aurait pu être une crise politique que les Français n'auraient pas comprise.

» C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité et pour mettre en place, le plus rapidement possible, l'ensemble des mesures pour la croissance économique, pour inciter au travail, pour améliorer la situation de l'emploi, le gouvernement a décidé de transformer ce projet d'ordonnance en un projet de loi, qui va être déposé et voté au Parlement dans les jours qui viennent. Bien sûr, l'application des autres réformes sera retardée de quelques semaines, et je le regrette. Je le regrette profondément, car ni nos entreprises, dans la situation d'aujourd'hui, ni leurs travailleurs, ni nos chômeurs, hélas ! si nombreux, ne peuvent attendre.

» Vous devez savoir, en tous les cas, que le gouvernement ne se laissera pas détourner de la mission que vous lui avez confiée et qu'il l'assumera complètement. Je vous demande d'avoir confiance. Les premiers résultats le justifient. La politique de retour aux libertés, notamment dans le domaine économique et social, la politique de renforcement de la sécurité des personnes et des biens, la politique de lutte contre le chômage et de création d'emplois nouveaux, seront poursuivies par le gouvernement, sans faiblesse et sans réserve.

» Voilà, madame, mademoiselle, monsieur, ce que je voulais vous dire, ce soir, et je vous souhaite une bonne soirée. »

Au conseil des ministres

« Il importe que le dernier mot reste maintenant à la représentation nationale »

M. Alain Juppé, ministre délégué au budget, porte-parole du gouvernement, rendant compte du conseil des ministres le mercredi 16 juillet, a rapporté la déclaration faite par M. Jacques Chirac après la présentation, par MM. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et Camille Cabana, ministre délégué à la privatisation, du projet d'ordonnance relatif à la privatisation. *« Aucun ministre n'étant intervenu*, a dit M. Juppé, *on peut considérer que le conseil des ministres l'a adopté. »*. Le premier ministre a alors déclaré :

« Le ministre d'Etat et le ministre chargé de la privatisation ont exposé le contenu de l'ordonnance proposée à l'approbation du conseil des ministres. Le conseil a adopté ce texte.

» Aucune disposition de la Constitution ne confère à aucune autorité autre que le conseil des ministres le soin d'apprécier l'opportunité ou le bien-fondé d'une ordonnance expressément prévue par une loi d'habilitation et promulguée.

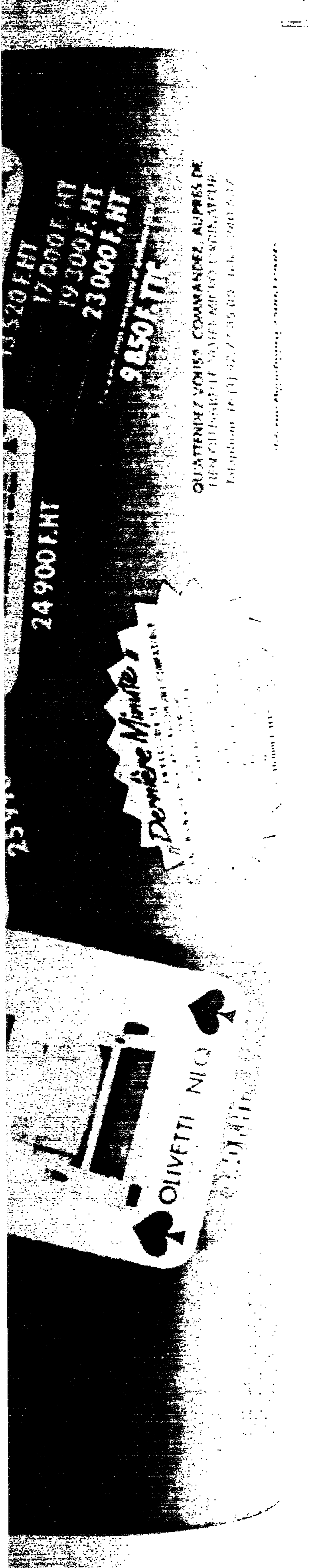
» Néanmoins, le président de la République a fait connaître qu'il ne signerait pas cette ordonnance. Dans la situation ainsi créée, le gouvernement, désireux de répondre rapidement à l'attente des Français sans entrer dans une controverse politique, se fixe un seul objectif : mettre en œuvre, sans délai, les mesures que, devant le pays, il s'est engagé à prendre.

» La privatisation d'une partie de l'énorme secteur nationalisé qui s'est constitué en France au fil des ans est, en premier lieu, une condition nécessaire du redressement économique et de l'essor social de notre pays. La privatisation a, en second lieu, été approuvée par le peuple français lorsqu'il a fait confiance à la majorité parlementaire qui soutient l'action du gouvernement. La privatisation a, enfin, reçu force de loi depuis la promulgation de la loi d'habilitation économique et sociale.

» Il importe que le dernier mot reste maintenant à la représentation nationale qui exprime la volonté populaire. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de recourir à la voie parlementaire et de transformer le projet d'ordonnance en un projet de loi qui sera soumis au conseil des ministres la semaine prochaine. Les dispositions de la loi d'habilitation qui s'appliquent d'elles-mêmes seront immédiatement mises en œuvre. »


même en Août... à des prix UV*!
La Secrétairerie livre tous les jours...
DISQUE DUR 20 MO
pour IBM PC**** ou compatibles, livré complet avec contrôleur et câbles
5 450 F.HT*
SAUVEGARDE 60 MO
Sauvegarde intégrée pour IBM PC, XT, AT**** et compatibles 60 Mo sur bande
8 900 F.HT*
CITIZEN® 120 D NLQ
compatible IBM**** 120 cps en draft
OLIVETTI® NLQ
compatible IBM**** 120 cps en draft
2 340 F.HT* l'une
ADVANCED PC Z-200 DE ZENITH***
512 Ko mémoire de base
Disquette 1,2 Mo
Disque dur 20 Mo
Sortie série parallèle
Processeur 80 286 haute performance
Clavier AZERTY
Écran monochrome graphique haute résolution
Livré avec MS DOS 3.1 et GW-Basic
25 990 F.HT*
S 286
640 Ko mémoire de base
Disquette 360 Ko
Disquette 1,2 Mo
Disque 20 Mo
Sortie série parallèle
Processeur 80 286
Vitesse 6 et 8 Mhz par Switch
Clavier AZERTY ergonomique
Adaptateur monochrome compatible HERCULES**
Écran monochrome Ambre ou Vert
Livré avec MS DOS 3.1 et GW-Basic
24 900 F.HT*
ZENITH 148-42***
640 Ko mémoire de base
2 unités de disquettes 360 Ko
Interface série parallèle
Clavier AZERTY
Écran monochrome graphique
Livré avec MS DOS 3.1 et GW-Basic
2 vitesses 4,77 et 8 Mhz
13 520 F.HT*
Avec disque dur 10Mo 17 000 F.HT*
Avec disque dur 20Mo 19 300 F.HT*
Avec disque dur 40Mo 23 000 F.HT*
Prix spécial corps enseignant et étudiants (256 Ko)
9 850 F.TTC
„Dernière Minute"
EN EXCLUSIVITÉ
ENFIN UN VRAI PORTATIF AUTONOME COMPATIBLE
LE Z-171 ZENITH
Prix exceptionnel d'Été
Portatif 6,5 kg
Processeur 80C88
640 Ko de mémoire vive
2 unités de disquettes 360 Ko (5 1/4")
Écran à cristaux liquides
4 HEURES D'AUTONOMIE
Livré avec batterie sacoche
MS DOS 3.1 et GW Basic
18 000 F.HT* Stock limité
La Secrétairerie





Politique

L'intervention de M. Chirac et les avatars de la cohabitation

A armes égales ?

On avait pris l'habitude depuis 1958 de percevoir le premier ministre comme un personnage en retrait par rapport au président de la République, comme l'exécutant fidèle d'une politique qu'il n'avait pas lui-même conçue et comme un technicien révocable *ad nutum* — en fait sinon en droit — ne bénéficiant d'aucune légitimité populaire. Avec l'alternance du 16 mars et avec la cohabitation, cette image avait commencé à changer. Avec la prestation télévisée de M. Chirac mercredi 16 juillet, elle est devenue complètement obsolète.

Le premier ministre a, en effet, choisi de jouer l'homothétie par rapport au président de la République. Il s'est placé sur son terrain à armes égales. Le décor était similaire : de même que M. Mitterrand avait, pour son intervention du 14 juillet, abandonné le parc de l'Elysée pour son bureau, de même M. Chirac avait choisi le décor solennel de son cabinet de l'hôtel Matignon.

Le ton était comparable : sans élever la voix, avec des phrases simples, parfois sur le mode de la conversation, M. Chirac s'est montré didactique et clair dans le souci manifeste de vulgariser un problème complexe. Tranquille et assuré, il a enfin opposé aux *« problèmes de conscience »* de M. Mitterrand sa propre conscience pour mieux montrer que l'une valait bien l'autre. On savait, depuis son face-à-face avec M. Fabius en octobre 1985, que M. Chirac n'était plus un « agité ». On peut croire maintenant qu'il possède une sereine maîtrise de sa pensée et de son expression.

Des hypothèses à peine esquissées

Le premier ministre s'est en effet attaché à moduler avec soin la critique qu'il fait du comportement de M. Mitterrand auquel il avait transmis son texte une heure avant de le prononcer. Alors qu'il avait parlé en conseil des ministres mercredi matin de l'interprétation *« abusive »* que fait le président de la République de ses pouvoirs constitutionnels, il n'a pas repris le soir-même cette accusation formelle.

Toute sa démonstration a, en revanche, consisté à rejeter sur M. Mitterrand l'entière responsabilité de la tension née de l'affaire des ordonnances. Il a d'abord rappelé toutes les précautions prises par le gouvernement pour dissiper les *« inquiétudes »* du chef de l'Etat avant de noter que *« le gouvernement en conseil des ministres »* avait *« approuvé »* l'ordonnance contestée. Cela lui a permis de souligner davantage que *« pour la première fois »* dans l'histoire de la République un président *« s'opposait à la volonté exprimée par la majorité des Français »*. Il a ainsi placé sa légitimité de chef de la majorité parlementaire face à celle du chef de l'Etat.

Toutefois M. Chirac s'est gardé de développer cette accusation particulièrement grave, et il n'en a pas tiré toutes les conséquences. Il l'a présentée plutôt comme un avertissement, et il a affirmé que ce n'est pas lui ni le gouvernement qui prendrait l'initiative d'ouvrir une crise politique. M. Chirac dément ainsi implicitement les quelques rumeurs qui pouvaient laisser croire qu'il avait envisagé sérieusement l'hypothèse d'une démission de son gouvernement pour contraindre le président à dissoudre l'Assemblée nationale. Cette solution avait été évoquée mardi matin — mais pour pour être repoussée aussitôt — au cours de conversations téléphoniques entre M. Chirac et les chefs des partis appartenant à son gouvernement. Quelques rares parlementaires de la majorité, il est vrai, avaient souhaité, dans une poussée de passion vengeresse, une telle solution, promettant même de refuser la confiance à tout autre premier ministre pressenti.

Selon M. Chirac, la crise, c'est-à-dire la rupture de la cohabitation ne pourra — ne devra — venir que de M. Mitterrand. Mais là non plus il n'est pas allé plus avant dans cette hypothèse à peine suggérée. Il a été beaucoup plus formel sur deux points. D'une part, il a renouvelé avec insistance les raisons qu'avaient la nouvelle majorité d'opérer une rupture complète avec *« l'étatisme, formu[le] et méthode dépassées »* que les [soci]alistes avaient développé pen[d]ant cinq ans sans rappeler pour autant que M. Mitterrand en avait été l'auteur. D'autre part, il a accusé le président de la République d'être par avance la cause du retard dans la mise en œuvre des réformes et notamment de celles qui devraient combattre le chômage et qu'attend l'opinion publique.

Il n'en demeure pas moins qu'en acceptant la solution parlementaire pour faire réaliser dans les faits l'ordonnance sur la privatisation — et bien que présentant cela comme une décision du gouvernement — M. Chirac a dû passer sous les Fourches Caudines de M. Mitterrand. Il a désormais la volonté d'exploiter cette situation pour tenter de la retourner à son profit comme il a commencé de le faire mercredi à la télévision. Mais en dosant sa riposte M. Chirac a montré aussi qu'il savait jusqu'où ne pas aller trop loin.

ANDRÉ PASSERON.

M. Cabana n'exclut pas l'émission d'actions nominatives

Soucieux de faire preuve de pragmatisme et de répondre par avance aux objections de ceux qui pourraient reprocher au gouvernement de ne pas s'entourer de garanties suffisantes lors de la vente au public d'actions des entreprises dénationalisées, M. Cabana a examiné toutes les possibilités existant en matière de produits financiers en s'inspirant aussi des expériences étrangères, notamment britanniques. Le ministre délégué à la privatisation, qui remplaçait M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, à l'occasion de la onzième conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières, a déclaré, le mercredi 16 juillet : *« La privatisation des entreprises d'Etat devra obéir à un processus clair, au vu de tous, et respectant les règles du marché... Le gouvernement se réserve de recourir à toutes les procédures qu'offre le marché financier de façon à s'adapter avec souplesse aux conditions du marché et aux caractéristiques des entreprises. Cela veut dire que nous utiliserons des formules variées pour l'acquisition des titres des sociétés privatisées : achat, échange d'obligations, augmentation de capital, par exemple. »*

Mais le plus intéressant a été dit hors discours officiel, lorsque M. Cabana a confié, en aparté, que le gouvernement n'excluait pas le recours à des actions nominatives. On sait que ce système, qui permet de connaître, en principe, l'identité des acquéreurs d'actions, a été largement utilisé en Grande-Bretagne lors des privatisations. Mais il comportait alors, pour des raisons de simplification administrative, le recours à un « *nominee* », à savoir un organisme chargé de tenir, à la place de la société émettrice, le registre des actions au nominatif et d'y reporter au fur et à mesure les achats et ventes de titres.

Outre que ce mécanisme n'a pas permis de savoir avec certitude quelle était la ventilation des achats effectués par la clientèle, on note en France, où les actions sont généralement au porteur, que l'exemple des sociétés recourant aux actions nominatives n'est guère probant. Seules treize ou quatorze sociétés cotées (dont Michelin, par exemple) utilisent ce procédé. *« Ce qui n'empêche pas qu'il existe actuellement au moins six millions d'actions de ces groupes en circulation et dont on ne sait pas à qui elles appartiennent »*, explique M. André Serre, le nouveau président de la SICOVAM (Société interprofessionnelle de compensation des valeurs mobilières). *« Qui plus est, le nombre de ces actions nominatives sans propriétaires s'accroît de mois en mois : il n'était que de deux millions il y a quelques années. Enfin, il ne faut pas oublier que ce mécanisme, qui alourdit les coûts par la nécessité de tenir un fichier et l'obligation faite aux intermédiaires financiers de fournir les déclarations nécessaires, va à l'encontre de la nécessaire fluidité des marchés, renforcée par leur internationalisation »*, ajoute-t-il.

S. M.

Pas de garde-fous pour les filiales

« Les dispositions prises par le gouvernement préservent de façon scrupuleuse les intérêts de la nation et les intérêts des Français », a affirmé M. Chirac dans son intervention télévisée. C'est oublier la lacune que comporte le texte de l'ordonnance sur la privatisation, revu et corrigé par le Conseil d'Etat, qui doit devenir le texte du projet de loi qui sera présenté au prochain conseil des ministres. L'article 10, qui prévoit les garde-fous dont peut user le gouvernement pour limiter, voire interdire, une participation étrangère dans le capital d'une entreprise privatisée, ne s'applique qu'aux *« titres cédés directement par l'Etat »*.

Autrement dit, ni les participations indirectes (type Elf détenu par l'Erap controlé à 100 % par l'Etat) ni les filiales des nationalisées ne sont protégées par les mécanismes prévus. Or ce sont bien souvent ces participations indirectes ou ces filiales qui sont stratégiques. Il n'est que de prendre l'exemple de Thomson SA ou de la Compagnie générale d'électricité. Ces deux sociétés mères seront vraisemblablement dotées d'une *« action spécifique »* décidée par décret en Conseil d'Etat, et soumettant *« à l'agrément du ministre chargé de l'économie les prises de participation de personnes physiques ou morales étrangères ou sous contrôle étranger »*. Mais dans ces deux cas, l'activité stratégique réside dans leurs filiales. Thomson-CSF (défense), pour la première, ou CIT-Alcatel (télécommunications) ou Alsthom-Atlantique (nucléaire), pour la seconde.

Une fois les sociétés mères privatisées, rien n'est prévu pour empêcher la cession de leurs filiales à l'étranger. Mais gageons que le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel, qui vont voir de nouveau le texte devenu projet de loi, sauront faire combler cette lacune de taille au gouvernement et donner raison — *a posteriori* — à M. Chirac.

C. B.

Jeux d'été

(Suite de la première page.)

Même si d'autre part personne ne peut mettre en doute la sincérité de la volonté exprimée par Jacques Chirac et par Edouard Balladur de s'opposer à des prises de contrôle par l'étranger, le fait est que, à l'exception des secteurs dits stratégiques, cette volonté est en contradiction avec la législation européenne, comme la Commission de Bruxelles l'a fait aussitôt remarquer.

Tout cela étant dit, on ne saurait évidemment exclure, venant d'un homme aussi réputé pour son habileté politique que le chef de l'Etat, qu'il ait également obéi à des considérations tactiques. Qu'il ait saisi là une occasion de montrer qu'il ne parlait pas en l'air lorsqu'il exprimait, au moment des élections, son intention de ne pas demeurer « inerte ». Et peut-être aussi de tester la réaction tant d'une majorité ainsi mise au défi que d'une opinion dont la faveur ne lui a jamais été autant acquise que depuis que les responsabilités de l'action gouvernementale lui ont échappé. Si tel était son calcul, les prochains sondages montreront s'il était bon. Ce n'est pas évident à première vue. Il y a plutôt lieu de craindre, semble-t-il, que le public n'ait quelque peine, dans son ensemble, à comprendre les motifs de cette brève scène de ménage, voire à la prendre au sérieux.

1) Comme le Parti communiste s'est fait un plaisir de le rappeler, le chef de l'Etat a bel et bien en effet mis sa signature au bas de la loi qui *« habilitait »* le gouvernement à recourir à la procédure des ordonnances pour privatiser les soixante-cinq sociétés nationales concernées. Il est vrai que la Constitution l'y obligeait. Mais s'il avait voulu pour de bon empêcher la privatisation, il aurait pu démissionner et provoquer ainsi une élection présidentielle anticipée, laissant au peuple souverain le soin de trancher le différend entre la majorité parlementaire et lui.

2) C'est lui-même qui a suggéré au premier ministre de contourner la difficulté née de son refus de signature de l'ordonnance en transformant celle-ci en un projet de loi dont personne ne peut douter que le Parlement, approuvera. Quand cette approbation sera intervenue, lui, François Mitterrand, promulguera la loi, puisque la Constitution, encore une fois, lui en fait un devoir. Faute de se passionner pour les infinies subtilités du droit, beaucoup de Français se demanderont sans doute à quoi tout cela rime.

3) Le débat sur la privatisation est loin de soulever les mêmes passions que celui qui avait pour objet les nationalisations. Ce qui s'explique par deux raisons d'une égale simplicité :

a) les actionnaires des sociétés nationalisables craignaient, il y a cinq ans, d'être tondus comme moutons au printemps. Le Conseil constitutionnel aidant, ils s'y sont si bien retrouvés en fin de compte que tel ou tel financier a pu reconstituer, à partir des indemnisations perçues, une très jolie masse de manœuvre ;

b) une partie du personnel de ces entreprises a cru que son sort se trouverait transformé du tout au tout par la nationalisation. Pour l'essentiel, il n'en a rien été. Moyennant quoi l'effet psychologique de cette aventure a certainement été bénéfique, dans la mesure où s'est trouvé dégonflé un débat idéologique passablement irréel et où de nombreux militants socialistes, promus à la tête d'entreprises publiques, ont non seulement découvert les réalités de la gestion mais montré leur aptitude à les maîtriser.

Enfin, la passe d'armes Mitterrand-Chirac intervient en un moment où les Français se divisent pour l'essentiel, comme il est de règle en cette saison, en trois camps : ceux qui prennent leurs vacances ; ceux qui s'apprêtent à les prendre ; et ceux à qui l'insuffisance de leurs moyens interdit de le faire. Autant de motifs qui s'ajoutent à ceux qu'on à déjà énumérés pour que toute cette affaire se déroule, en dehors de la classe politique, dans un climat d'indifférence ou d'incompréhension.

Jacques Chirac a été bien avisé, dans ces conditions, de suivre l'avis de ceux de ses ministres et de ses conseillers qui le poussaient à ne pas prendre aujourd'hui le risque d'une crise. Moyennant quoi, pour la première fois depuis qu'il est revenu à Matignon, il a pris à témoin l'opinion de ses griefs envers le chef de l'Etat. C'est une nouveauté dans l'histoire de la cohabitation, dont les contradictions, jusqu'à présent soigneusement gommées, se trouvent ainsi mises soudain en pleine lumière. C'en est une aussi dans l'histoire de la Vᵉ République, et ceux qui, comme Raymond Barre et Jean-Marie Le Pen, n'ont cessé depuis le début de dire que Vᵉ République et cohabitation étaient inconciliables ne peuvent qu'en tirer argument.

Il serait excessif de dire que l'autorité de l'Etat, dans la période de vingt mois au maximum qui nous sépare de l'élection présidentielle, va s'en trouver renforcée.

ANDRÉ FONTAINE.

Les réactions politiques

M. Jospin : « une déclaration embarrassée »

Le premier secrétaire du Parti socialiste, M. Lionel Jospin, a estimé, le mercredi 16 juillet, que M. Chirac avait fait *« une déclaration embarrassée »*. Abondant dans le sens de M. Mitterrand, il a ajouté : *« La privatisation massive d'entreprises nationales, dont certaines le sont depuis quarante ans, est un projet dangereux por l'équilibre social du pays, ses intérêts économiques et pour l'indépendance nationale. En outre, le gouvernement n'offre pas de garanties sérieuses touchant la détermination du prix des entreprises qu'il veut vendre.*

» Le président de la République n'a pas voulu signer l'ordonnance sur la privatisation car il ne veut pas être associé à un tel projet. En signant comme il est normal la loi d'habilitation, il n'avait pas accordé un blanc-seing au gouvernement pour sa mise en application par ordonnance. Dès le départ, le président de la République avait fait clairement part de ses réserves. Il n'en a pas été tenu compte par le gouvernement, comme si certains avaient cru forcer la main du président.

» Le président de la République n'entend pas interdire au gouvernement le moyen de développer sa politique. Il a indiqué au premier ministre la voie à suivre : le passage devant le Parlement. »

Dans *la Lettre de la Nation* de jeudi 17 juillet, l'éditorialiste de l'organe du RPR, Pierre Charpy, tient évidemment un langage diamétralement opposé à celui du dirigeant du PS : *« Jacques Chirac a interprété à la télévision*, écrit-il, *un nouvel épisode des « Liaisons dangereuses ». Mais François Mitterrand n'ayant pas le talent de Choderlos de Laclos, il oblige son premier ministre à jouer une tragicomédie dont le dénouement était connu d'avance. Et il ne s'est gardé pour lui que le rôle d'un « Turlupin du stylo » qui aura usé de tous les déguisements possibles avant de finir par sortir sa plume, puisqu'il ne peut pas faire autrement (...) Le refus de François Mitterrand apparaît donc parfaitement dérisoire. Il n'aura réussi qu'à retarder l'action du gouvernement. Mais il lui aura aussi rendu un service en l'obligeant à expliquer aux Français tous les avantages que leur apporteront les dénationalisations. »*

● Dans *l'Humanité* du même jour, le rédacteur en chef du quotidien communiste renvoie dos à dos les deux protagonistes en évoquant le Tour de France : *« MM. Chirac et Mitterrand disputent quelques « sprints » dans la plaine. Mais c'est dans la montagne que tout se joue : le mouvement populaire attaque les premières rampes. »*

● Pour le président des Comités d'action républicaine (CAR), M. Bruno Megret, député de l'Isère, membre du groupe parlementaire du Front national, *« M. Chirac n'a rien à dire aux Français (...) M. Chirac et son gouvernement ont perdu l'initiative et se contentent de subir les conséquences de l'action politique menée par le président de la République. »*

● Quant à M. Valéry Giscard d'Estaing, il a fait savoir qu'il commenterait la situation jeudi après-midi sur FR 3 Auvergne.

L'après-midi « aligoté » de M. Mitterrand

CHALON-SUR-SAONE
de notre envoyé spécial

« La commune de Bouzeron remercie François Mitterrand, président de la République, pour sa présence au jubilé du sénateur France Léchenault, élu plus jeune maire de France, le 19 mai 1935. Bouzeron, le 16 juillet 1986. » Petit village de Saône-et-Loire, déjà connu par les œnologues pour son bourgogne aligoté, Bouzeron est désormais entré dans l'histoire cohabitationniste de la République.

Après avoir réexpliqué à M. Jacques Chirac qu'il ne signerait pas l'ordonnance sur les dénationalisations, le chef de l'Etat a quitté le conseil des ministres, mercredi 16 juillet, pour se rendre en hélicoptère chez son *« ami »* et *bon citoyen »*, le maire et sénateur, France Léchenault, pilier bourguignon du radicalisme de gauche, avec lequel il a déjeuné.

Il était dès lors normal que le président de la République, après avoir dévoilé une plaque commémorative apposée sur la petite mairie de Bouzeron, fasse part de la *« merveilleuse chance »* qu'il avait eue *« en passant du matin à l'après-midi »*. Les cent cinquante trois habitants, presque réunis au complet, pour écouter l'allocution de M. Mitterrand, ont savouré, eux aussi, cette rencontre impromptue, écrasée par le soleil.

Le président, qui a déambulé, après le déjeuner privé chez M. Léchenault, dans les rues en pente de Bouzeron, était entouré des trois députés socialistes de Saône-et-Loire (MM. Joxe, Billardon et Worms), ainsi que des anciens ministres radicaux de gauche, MM. Crépeau et Schwartzenberg.

Ce mini-bain de foule présidentiel a été l'occasion d'une réunion de famille pour le MRG qui traverse une passe difficile. Il n'y avait pas de cassoulet mais des radicaux contestés, démissionnaires, exclus ou critiques : M. François Doubin, le président controversé du MRG, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, l'ancien président qui voudrait bien le redevenir, M. Michel Crépeau qui souhaiterait que tout s'arrange, et M. François Gayet, démissionnaire du mouvement, qui faisait beaucoup d'efforts pour être sur la photo à côté du président... de la République.

Les haines radicales n'étant jamais mortelles, tout ce petit monde a réussi, plus ou moins, à se parler, en se poussant parfois du coude — toujours la photo — et en manifestant la même admiration pour le petit discours de M. Mitterrand. *« Magnifique discours »* (M. Schwartzenberg), *« Fort beau laïus »* (M. Crépeau), *« Très bon, Tonton ! »* (un radical non identifié).

Ce rassemblement a même dépassé les simples frontières — parfois obscures — entre radicaux de gauche, pour flirter avec celles de la majorité, car M. Marcel Lucotte (UDF-PR), président du groupe des sénateurs républicains et indépendants, maire d'Autun, était présent. Comme il n'avait rien à dire de plus sur le « matin », M. Mitterrand a achevé « l'après-midi » en allant trinquer avec ses amis. En privé, une nouvelle fois.

OLIVIER BIFFAUD.

Politique

L'Assemblée nationale adopte les nouvelles règles pour l'immigration

Les expulsions n'épargneront pas les plus jeunes

Faut-il privilégier l'efficacité supposée de l'administration ou les garanties pour les droits de l'homme théoriquement offertes par les tribunqaux judiciaires ? *Ce fut l'un* des enjeux de la discussion du projet sur les immigrés. En 1981, la gauche avait prévu que seule la justice pouvait ordonner la reconduction d'un étranger à la frontière, sauf cas très particulier. La droite, estimant que cette disposition a été inefficace dans la lutte contre le travail clandestin, veut transférer ce pouvoir à l'administration, au préfet précisément ; *elle ne veut pas non plus* qu'en cas d'expulsion le ministre de l'intérieur soit, comme il l'était depuis cinq ans, lié par l'avis d'une commission spécialisée composée de magistrats des tribunaux de grande instance et des tribunaux administratifs.

Pour la gauche, c'est placer les étrangers *« hors de l'état de droit »*, *selon l'expression de* Mme **Françoise Gaspard** (PS, Eure). Pour la majorité, toutes les garanties judiciaires ne disparaîtront pas puisqu'il sera toujours possible de faire appel de la décision de l'administration devant les tribunaux administratifs, alors que socialistes et communistes font remarquer que cet appel n'est pas *« suspensif »* et que donc la justice se prononcera trop tardivement, car l'étranger sera déjà hors de France.

Les étrangers constituant une menace pour l'ordre public pourront être expulsés, par décision du ministre de l'intérieur — même ceux qui sont entrés en France avant d'avoir dix ans — s'ils ont été condamnés à six mois de prison. Telle est une des principales dispositions du projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers adopté, en première lecture par l'Assemblée nationale, le mercredi 16 juillet par 286 voix (RPR et UDF) contre 244 (PS et PC), les 33 membres du Front national s'abstenant.

Ce résultat ne doit pas masquer le fait que certains membres de la majorité, particulièrement au CDS, ont trouvé que ce texte, défendu par MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, était trop sévère, tout spécialement pour les jeunes, alors que d'autres en ont souhaité une application *« sans faiblesse »*.

Si l'extrême droite s'est simplement abstenue, elle a montré tout au long du débat une opposition totale avec la politique d'intégration des immigrés que la majorité dit vouloir. La gauche, si elle partage cet objectif, reproche au gouvernement de le rendre impossible par la sévérité du contrôle qu'il impose, d'après elle, à l'ensemble de la population étrangère.

Pour décider d'une reconduction à la frontière, les préfets auront *même à apprécier si les titres de* séjour dont se prévaut l'étranger sont *« contrefaits ou falsifiés »* (la commission des lois a fait supprimer de cette liste l'*« altération »*). Pour **M. Jacques Roux** (PC, Hérault), il s'agit là d'un pouvoir qui ne doit appartenir qu'à la justice. **M. Jean-Pierre Michel** (PS, Haute-Saône) y voit même une mesure contraire à la Constitution.

Mais le ministre délégué à la sécurité veut rendre toute sa liberté d'action à l'administration, *« qui est responsable du maintien de l'ordre »*. C'est pourquoi il refuse aussi d'être lié par les décisions des commissions d'expulsion : *« Bien que composées de magistrats, elles n'ont pas de pouvoir juridictionnel : au sens juridique du terme, elles sont irresponsables. »* **M. Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie), rapporteur de la commission des lois, fait quand même préciser que le pouvoir d'expulsion du ministre de l'intérieur ne sera transféré au préfet que dans les départements d'outre-mer et non dans tous les départements frontaliers.

Reste la situation des plus jeunes des immigrés. Le projet, pourtant adouci par la commission des lois, *prévoit* que, même s'il est entré en France avant d'avoir dix ans, il pourra être expulsé s'il représente une menace pour l'ordre public et si ses parents sont eux-mêmes expulsés (sauf si avant qu'il ait dix-huit ans d'autres personnes peuvent subvenir à ses besoins), ou si il a été condamné à six mois de prison ferme ou à douze mois avec sursis. La gauche ne peut accepter de telles dispositions. *« Vous les condamnez au bannissement, car la France est devenue pour eux leur vraie patrie »*, dit **M. Jean-Yves Le Déaut** (PS, Meurthe-et-Moselle. *« En en faisant des rejetés de partout, vous les obligez à la délinquance, vous risquez même des les inciter au terrorisme »*, essaye d'expliquer **Mme Georgina Dufoix** (PS, Gard).

Une partie de la majorité elle-même est gênée par une telle sévérité. **M. Jean-Jacques Hyest** (UDF, Seine-et-Marne), au nom de certains de ses collègues du CDS, aurait voulu véritablement protéger les jeunes de moins de dix-huit ans ; il demande au moins que ceux qui ont moins de seize ans ne puissent en aucun cas être expulsés. Pour lui, il s'agit d'un problème *« humain »* : *« S'ils représentent une menace pour l'ordre public, ce sont leurs parents qui sont responsables ; si ceux-ci sont expulsés, en fait leurs enfants partiront avec eux. »* De plus le porte-parole du CDS n'arrive pas à croire que des jeunes puissent être vraiment des agents du terrorisme.

Les *« surdoués »* existent aussi en ce domaine, réplique **M. Pandraud**, qui met en avant le cas des jeunes « yougoslaves » voleurs à la tire dans le métro parisien pour refuser une telle limitation au pouvoir d'expulsion des jeunes : *« Faciliter les expulsions est un facteur de dissuasion de la délinquance (...) ; si ces jeunes veulent rester en France ils n'ont qu'à faire en sorte de ne pas être condamnés... »* Le ministre convainc ainsi une partie de sa majorité. Mais pas la totalité. L'amendement de M. Hyest est voté par la gauche mais aussi par six membres du RPR, MM. Bachelet (Alpes-Maritimes), Bourg-Broc (Marne), Delalande (Val-d'Oise), Godefroy (Manche), Hannoun (Isère), Rufenacht (Seine-Maritime), et vingt de l'UDF : MM. Alphandéry (Maine-et-Loire), Barbier (Jura), Barrot (*Haute-Loire*), Bayrou (Pyrénées-Atlantiques), Bleuler (Hautes-Pyrénées), Mme Boisseau (Ille-et-Vilaine), MM. Bouvard (Morbihan), Briane (Aveyron), Chollet (Lot-et-Garonne), Daillet (Manche), Delfosse (Nord), Durant (Lozère), Ferrari (Savoie), Fréville (Ille-et-Vilaine), Fuchs (Haut-Rhin), Gengenwin (Bas-Rhin), Lory (Indre-et-Loire), Mme Papon (Loire-Atlantique), MM. Stasi (Marne), Vuibert (Ardennes). MM. Barre, Mestre et Wiltzer se sont abstenus volontairement. Ce ne fut pas suffisant. Grâce à l'appui du Front national, la majorité de la majorité l'a emporté.

Toutefois, comme il s'y était engagé, M. Mazeaud a fait voter l'article sur la carte de résident, qui avait été refusé la semaine passée à la suite d'une fausse manœuvre, dans sa version qui l'accorde de droit aux jeunes entrés en France avant dix ans, même de manière illégale.

Th. B.

Une question de dignité

L'immigration n'est qu'un problème de police. C'est en tout cas ce que paraît considérer le gouvernement puisque son projet de loi sur les étrangers, qu'il vient de faire adopter par l'Assemblée nationale, ne traite la question de l'immigration que sous cet angle.

Curieux débat ! L'extrême droite s'est montrée, comme on la connaissait, xénophobe, sans que la majorité juge utile de *s'opposer vraiment à elle*. Pourtant la divergence est fondamentale entre ceux qui se sont exprimés, au nom du RPR et de l'UDF, en proclamant leur volonté d'une « intégration » que les orateurs du Front national jugent impossible. Est-ce pour ne pas désespérer leur électorat le plus radical en ce domaine et tenter de récupérer celui de M. Jean-Marie Le Pen, que le gouvernement et ses amis ont préféré réserver tous leurs coups à la gauche, alors qu'apparemment ils ne sont en désaccord avec elle que sur les moyens de lutter contre l'immigration clandestine ?

La méthode employée, il est vrai, peut être révélatrice des souhaits réels. La droite ne fait confiance qu'à la peur pour amener les étrangers à rester dans le « droit chemin ». Véritable « père Fouettard », M. Robert Pandraud est plus exigeant pour les étrangers arrivés chez nous à l'âge du berceau qu'il ne peut l'être avec les jeunes *Français de souche*. Pourquoi n'a-t-il pas entendu les appels à l'humanisme d'une partie de sa majorité ?

La France, terre d'accueil, peut-elle chasser de chez elle des *enfants qui* ne connaissent du monde que les banlieues de ses grandes villes ? La majorité, à la moindre peccadille, entend les renvoyer « chez eux ». Ces jeunes déracinés auraient-ils donc un « chez eux » ailleurs que « chez nous » ? Curieux paradoxe dans la situation politique actuelle : la gauche en est ainsi réduite à espérer en la « sagesse » du Sénat pour que le pays des droits de l'homme se montre digne de sa tradition...

THIERRY BREHIER.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 16 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a présenté au conseil des ministres un projet de loi donnant force de loi à la partie législative du code de la Sécurité sociale.

Parce qu'il datait de 1956, c'est-à-dire d'avant la Constitution de la Ve République, le code de la Sécurité sociale ne comportait pas de partie réglementaire. En outre, des textes législatifs importants n'y avaient pas trouvé place. Une nouvelle codification, conforme à la distinction opérée par la Constitution entre le domaine législatif et le domaine réglementaire, était devenue nécessaire.

Le nouveau code, élaboré par une commission présidée par un conseiller d'Etat, a été publié par décret du 17 décembre 1985. Le présent projet de loi a pour objet de donner force de loi à sa partie législative.

Il s'agit d'une opération de clarification. Elle n'apporte aucune modification aux dispositions régissant la Sécurité sociale. Mais la nouvelle codification mettra à la disposition *des pouvoirs publics, des organismes* de Sécurité sociale et des particuliers, un instrument de travail complet et cohérent.

● LA PRIVATISATION

A l'issue du conseil des ministres, le gouvernement a décidé de reprendre, sous la forme d'un projet de loi, le projet d'ordonnance qui avait été inscrit à l'ordre du jour. Ce projet de loi sera, après avis du Conseil d'Etat, soumis au conseil des ministres du 23 juillet prochain.

● L'EMPLOI DES JEUNES DE 16 A 25 ANS

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a présenté au conseil des ministres un projet d'ordonnance relatif à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, en application de la loi du 2 juillet 1986 autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

Parce qu'un chômeur sur trois a aujourd'hui moins de 25 ans, la lutte contre le chômage des jeunes constitue une priorité nationale. Le présent projet d'ordonnance permet au gouvernement d'engager un plan d'urgence à la mesure du problème posé.

I. – Ce plan mobilise des moyens importants : 4 milliards de francs *ont été prévus* dans la loi de finances rectificative adoptée par le Parlement. Ces crédits s'ajoutent à ceux mobilisés en faveur des chômeurs de longue durée et, notamment des chômeurs adultes, soit un effort total de 4,5 milliards de francs pour la seule année 1986.

II. – Ce plan s'appuie sur les entreprises : afin d'encourager celles-ci à embaucher massivement *des jeunes et* à participer à leur formation, des exonérations de cotisations sociales leur seront consenties par l'Etat pour chaque recrutement d'un salarié ou d'un stagiaire de 16 à 25 ans.

Trois cas d'exonération sont prévus :

1) exonération de 25 % des cotisations patronales de Sécurité sociale pour toute embauche de jeune effectuée entre le 1er mai 1986 et le 31 janvier 1987. Cet allégement de charges vaut jusqu'au 30 juin 1987 ;

2) exonération de 50 % des mêmes cotisations pour toute *embauche de jeune effectuée dans* les trois mois suivant la fin d'un contrat d'apprentissage, d'une formation en alternance, d'un stage suivi par un jeune chômeur de longue durée ou d'un service militaire *prolongé avec formation professionnelle.*

Cette exonération, valable pour les formations achevées avant le 30 juin 1987, vaut pour toutes les embauches réalisées à partir du 1er juin 1986, pendant toute l'année qui suit le recrutement.

Afin de permettre un démarrage sans retard de ce plan, cette exonération sera portée à 100 % au cours des trente jours suivant la publication de l'ordonnance.

3) Exonération de 100 % des cotisations patronales de sécurité sociale pour tous les contrats d'apprentissage ou de formation en alternance (*contrats d'adaptation ou* de qualification) ; par ailleurs, l'indemnité complémentaire versée par l'employeur aux personnes accomplissant en entreprise un stage d'initiation à la vie professionnelle ne donnera lieu à aucune cotisation patronale ou salariale ; la durée de ces stages sera, en outre, portée à six mois.

Cette exonération de 100 % vaudra, à compter de la publication de *l'ordonnance, pour tous les contrats* en cours et les nouveaux contrats conclus jusqu'au 31 janvier 1987.

III. – Les formalités à accomplir par les entreprises pour bénéficier de ces *aides sont volontairement* allégées.

Tous les employeurs assujettis à l'UNEDIC (entreprises et particuliers) pourront bénéficier de ces exonérations. Seuls l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics administratifs sont exclus.

Pour l'employeur, les formalités administratives consisteront en une déclaration à la direction départementale du travail et de l'emploi, dans les quinze jours suivant l'embauche, et en une déduction du montant des exonérations lors du paiement habituel de ses cotisations à l'URSSAF. Ces exonérations seront remboursées par l'Etat à la sécurité sociale.

Enfin, les dispositifs de formation en alternance, apprentissage compris, sont à cette occasion simplifiés. Ils seront en particulier ouverts, sans restriction, à l'ensemble de la tranche d'âge 16-25 ans.

L'ensemble de ces mesures doit permettre aux entreprises de participer efficacement à l'effort national en faveur de l'emploi des jeunes.

● SÉCURITÉ CIVILE

Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres une communication sur les perspectives de développement de la sécurité *civile.*

Malgré les actions de prévention entreprises, la modernisation des moyens de secours et le dispositif ORSEC qui a fait ses preuves au niveau départemental, notre système *de prévention et d'organisation de* secours est insuffisamment adapté aux situations de catastrophe majeure.

Le gouvernement a décidé de doter la France d'une organisation et *des moyens de secours aux populations* capables de répondre à des situations de catastrophe du temps de paix et du temps de crise. Pour cela, quatre objectifs seront poursuivis.

I. – Améliorer l'organisation du secours aux populations.

Un plan ORSEC national, dont la mise en application serait décidée par le premier ministre, sera préparé par le ministre de l'intérieur avec la participation de tous les ministères concernés. Il prévoira notamment la coordination de l'ensemble des moyens mis en œuvre dans des circonstances graves par le ministère de l'intérieur, sous l'autorité du premier ministre.

Les moyens du centre opérationnel de la sécurité civile (CODISC) seront développés ; en cas de menace de catastrophe, une cellule interministérielle permanente y sera installée.

Un échelon intermédiaire sera créé entre l'Etat et le département pour prévenir les risques majeurs et organiser les secours en cas de catastrophe dépassant le cadre ou les moyens départementaux.

Les préfets de zone de défense et, dans quelques cas, des préfets de région délégués par les préfets de zone seront chargés de la mise en œuvre du plan ORSEC national et des plans zonaux.

Ils établiront des schémas directeurs des moyens d'intervention nécessaires. Ils pourront mobiliser ces moyens au bénéfice d'un département de la zone ou, sur demande du ministre de l'intérieur, pour les envoyer sur un autre point du territoire métropolitain, outre-mer, voire à l'étranger.

Les préfets de zone disposeront à cet effet d'un centre opérationnel et d'un état-major.

Un projet de loi relatif à la sécurité civile sera déposé devant le Parlement avant la fin de l'année. Les dispositions réglementaires qui l'accompagneront seront préparées dans les mêmes délais.

II. – Moderniser les moyens d'intervention de la sécurité civile.

Le ministre de l'intérieur préparera un programme pluriannuel de modernisation et de développement des moyens de la sécurité civile visant à :

– Renouveler et moderniser les moyens aériens de la sécurité civile afin d'améliorer notre efficacité dans la lutte contre les feux de forêts ;

– Moderniser le CODISC et créer des centres opérationnels dans chaque zone ;

– Créer une unité d'instruction de la sécurité civile spécialisée dans la lutte contre les risques chimiques et nucléaires, en complément des unités existantes de Brignoles, Nogent-le-Rotrou et Corte.

III. – Développer les actions de prévention.

Le ministre de l'intérieur s'attachera à développer les actions de prévention contre les risques de la vie quotidienne qui provoquent encore la mort de 12 000 personnes par an.

IV. – Informer la population.

L'information des populations sur les risques naturels et technologiques et sur l'organisation des secours est essentielle pour permettre aux citoyens de mieux évaluer les risques, de participer à l'action collective de prévention et d'adopter le comportement le mieux adapté en cas de menace.

Pour répondre à cet objectif :

– Les plans ORSEC seront publiés et les plans particuliers d'intervention intéressant des installations modernes ou industrielles feront l'objet d'une publication obligatoire (mise à disposition du public dans les mairies, diffusion à la presse régionale, etc.) ;

– Des dispositions permettront, en cas de menace grave, de réserver des canaux radio et *télévision pour* assurer la diffusion des informations et consignes nécessaires à la population ;

– Les conditions d'accueil et d'information de la presse dans les centres opérationnels de sécurité civile à chaque échelon seront améliorées ;

– Un manuel pratique d'information sur les risques naturels et technologiques sera établi et diffusé à grande échelle avant le 1er janvier 1988.

● PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Le ministre délégué chargé de l'environnement a présenté au conseil des ministres une communication sur la prévention des risques majeurs.

La politique mise en œuvre, qui tient compte des accidents survenus en France ainsi que des catastrophes étrangères, repose sur quatre grandes orientations :

– Développer une attitude de responsabilité en vue d'assurer, de façon raisonnée, la prise en compte du risque de catastrophe dans le comportement des Français ;

– Développer la prévision et la prévention avec le concours de la communauté scientifique et en obtenant la réalisation d'études de dangers par les industriels en vue d'améliorer la sécurité des installations ;

– Prendre en compte l'exposition aux risques dans les décisions d'occupation de l'espace ;

– *Etudier de manière* approfondie les conséquences des catastrophes, quel que soit l'endroit où elles se produisent, enfin de dégager les mesures de prévention à promouvoir, ainsi que les mesures nécessaires pour en atténuer les effets.

Dans ce cadre, le gouvernement a arrêté les mesures suivantes :

– Poursuite de la mise en œuvre des plans d'exposition aux risques *naturels majeurs prévisibles, dont le* dispositif sera amélioré ;

– Mise en place d'opérations-pilotes de maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels dangereux ;

– Mise au point, avant la fin de l'année, d'un ensemble de dispositions législatives relatives à la prévention des risques majeurs, qui viendront compléter celles qui seront définies dans le *même temps* en matière de sécurité civile.

Mesures individuelles

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Bernard Magniny, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; M. Dominique Fraisse, conseiller d'Etat, est réintégré dans ses fonctions et à son rang au Conseil d'Etat ; M. Marcel Pinet, conseiller d'Etat, est réintégré dans ses fonctions et à son rang au Conseil d'Etat.

Sur proposition du ministre de la défense, le vice-amiral d'escadre Alain Denis est *nommé* membre du Conseil supérieur de la marine pour l'année 1986 ; le vice-amiral Guirec Doniol est nommé membre du Conseil supérieur de la marine pour l'année 1986 ;

Sur proposition du ministre de l'intérieur, M. Georges Abadie, préfet, commissaire de la République de la région Aquitaine, commissaire de la République du *département* de la *Gironde, est* nommé préfet hors cadre : M. Thierry Kaeppelin, préfet en service détaché, est nommé commissaire de la République de la région Aquitaine, commissaire de la République du *département* de la Gironde : M. Richard Castera, inspecteur de l'administration, est nommé directeur des transmissions et de l'informatique.

Sur proposition du ministre délégué chargé de la fonction publique et du Plan, M. Dominique Le Vert, conseiller d'Etat, est nommé directeur général de l'administration et de la fonction publique.

∴

En outre, sur proposition du ministre de la défense, le conseil des ministres a adopté diverses mesures d'ordre individuel relatives à la situation administrative, à la promotion et à l'affectation d'officiers généraux de l'armement, de l'armée de terre *et de l'armée de l'air.*

● **Le PS *dépose plainte contre* M. Baudis.** – Le Parti socialiste a déposé, le mercredi 16 juillet, une plainte en diffamation contre M. Dominique Baudis, maire de Toulouse. A la suite de l'invalidation des *élections législatives en* Haute-Garonne, décidée, le 8 juillet par le Conseil constitutionnel, ce dernier avait accusé le PS, et en particulier M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, d'avoir *« procédé à une opération frauduleuse couverte au plus haut niveau de l'Etat »*. En outre, la fédération socialiste du département doit se prononcer, jeudi, sur la composition de la liste présentée à cette élection partielle et, en particulier, sur le point de savoir si la conduite de cette liste reste confiée à M. Alex Reymond, ancien président du conseil régional de Midi-Pyrénées, ou à une personnalité nationale. Cette dernière éventualité semble rallier aujourd'hui de nombreux suffrages.

13 - Nouvelles de l'époque des Ming

Le Monde
DES LIVRES

Héraclite de l'ombre à la lumière

Sa philosophie était énigmatique depuis vingt-cinq siècles. Enfin Marcel Conche vint. Des* Fragments*, il fait un édifice.

L'OBSCUR. Tel fut déjà pour les Grecs le surnom d'Héraclite, qui vécut à Éphèse et devait avoir quarante ans vers 500 avant J.-C. Cette obscurité, liée à la forme lapidaire de son expression, est accrue, pour nous, par le fait qu'il ne subsiste que pierres éparses de son édifice philosophique.

Elles sont peu nombreuses : cent trente environ, dont la taille varie d'un mot à quelques lignes. Les érudits, depuis un siècle, les trient et les retournent, en quête de leur authenticité. En effet, son ouvrage (hypothétique ? probable ?) étant perdu, nous ne connaissons Héraclite qu'à travers les auteurs qui l'ont cité, parfois à des siècles de distance.

Cette dispersion de nos sources ne serait rien si la teneur des fragments qui nous restent était sans équivoque. Ce n'est pas le cas. Certains sont de véritables énigmes *(les âmes flairent dans l'Hadès)*. D'autres, dont le sens paraît plus évident, ne semblent pas pouvoir s'ajuster les uns avec les autres.

L'entrelacs des embûches philolophiques et des obstacles philosophiques pouvait paraître inextricable. Les experts ont multiplié les éditions critiques — Bywater (Oxford, 1877), Diels (Berlin, 1903, 1912, 1922), Diels-Kranz (Berlin, 1934), Marcovich (Florence, 1978), etc. — sans parvenir à un texte bien établi, faute souvent d'une intelligence philosophique de l'ensemble. Les philosophes de leur côté ont scruté les aphorismes en les modelant à leur idée. L'Héraclite de Hegel n'est pas celui de Nietzsche, et la lecture de Heidegger est encore autre. Depuis la dernière guerre, rien qu'en France, les travaux de Kostas Axelos, de Clémence Ramnoux, d'Abel Jeannière, de Jean Bollack et Heinz Wismann — entre autres, — quel que fût leur intérêt propre, laissaient penser, par leur dissonance même, que l'obscurité demeurait.

Enfin Marcel Conche vint. Ce n'est pas une boutade. Son édition est la première à conjuguer un impeccable rigueur de philologue et la cohérence d'une analyse philosophique exigeante et lumineuse. Il fait surgir de l'ombre, avec une sûreté de trait qu'on s'épuise à vouloir prendre en défaut, une pensée puissante et claire, équilibrée comme un temple grec. Aux signes troubles d'un oracle, il substitue l'éveil de la raison.

ROGER-POL DROIT.

(Lire la suite page 13.)

Le Paris fantôme d'André Breton

Que reste-t-il du Paris de Nadja ? Sur les pas de l'héroïne de Breton, Jacques Meunier, inaugurant une série de promenades littéraires, traque cette « archéologie sans vestiges ».

SI je dis que, pour moi, *Nadja* est un livre exotique et qu'il a un goût de chocolat, personne ne me croira. C'est pourtant la stricte vérité. Cela tient, je crois, aux conditions de ma première lecture : j'étais en ce temps-là dans le Mato Grosso, à l'évêché de Gujara-Mirim, vautré dans un hamac et soignant je ne sais quelle fièvre quarte. Mgr Rey, l'évêque de l'époque, m'avait offert l'hospitalité et j'étais logé dans une remise entre les moteurs hors-bord de la mission, les boîtes de saindoux et des caisses d'images pieuses. A portée de main, j'avais un réfrigérateur bourré de chocolats. Luxe inouï sous les tropiques !

Un voyageur de passage avait dû oublier l'exemplaire de *Nadja*. Le texte était souligné et annoté par diverses mains. Il y avait des *« oui »* des *« oh ! »*, des *« non »*, des *« ? »*, *« ! »* et, plus rarement, un bref commentaire. Je pénétrai donc dans le Paris fantôme de Breton encadré par plusieurs générations de lecteurs anonymes...

Tout de suite une chose me frappa : l'analogie entre la situation du narrateur et la mienne. Il avait été en plein Paris confronté à une forêt de signes et, comme moi chez les Indiens Chacobos, il posait un peu à l'enfant professionnel.

Nadja est une collection de rencontres fortuites, de coïncidences et de faits inexpliqués. Petites énigmes qui, prises indépendamment, peuvent paraître insignifiantes, mais qui, accumulées, mises côte à côte, forment rébus. il s'agit d'un mythe vécu et reconstitué. Pareil aux miens. Sauf qu'ici le mythe n'émanait pas d'une tribu, mais d'une constellation de naufragés : poètes, peintres, prostituées, actrices, tireuses de cartes, médiums...

La dérive contrôlée, les lois d'errance, le désœuvrement et l'oisiveté conviennent parfaitement au hamac qui se balance. Breton raconte qu'il a écrit son livre au Manoir d'Ango et, pris dans la spirale surréaliste, je trouvais tout à fait approprié de lire *Nadja* au Brésil, terre ardemment convoitée par la famille d'Ango. Le hasard objectif n'a pas de frontières.

Homme de terrain, je me promis alors d'explorer à mon tour le territoire de *Nadja* et sur un plan de métro — que faisait-il dans cet excentrique diocèse ? — je traçais un triangle théorique qui allait de la rue de Varenne au boulevard des Batignolles, rejoignait le boulevard Magenta et se refermait sur la rive gauche, au point de départ du récit : la place du Panthéon et l'Hôtel des Grands Hommes.



Dessin de CAGNAT.

La rue Fontaine, la rue des Capucines, la rue La Fayette, la Conciergerie, la place Dauphine (*« l'un des lieux les plus profondément retirés que je connaisse... »*), le Faubourg-Poissonnière, le Théâtre des Deux-Masques, autant de noms qui peuplaient ma rêverie et qui sonnaient ici comme de fiers Annapurna, d'impeccables Murailles de Chine ou de très obscurs Tolobobampo. Nostalgie circulaire des antipodes.

Mots croisés sans grille

Je n'ai jamais tenu ma promesse. Breton est mort il y a vingt ans, *Nadja* s'enseigne au lycée et, soixante ans après, il est fort improbable que je trouve quelque trace, empreintes recouvertes par le va-et-vient des foules, des pas perdus de Nadja et de son chantre électif. Me voilà donc, détective littéraire, devant des mots croisés sans grille, une archélologie sans vestiges, un codex mexicain sans sous-titres...

L'Hôtel des Grands Hommes est toujours là. La coupole du Panthéon aussi. Un touriste japonais met son appareil photographique sur le déclencheur automatique et va, en courant, prendre la pose devant l'objectif. Mariage instantané du voyeur et de l'exhibitionniste. Ses compagnons de voyage applaudissent à l'exploit. Un témoin espiègle filme la scène avec une caméra. Images emboîtées. Tout le monde rit : l'appareil du photographe n'a pas marché.

Le boulevard Saint-Michel est en deuil : ses pavés turbulents ont été recouverts de bitume. Sur une affiche publicitaire, on peut lire : *« C'est bien la première fois depuis 68 qu'il se passe un truc sympa en mai. »* Les slogans surréalistes ont fait recette. Les créatifs de la promotion s'en sont emparés et ils pastichent Magritte avec plus ou moins de bonheur. Pourtant un œil exercé saurait encore déceler l'insolite au pied de la fontaine Saint-Michel : un balayeur dégingandé, Saracolé sans doute, débarrasse la rue des reliefs de la nuit. Il songe à la vache qu'il offrira en échange d'une fille à marier. Il réunit sa dot à coups de balai.

La rue du Buci a été célébrée par Jacques Prévert. Les chanteurs ambulants s'y retrouvent. Leur jazz d'antan amuse les punks. Un bonhomme New-Orléans pince une contrebasse primitive : un simple manche, une corde à linge et une lessiveuse. Un jeune hobbo joue du peigne enroulé dans du papier de soie. Qui se souvient que cette musique barbare fut introduite en Europe par Goffin, Schaeffner, Duhamel et Rivière ? Tous compagnons de route du surréalisme. Dans une rue toute proche, le frère de Boris Vian restaure des orgues de Barbarie...

La rue de Seine est une galerie d'art à ciel ouvert. La librairie Fischbacher vend le catalogue de l'exposition *Primitivism in 20th Century Art*, de New-York, retrouvailles attendues de l'ethnologie et du surréalisme. Retour du totémisme. Pied de nez rétrospectif au classicisme grec.

En vue du quai Malaquais, un Voltaire pétrifié rit sous cape. Les bouquinistes bradent *Là-bas*, de J.-K. Huysmans et *la Soirée avec M. Teste*, deux livres d'éveil pour André Breton. La maison Lachenal et Ritter, qui réédite pieusement l'œuvre éparse de Philippe Soupault, se trouve à deux pas.

A la terrasse d'un bar-tabac, une plantureuse Tsigane rousse propose de déchiffer votre main. Elle voit un voyage lointain, bien entendu, et un rendez-vous — extrêmement flou — avec une bizarre femme brune. Sûr de vous, vous lui dites : *« Son prénom commence par N ? »* Pas de réponse. Vous reprenez la question en espagnol et, cette fois, elle comprend. Elle réajuste son châle et, d'un trait, réplique : *« Vous m'excuserez, monsieur, j'ai appris à lire l'avenir en français... »*

C'est fou ce qu'il y a comme femmes brunes dans les rues de Paris ! Aucune n'a d'attention pour moi. Dommage. Si ce n'était pas une Nadja, cela aurait pu être une Nicole, une Nathalie, une Nicomède ou une Noémie. A la rigueur, une Ermance. Le destin aussi fait des fautes d'orthographe.

Quai du Louvre, je flâne. Je tourne derrière l'Hôtel de Ville et je trouve là une boutique dont le rideau de fer est tiré. L'enseigne annonce « Orthopédie ». L'ironie veut que plusieurs lettres ont glissé vers le bas et que le mot boite. Poème bancal pour un magasin de prothèses. Robert Desnos aurait aimé ça !

JACQUES MEUNIER.

(Lire la suite page 12.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Nouvelle édition du Grevisse

Le bon usage, c'est quoi ?

M*ALGRÉ que* se dit-il ? Peut-on écrire *par contre* ? Il n'est pas rare que les vacances en famille, pour peu qu'il pleuve, ramènent ce genre de litige. Selon les âges ou les tempéraments, on invoque l'usage, le passé, le présent, la règle. Quelle règle ? Et de se précipiter sur les grammaires, érigées en juges de paix. Comme s'il existait une loi, *la Loi* !

Depuis cinquante ans cette année, « le » Grevisse fait foi. Son succès vient de ce qu'il s'adresse à la fois aux spécialistes et au grand public, qui lui sait gré d'observer les mœurs langagières sans prétendre les régenter. Chaque fois qu'un doute pèse sur la forme correcte, des exemples contraires sont fournis en abondance. Libre à chaque usager de se faire sa religion, ou plutôt de choisir ses modèles. Il pourra dire : je fais comme Mallarmé, ou comme Carco. En parlant, en écrivant, nous sommes les maillons d'une chaîne, les moments d'une histoire qui, plus que la « grande », dépend de nous. A l'égard des mots, nous sommes ballottés entre des fringales d'absolu et des cures de relatif. Il y a tout dans une grammaire, et même ce qu'on n'y cherche pas.

EN un demi-siècle, la théorie et la pratique ont grandement évolué. Grevisse, puis son gendre et continuateur, André Goosse, en ont tenu compte. En douze éditions, *le Bon Usage* a doublé de volume. Les citations ont été renouvelées. Genet, Le Clézio, ont fait leur entrée au temple des auteurs qui délimitent la mode, sinon la loi. La vie courante a suscité des cas de conscience inédits, et les techniques d'impression, des tentations nouvelles. Comment limiter aux exigences de clarté les changements de caractère typographique, le passage en italique, par exemple, que permettent instantanément les machines électroniques ?

Chacun de nous bute sur certaines difficultés, toujours les mêmes. Rien de plus personnel, de plus intime, que la lecture des dictionnaires. Mais tout le monde connaît plus ou moins les mêmes perplexités : la différence entre *métaphore* et *métonymie*, le sens de mots ronflants et finalement pas si compliqués ni vains, comme *hypallage, anacoluthe, haplologie... Attester, pallier :* que celui qui n'a jamais hésité entre transitif et intransitif veuille bien se *rappeler* (de) certains pataquès !

ET les accords ? Qui n'a pas ressenti... une espèce de trouble — et non « un » espèce — devant les noms de navire ou le genre de ces mots qu'on dirait faits pour nous piéger : *hémisphère, pétale, tentacule, aise, disparate ?* Le féminisme a entraîné des féminisations sporadiques — *candidate, partisane* — auxquelles ont échappé, sans raison claire, ministre et écrivain. Faut-il mettre au pluriel *Don Juan* et *scénario ?* Comment se dépêtrer de *chacun*, de *on ?*

En connaisseurs de nos problèmes autant que de leurs solutions, les auteurs du Grevisse isolent les mots à hauts risques, les verbes irréguliers, les conjugaisons vicieuses, les règles d'accord flottantes ou controversées. Enfin, ces yeux écarquillés sont-ils *grand* ouverts ou *grands* ouverts ? Pourquoi tant de rigueur, dans certaines règles, alliée à tant de fantaisie pour d'autres. Plus qu'en toute autre circonstance la liberté, si chère ailleurs, devient la plaie des usagers, une source d'angoisse. Qu'attendent les oracles pour nous asséner une bonne fois le correct et le juste !

S'il ne tranche pas, le Grevisse ne laisse aucune difficulté de côté. La ponctuation y tient une place légitime. Comment nier le soutien à la compréhension et à l'émotion qu'apportent les respirations du point-virgule, des deux points ? Notons à ce propos un phénomène que Grevisse ne relève pas mais qui saute aux yeux des lecteurs professionnels : les guillemets tendent à disparaître dans les romans comme dans les journaux. S'agit-il d'une contamination par l'audiovisuel, qu'encombrent les « je cite » ? On dirait plutôt que l'attribution stricte des propos aux personnes et aux personnages ne paraît plus essentielle, que la parole est à tout le monde, que le sujet énonciateur se dilue dans un « ça parle » indistinct...

DANS le même temps, le discours indirect ne progresse pas, du moins en langage parlé. Il reste le privilège de l'élite culturelle. « Le médecin m'a dit de me reposer » demeure une formulation de luxe, audacieuse. Les défavorisés de la langue s'obligent humblement à rapporter le conseil reçu, trop savant pour devenir leur propriété : « Le docteur m'a dit comme ça : il faut vous reposer. »

(Lire la suite page 11.)

LA VIE LITTÉRAIRE

● DERNIÈRES LIVRAISONS

ESSAI

● Jean-Pierre Colin : *la Beauté du manchot.* – Par un ancien membre du cabinet de Jack Lang, qui fut aussi universitaire et comédien, un plaidoyer du cœur en faveur d'une politique généreuse *à l'égard de tous les minoritaires* de *France*, des Bretons aux Créoles, des prisonniers aux infirmes. (Publisud, 125 p., 78 F.)

HUMOUR

● Trez : *les Idées noires.* – Un trait simple, simpliste même, pour des dessins à l'humour et aux idées en effet « trez » noires qui tireront du lecteur, parfois, un rire un peu jaunâtre. (Le Cherche-Midi, 125 p., 62 F.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● Charles Mauron : *l'Inconscient dans l'œuvre et la vie de Racine.* – Père de la « psychocritique », Charles Mauron a soutenu cette thèse en 1954. C'est l'exemple le plus connu d'une analyse littéraire menée selon cette méthode qui se fonde sur l'étude des *« suggestions obsédantes » de l'inconscient. Travail original en son* temps, aujourd'hui haï ou adoré d'une égale fureur, c'est désormais un classique. Du même auteur, selon la même méthode : *Mallarmé l'obscur.* (Champion-Slatkine ; 350 p., 175 F., et 230 p., 138 F.)

PHILOSOPHIE

● Ouvrage collectif : *Droit et liberté selon Hegel.* – Publié *sous la direction de Guy Planty-Bonjour par le Centre de recherche* et de documentation sur Hegel et sur Marx, cet ouvrage regroupe une série d'essais, dont celui de Jacques d'Hont, « Le droit et la liberté dans l'œuvre de Hegel ». (PUF, 264 p., 85 F.)

HISTOIRE

● Philippe Henwood : *Bagnard à Brest.* – Dans cet ouvrage très documenté et agrémenté de nombreuses *illustrations, Philippe* Henwood, directeur du centre de documentation et de recherche du Service historique de la marine à Brest, retrace l'histoire de ce bagne célèbre de 1749 à 1858, année du départ des derniers forçats pour la Guyane. (Editions Ouest-France, 207 p., 65 F.)

● Jean Sagnes : *Politique et syndicalisme en Languedoc. L'Hérault durant l'entre-deux-guerres.* – Natif de cette région, agrégé d'histoire et actuellement maître de conférences à l'université de Montpellier, Jean Sagnes étudie dans cet ouvrage, qui constitue l'essentiel de sa thèse, différents aspects des organisations – partis et syndicats – se réclamant du mouvement ouvrier pendant l'entre-deux-guerres. Cartes, tableaux, statistiques, complètent ce livre très dense. (Université Paul-Valéry, Montpellier. 520 p., 170 F.)

● François Bluche : *les Magistrats, du Parlement de Paris au XVIIIe siècle.* – Publié pour la première fois en 1960, le livret de F. Bluche obtint l'année suivante le grand prix Gobert de l'Académie. L'auteur analyse, dans ce classique de l'histoire des sensibilités, l'institution parlementaire française à la veille de la Révolution et les comportements de l'élite robine, composante essentielle du fonctionnement de l'Etat. (Economica, 481 p., 175 F.)

Francophonie : Senghor et Yourcenar au palmarès

Selon un sondage IPSOS réalisé pour le Haut Conseil de la francophonie, seulement 2 % des Français (contre 88 %) considèrent que le développement de la francophonie n'est *« pas du tout important »* (*le Monde* du 30 mai). 44 % estiment que celle-ci s'est développée *« pour des raisons culturelles »* (29 % *« pour des raisons économiques »* et 20 % *« pour des raisons historiques)* et 73 % pensent qu'elle se maintiendra à l'avenir grâce à l'enseignement et à la culture. Seulement 32 % (contre 58 %) des Français sont prêts à verser une contribution financière pour le développement de la francophonie.

Quant aux auteurs francophones étrangers ou d'origine étrangère, 31 % des Hexagonaux sont en mesure d'en nommer un ou plusieurs, au premier rang desquels Léopold Senghor, Marguerite Yourcenar, Georges Simenon, Henri Troyat, Martin Gray, Tahar Ben Jelloun, Julien Green, Milan Kundera et... Jacques Brel. Si aucun écrivain *canadien-français n'est cité aux* premiers rangs, en revanche 70 % des personnes sondées affirment que des chanteurs comme Charlebois, Diane Dufresne ou Gilles Vignault contribuent à l'essor de la francophonie culturelle.

J.-P. P.-H.

Le neuvième congrès mondial des poètes

Le neuvième congrès mondial des poètes, réuni du 27 juin au 3 juillet à Florence, sous la présidence de Léopold Sedar Senghor, proposait trois thèmes de réflexion : « L'invention de l'humain. La poésie de la Renaissance », « Eve, Lilith. La famme et la création poétique », « Poésie, raison et mystère ».



En fait, deux conceptions se sont confrontées dans le beau cadre conventuel de San-Miniato-al-Monte. Pour les organisateurs, Mimmo Morina et le Florentin Mario Luzi, la poésie est un patrimoine collectif qu'il faut étudier, louer et divulguer avec le concours de tous, petits et grands, illustres et obscurs ; pour d'autres, elle est mystérieuse présence que seuls les élus et les initiés doivent sans cesse *traquer et remettre en question.*

Léopold Sedar Senghor se range parmi les premiers en insistant sur les aspects utilitaires : *« J'ai toujours accordé une importance primordiale à l'éducation, à la formation et à la culture. Celle-ci est à la fois le but et la condition du développement de nos peuples. En ce qui concerne la création poétique, on croit souvent qu'elle naît à l'opposé de toute rationalité. Or la poésie européenne de la Renaissance et celle de Dante, que nous avons plus particulièrement étudiées ici, nous apprennent le contraire. L'esprit de méthode et d'organisation donnent des ailes à l'inspiration. »*

Edmond Jabès, interrogé à l'ombre du cloître, montre à l'égard *du congrès un scepticisme qui* rejoint à sa façon la méfiance des seconds : *« Peu de congressistes ont parlé de la pratique du texte, et je l'ai regretté. La poésie porte la prose au-delà de ses limites. En France, depuis quelques années, certains affirment même que l'écrivain n'existe pas ; ne compte que le texte. Personnellement, je crois que l'écrivain devient à un tel point sa parole qu'il n'est plus que celle-ci. Il s'efface, il entre dans l'anonymat pour l'exprimer. J'aurais aimé qu'il y eût de petits propos échangés sur le thème plutôt que de grandes déclarations. »*

C. C.

De la nature du pouvoir

Les prédictions formulées par Orwell dans *1984* nous menacent-elles aujourd'hui ?... Quelles réponses peut offrir une société démocratique qui se montre vigilante. Sur ces thèmes avait été organisé en 1984 à Strasbourg par le conseil de l'Europe un colloque Georges Orwell.

Des écrivains, des historiens, des industriels, des hommes politiques, des scientifiques, des juristes y avaient participé, et leurs communications viennent d'être réunies dans un volume intitulé : *Big Brother, un inconnu familier* – qui paraît simultanément en anglais, en espagnol, en hébreu et en français – avec des textes d'Alexandre Zinoviev, Stanley Hoffmann, Simone Veil, Edgar Morin, etc.

L'ouvrage présente en trois chapitres : « La guerre c'est la paix », « La liberté c'est l'esclavage », « L'ignorance c'est la force », une réflexion sur le pouvoir que M. Pierre Legendre, de l'Ecole pratique des hautes études, définit abruptement et lucidement : *« Il est dans la nature du pouvoir d'être toujours salaud. Ce quelque chose d'énigmatique, ce côté toujours salaud, voilà l'enjeu universel de l'humanité avec l'inhumanité. »* Et il conclut : *« Il n'y a pas, d'un côté, la liberté, la vérité, la paix, et, de l'autre, l'esclavage, le mensonge et la guerre. La politique fonctionne en manœuvrant tous les leviers à la fois. »* Mais alors, où sont les coupables ?...

N. Z.

★ **BIG BROTHER, UN INCONNU FAMILIER, textes présentés par Francis F. Rosenstiel et Shlomo Giora Shoham, coédition conseil de l'Europe et Age d'homme, 296 p., 98 F.**

Une nouvelle revue d'études arméniennes

Une nouvelle revue d'études arméniennes vient de voir le jour, *Ani - Cahiers arméniens,* du nom de l'ancienne capitale de la dynastie des Bagratides, détruite par les Turcs seldjoukides au onzième siècle. Avec ses ruines et le souvenir de sa splendeur passée, Ani reste, selon l'éditorial du premier numéro, *« le symbole d'une lente reconquête de notre identité, que nous rêvons comme une fête partagée avec d'autres, dans l'échange et la convivialité ».*

Le Centre de recherches sur la diaspora arménienne (CRDA), qui publie cette revue destinée à devenir trimestrielle, et le Centre de documentation arménien de Paris se sont imposés, depuis leur création récente, comme des lieux précieux de conservation et d'étude de toutes les questions touchant à l'histoire et à la culture de ce pays.

Cherchant une audience plus large que celle de l'ancienne et respectable *Revue des études arméniennes, Ani - Cahiers arméniens* se veut *« le reflet et l'instrument d'une expérience et d'une connaissance collectives de plus en plus ouvertement partagées ».* La notion d'*« arménité »*, avancée par les animateurs des *Cahiers,* témoigne de cette volonté d'ouverture et du refus de se laisser enfermer *« dans le corset rigide ou abstrait du concept »* et dans l'obsédante revendication territoriale.

L'identité arménienne est une *réalité à la fois forte et fragile.* Soumise, par une histoire douloureuse, à la dispersion et à l'exil, elle doit, à chaque étape de son devenir, retrouver des raisons d'exister et, pour cela, se réapproprier une mémoire menacée, elle aussi, de dispersion. L'initiative de créer cette revue, et l'intérêt qu'elle pourra susciter au-delà de son public obligé, constituent l'une de ces étapes.

P. Ké.

★ **ANI - CAHIERS ARMÉNIENS, *revue du Centre de recherches sur la diaspora arménienne.* Directeur de la publication, Jean-Claude Kebabdjian ; directeur littéraire, Gérard Bédrossian. 36, rue de Trévise, 75009 Paris. Tél. : 42-46-05-58. Prix du numéro : 70 F.**

● EN BREF

● **Le prix du roman populiste 1986 a été décerné à Ada pour son livre : *Elle voulait voir la mer...,* publié aux éditions Maurice Nadeau.**

● ***Revues berbères.*** – **Après *Tafsut,* dont la troisième livraison vient de sortir fictivement à Tizi-Ouzou (en réalité à Aix-en-Provence, chez S. Chaker, LAPEMO, 13621 Aix-en-Provence), le premier numéro d'*Awal (Cahiers d'études berbères) a été publié récemment en France* par le Centre d'études et de recherches Amazigh (5, rue de Chevreuse, 75006 Paris) avec la caution de plumes de renom comme Mouloud Mammeri ou Pierre Bourdieu. Quant aux *Etudes et documents berbères* (La Boîte à documents, BP 701, 75531 Paris 11e), c'est une publication qui entend faire émerger la revendication culturelle berbère – expatriée en France faute de pouvoir s'exprimer en Algérie – du milieu universitaire franco-maghrébin.**

● **Selon le vœu de son donateur, le docteur Louis Merle, le prix du même nom, doté d'un montant de 15 000 F et destiné à récompenser *« un ouvrage ou un ensemble de travaux traitant de l'histoire rurale d'une province française »*, a été décerné pour la première fois cette année, à Jean-Michel Chevet, jeune chercheur en histoire, pour sa thèse « Le marquisat d'Ormesson, XVIIIe-XIXe siècle ».**

● **Le 10e PRIX LITTÉRAIRE DE LA FONDATION DE LA VOCATION a été décerné à Jean-Philippe Toussaint pour son premier roman *la Salle de bain,* publié aux éditions de Minuit (*le Monde des livres* du 18 octobre 1985).**

● ***L'Association* des écrivains de langue française (ADELF) a attribué ses PRIX LITTÉRAIRES 1986 : prix de l'Asie, René de Ceccaty, *l'Extrémité du monde* (Denoël) ; prix de la Mer, François-Xavier Pelletier, *Les hommes qui cueillent la vie, les Imragen* (Flammarion) ; prix Alpes-Jura, Gilbert Baechtold, *Quand les serpents naviguent* (P.-M. Favre) et Bertil Galland, *le Nord en hiver* (Payot) ; prix Européen, Agota Kristof, *le Grand Cahier* (Seuil) ; prix de l'Afrique méditerranéenne, Titouan Lamazou, *le Trésor de l'Atlas* (Denoël).**

● **Le prix littéraire HAVANE 86 a été attribué à Michel Croce-Spinelli pour son roman *Bois d'épave* (Grasset).**

Passage en revues

L'ETUDE de Maurice Blanchot – *la Parole vaine* (1) – sur *le Bavard* de Louis-René des Forêts (2) avait contribué à faire de ce récit l'un des symptômes de l'état de la littérature de notre temps. *« Nihilisme de la fiction réduite à son essence », le Bavard* marquait ce moment essentiel où le langage était dénoncé dans sa prétention à dire autre chose que lui-même. Cette lecture, indéniable et bouleversante, avait eu cependant pour conséquence indirecte de contraindre l'œuvre de L.-R. des Forêts à demeurer dans une *impasse. Dans un texte pénétrant,* dont la **NRF** (juillet-août, nº 402-403) publie la première partie, Yves Bonnefoy modifie la perspective ouverte (ou fermée...) par Blanchot. Prenant en compte deux autres récits de des Forêts, *et non plus seulement le Bavard, « moment dans une recherche plus vaste »,* il repère les éléments tangibles d'une expérience d'un autre ordre que celui de la pure négativité. Expérience poétique, existentielle, où la parole et l'*écriture conduisent* l'être au seuil de ce que Rilke nommait l'*« ouvert ».* Rappelons que la **NRF** avait publié en janvier 1984, sous le titre *Ostinato,* des extraits, admirables, d'un livre à venir de Louis-René des Forêts. (Gallimard, 69 F.)

★ Pour son dixième anniversaire, **Po&sie** (2e trimestre 1986, nº 37), *dirigée par Michel Deguy,* s'ouvre à la peinture. Cinq reproductions d'œuvres du peintre Jorge Perez Roman, né en Argentine et travaillant près de Paris, sont présentées par Robert Marteau, Jonathan Boulting et Alain G. Huraut. R. Marteau et J. Boulting présentent également quelques poèmes de l'Anglais Robert Graves, mort à la fin de l'année dernière, plus connu en France comme mythographe et historien que comme poète. (Librairie Belin, 60 F.)

★ Comme **Po&sie,** la revue semestrielle **Polyphonies** ne s'en tient pas au seul domaine français. Autour du thème de l'ironie, Pascal Culerrier, son directeur, a réuni plusieurs textes, dont dix-*sept poèmes inédits en français* d'Eugenio Montale, poète italien, prix Nobel 1975. Traduits par Patrice Dyerval Angelini, ces poèmes sont extraits des deux derniers recueils de Montale publiés avant sa mort, en 1981. (*Polyphonies, 8, rue Severo,* 75014 Paris, 50 F.)

★ **Zéro limite** cesse de paraître. *« Arrêt du cœur volontaire »,* annonce, laconique, un communiqué inséré dans le dix-neuvième et dernier numéro. Dirigée par M.-A. Mayaly, cette revue publiait depuis six ans des textes poétiques *d'auteurs contemporains* d'un accès souvent difficile ou sinueux. (*Zéro limite,* BP 42, 64500 Saint-Jean-de-Luz.)

★ Jean Follain est le poète des *Espaces d'instants,* de la *« quiétude attentive »* aux êtres et aux choses. L'animal ou l'objet familier, l'enfant joueur, l'homme ou la femme à leur ouvrage, prennent dans ses poèmes une existence indubitable. Bernard Jourdan présente quelques poèmes et dessins de cet auteur décédé voici quinze ans et un peu oublié depuis dans **Poésie 86.** (Mai-juin, nº 13, Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau, 75001 Paris ; 58 F.)

★ Superbement imprimée et illustrée, la revue **Grande Nature,** qui consacre sa deuxième livraison (printemps-été 86) à *la Voix de l'enfance,* contient trois poèmes du même Jean Follain et un texte de Gil Jouanard sur Canisy, ville natale du poète. Un beau texte inédit de René-Guy Cadou – *le Ventriloque* – ouvre ce numéro, où sont également présents Louis Calaferte et Jean-Loup Trassard. (Editions Grande Nature, AEP-Bibliothèque, Vercheny, 26340 Saillans ; 130 F.)

★ La revue **Nouvelles nouvelles** poursuit son action militante en faveur d'un genre littéraire dont il ne conviendra bientôt *plus, grâce à elle et à quelques* autres, de dire qu'il est négligé. Des noms parmi les signatures de ce troisième numéro : Andrevon, Demouzon, Raymond Jean, Orlando de Rudder... (Publiée par la Fondation David Kupfermann, 3, rue de l'Harmonie, 75015 Paris ; 55 F.)

★ Pour les passionnés de l'histoire de l'édition, un très beau numéro spécial de la revue professionnelle **Art et Métiers du livre** (mai 1986) sur Pierre-Jules Hetzel. (Editions Technorama, 31, place Saint-Ferdinand, 75017 Paris ; 90 F.)

★ Le dernier numéro de **Corps écrit** (nº 18) rassemble des études et des textes autour du thème de l'allégorie. (PUF, 85 F.)

★ Une petite revue franc-comtoise, **Luvah,** publie trois chapitres d'un texte compact et impénétrable de Matthieu Messagier, *Orant.* (Nº 9-10 ; 10, rue Gustave-Courbet, 25000 Besançon ; 20 F.)

P. Ké.

(1) Introduction au *Bavard,* Editions UGE-10/18, repris dans *l'Amitié,* Gallimard, 1971.

(2) Gallimard, 1946, repris dans la collection « L'imaginaire », 1978.

Le roman de l'Arménie indépendante

Le rêve de la résurrection de l'Arménie indépendante s'est réalisé deux années seulement, entre 1918 et 1920, et a tourné au cauchemar. La petite République des dachnaks, dotée d'un régime parlementaire à l'occidentale et espérant vainement l'aide des alliés et de la SDN, était née pour mourir. Elle ne comptait qu'un million d'habitants dont sept cent mille Arméniens, plus du tiers étant des rescapés des massacres de Turquie. Et surtout Turcs et bolcheviques avaient décidé de lui donner le coup de grâce.

Kostan Zarian a ressuscité, dans ce grand et beau roman paru en 1943 dans son exil américain, cette Arménie *« oubliée de tous sauf de ses ennemis ».* Le bateau, *l'Albatros,* c'est celui que le héros du livre, Hérian, tente de hisser jusqu'à un lac enchâssé dans la montagne. Odyssée symbolique à l'ombre du mont Ararat d'un espoir voué à l'échec. Ce qui reste de l'Arménie sera soviétisé durement et Hérian s'en accommodera, la bouche amère, comme beaucoup de ses concitoyens.

Le récit est d'un lyrisme somptueux – amour et détresse mêlés dans cette aventure des naufragés de l'histoire en une période passionnante et cruelle que tous – sauf eux – ont oubliée.

P.-J. F.

★ **LE BATEAU SUR LA MONTAGNE, de Kostan Zarian. Seuil, 442 p., 125 F.**

HISTOIRE

Le Trotsky musulman

A la mi-février 1980, les soldats originaires d'Asie centrale qui peuplaient les unités soviétiques venues « en aide » à l'Afghanistan furent remplacés par des Russes : mesure significative qui prouve, plus que jamais, que le modèle « émancipateur » du communisme, de la Corée au Mozambique, du Yémen au Nicaragua, sera toujours grand-russe aux yeux des maîtres du Kremlin. Staline, en ces matières, n'est pas mort.

Voici le portrait d'une de ses victimes, jamais réhabilitée, le « Trotsky musulman », le petit instituteur et journaliste tatar qui avait cru imprudemment que l'amour de son peuple n'était pas incompatible avec le léninisme, Sultan Galiev. A dire vrai, l'essentiel des documents utiles aux biographes dort, et pour longtemps, dans les archives du KGB : *on sait tout juste que Galiev,* en désaccord avec la politique stalinienne des nationalités, échoue dès 1921, qu'il est condamné à la fin de 1928. On perd sa trace dans un camp de travail du côté de la mer Blanche...

Mais le « sultangalievisme », un demi-siècle plus tard, est toujours voué au silence policier en Union soviétique. Ailleurs, en revanche, chez un Ben Bella ou un Kadhafi, le mythe Galiev a proliféré. Révolutionnaire, émancipateur des colonisés, conspirateur et victime obs*cure,* Galiev avait sans doute tout prévu, sauf le réveil actuel de l'islam intégriste. Le sort, décidément, s'acharne sur ce *mystérieux* Tatar qu'exhume pour nous ce petit livre remarquable, bourré de science, de talent et d'émotion.

J.-P. R.

★ **SULTAN GALIEV, le Père de la révolution tiers-mondiste, d'Alexandre Bennigsen et Chantal Lemercier-Quelquejay, Fayard, coll. « Les inconnus de l'histoire », 305 p. 95 F.**

Ont collaboré à cette rubrique : Claude Couffon, Pierre-Jean Franceschini, Patrick Kéchichian, Nathalie Mesuret, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, *Emmanuelle* Peyret, Jean-Pierre Rioux, Nicole Zand.

● ROMANS

Folies bourgeoises

L'érotisme bien stylé d'un roman épistolaire.

LE roman érotique est un genre ingrat, limité, soumis à des impératifs contraignants, tant de forme que de fond. Impératif lexical d'abord ; le vocabulaire est restreint, même s'il a connu depuis le dix-huitième siècle, âge d'or en ce domaine (1), des évolutions sensibles – apparition de termes nouveaux, déclin de quelques autres. Les exigences du lecteur constituent un autre ordre de contraintes : élevé pour l'occasion au rang d'« amateur » possédant les références livresques nécessaires à un sûr jugement, le lecteur de livres érotiques ne s'en laissera pas conter par les tireurs à la ligne qui prétendent le distraire de l'unique objet de son attente.

Obéissant aux lois du genre, l'auteur anonyme de la *Correspondance d'une bourgeoise avertie* n'a pas démérité. Il – pronom qui ne préjuge pas son identité sexuelle – s'est appliqué à rester constamment au plus près de son propos. Maniant avec habileté le lexique en usage, il s'est attaché à décrire avec minutie, et sans pudeur excessive, des situations très concrètes, à dresser un nouveau catalogue des polissonneries ordinaires, dans un cadre « Années folles ».

∴

« Madame Suzanne m'a fait part de votre désir de correspondre, et uniquement cela, avec une femme qui s'offrirait totalement à vous, qui prendrait du plaisir à vous lire et dont les réponses vous combleraient par leur piquant, leur bizarrerie et leur franchise. » Ainsi, dès les premières lignes du livre, les choses sont clairement définies. L'anonymat est la règle unique, le ressort exclusif des récits. Ce jeu n'est accepté, voulu, que dans la mesure où, beaucoup plus que dans une partie à découvert, il favorise le plaisir. Il en est même la condition première. *« Le caché demeure toujours le plus désiré »*, souligne la narratrice.



Formée par les seules lettres de la dame – *bourgeoise*, de fait, très *avertie*... – cette correspondance laisse cependant une place au monsieur en révélant indirectement ses réactions et ses interventions : pourvoyeur d'expériences inédites et *« piquantes »*, voulant en savoir toujours plus, il relance les confessions de sa compagne épistolaire, conseille, tance aussi parfois celle-ci, lorsqu'il perçoit hésitations ou reculs...

Jouissance et fidélité

L'artifice romanesque – qui pourrait croire lire une correspondance réelle ? – est efficace. Une identification s'opère entre le destinataire muet des lettres et le lecteur. Ce dernier voit ainsi sa frustration atténuée et compensée. Voyeur lui aussi, il est invité à partager le mode de satisfaction dont se contente son double : *« Il ne s'agit pas seulement de s'assouvir, il faut plutôt s'enrichir, se gonfler de sève, le reste, finalement, n'étant que le couronnement d'une longue et bonne préparation. »*

Comme dans les romans du marquis de Sade, où les débauchés, parvenus à la limite du « montrable », s'enferment pour accomplir ce qui ne se peut décrire, notre fieffée bourgeoise arrive, au bout de son périple érotique, au silence de l'irreprésentable. Pour les beaux yeux d'un maître et amant, elle se dérobe au contrat et rompt avec son partenaire-lecteur pour s'enfoncer dans la soumission ; dans la fidélité faudrait-il même dire, dans le *« don »*, où elle trouve une ultime jouissance. *« J'ai découvert que j'avais besoin d'une règle, et qu'il la fallait très stricte. »*

L'érotisme est au moins autant jeu de l'esprit que des corps. La lettre précède, accompagne et prolonge la chose. Il faut savoir gré à l'auteur de ce petit récit épistolaire de s'être soucié de ces évidences et d'avoir mis quelque talent dans la *« représentation de l'amour »*.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ **CORRESPONDANCE D'UNE BOURGEOISE AVERTIE. Le Pré aux Clercs, 118 p., 69 F.**

---

(1) « L'Enfer de la Bibliothèque nationale », collection dirigée par Michel Camus aux éditions Fayard, vient de publier un deuxième volume d'*Œuvres anonymes du XVIII*e *siècle*.

Féroce négoce

Un « Dallas » agro-alimentaire, un « polar » céréalier...

QUATRE livres pour le prix d'un seul : un roman de gare qui ferait les beaux soirs d'un feuilleton télévisé, style Cornbeef Dynasty ; un manuel sur le négoce des matières premières alimentaires ; une étude des rapports Nord-Sud et Est-Ouest ; une réflexion enfin sur le métier de journaliste.

L'Empereur de la faim est un thriller politico-économique raconté par un journaliste, Jacques Lamalle, qui traîne son stylo et ses oreilles – entre Paris et Bruxelles surtout – pour nourrir *le Canard enchaîné* de croustillantes histoires alimentaires. Il a mixé ses quatres livres en un roman à clef, bourré de grosses serrures, Garill pour Cargill, Lunge pour Bunge, Léon-Dufrey pour Louis-Dreyfus, et de quelques verrous bien huilés qui, une fois ouverts, font apparaître feu Maurice Varsano (le roi du sucre) ou Jean-Baptiste Doumeng (le milliardaire rouge), deux vieilles connaissances de Lamalle, qui leur a déjà consacré deux livres-portraits. Il y a aussi des tiroirs plus secrets : Paulette Chatel, ministre française des industries agro-alimentaires, Gilbert Pasbot, haut-fonctionnaire chargé de l'agriculture à Bruxelles, ou encore Ernest Sentet, avocat, député, sénateur, plusieurs fois ministre et *« touche-à-tout ce qui touche à l'argent »*.

Reconnaître ceux que cachent ces noms est un plaisir, évidemment dissimulé, un jeu de société pour ministres, fonctionnaires et marchands, pour lecteurs plus ou moins avertis (1), jeu de massacre aussi, car Lamalle, *Canard* oblige, a la plume dure.

On meurt dans *l'Empereur de la faim* : un peu de meurtres et d'attentats ; beaucoup de famine ; passionnément de ces petites morts d'amour où, disons-le tout net, le journaliste se donne le beau rôle.

La trame mélange anecdotes et histoires vraies avec l'impure fiction. Un des géants du grain est enlevé par un groupe révolutionnaire, les Frères de la faim, que dirige un diplomate malien, en poste à la FAO. Qui a commandité le coup ? Les « majors » américains soupçonnent l'Empereur. Ce personnage mythique emprunte ses traits et son histoire à plusieurs négociants, bien réels ceux-là. Sacré bonhomme qui assoit les grands sentiments – nourrir le monde et rapprocher les hommes par le commerce, – sur les petites saloperies des subalternes qui le servent et qu'il prétend ne pas pouvoir contrôler.

L'Empereur, qui a ses petites entrées, devenues grandes, à Moscou, est sur l'affaire du siècle : ravir aux Américains le marché soviétique du blé. Dans le même temps, le très libéral occupant de la Maison Blanche s'irrite de la puissance des « majors » du grain qui l'empêchent de manipuler l'arme alimentaire à sa guise.

Concussion, ministres véreux et hommes de main – vilains, – l'Afrique de Jacques Lamalle est un champ clos où s'agitent corrompus et corrupteurs. De quoi justifier l'action expéditive des Frères de la faim. Mais rien n'est clair dans ce marécage où les révolutionnaires s'appuient sur les paysans exploités tout en agissant sur des ordres venus de ... Mystère et surprise en fin de lecture.

Quant au journaliste – le journalisme ?, – c'est un drôle d'oiseau. Pour savoir et dire les choses, il est ami, voire amant, confident de profession. Comment fouiller le marécage sans y tremper un peu les pieds ? Il se renseigne autant qu'il renseigne, complice de chacun, traître à tous et finalement bien seul.

Escroquerie savante

Parmi les mille et une arnaques du marché de la faim, celle que raconte *Coup de blé* aurait pu faire un chapitre dans la saga du négoce contée par Jacques Lamalle.

Ce coup-là, c'est une escroquerie savante, un détournement de fonds de la CEE, sur le dos et avec la complicité encore d'un Etat d'Afrique. Lamalle avait brouillé les biographies. Cette fois, c'est l'auteur lui-même qui se cache sous le pseudonyme de François Debucourt. Décidément, ces affaires de gros blé sont traitées avec précaution. Il paraîtrait, renseignements pris, que l'astuce imaginée par les distingués truands de *Coup de blé* n'est pas crédible et que l'auteur connaît mal les mécanismes européens. Voire. Les fonctionnaires qui dirigent l'Europe n'ont-ils pas besoin, pour mieux combattre le doute, d'affirmer de telles certitudes ?

Mais l'essentiel est ailleurs : l'auteur masqué de ce polar céréalier, avec chantages, pots-de-vins et call-girl, écrivain par désœuvrement – il s'ennuyait sous la gauche, – dépeint ses confrères en énarchie française et ses collègues eurocrates avec un cynisme accompli, une méchanceté parfaite. Après son plaisant forfait, il est, depuis le 16 mars dernier, reparti vers de nouvelles aventures administratives.

JACQUES GRALL.

★ **L'EMPEREUR DE LA FAIM, de Jacques Lamalle. Flammarion, 370 p., 89 F.**

★ **COUP DE BLÉ, de François Debucourt. Lattès, 264 p., 85 F.**

---

(1) Une suggestion pour la réédition : inviter le lecteur à inscrire lui-même les véritables noms des personnages dans une colonne parallèle à la liste fournie par l'auteur.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Le Grevisse

(Suite de la page 9.)

Voir des usages se perdre serre moins le cœur que de voir les mots s'évanouir à jamais. On raconte qu'il disparaît plusieurs mots par jour, sans espoir de retour. Aucune institution ni aucune coquetterie ne sauraient les sauver du néant auquel les voue notre paresse, et non son alibi en vogue, qui a nom modernité. Il va de soi que des termes importés profitent du vide, dont la langue, comme la nature, a horreur.

C'est le moment d'évoquer la mode franglaise. Le Grevisse ne lui déclare pas la guerre, ce qui n'aurait pas de sens. Il n'en appelle ni à la règle sainte ni au drapeau. Il essaie de comprendre. Il rappelle que, selon J. Reydevove et G. Gagnon (Robert édit., 1980), notre langue charrie près de deux mille six cent vingt anglicismes, dont mille cinq cents bien vivaces. Or certains n'ont même pas de sens en anglais, comme *footing* ou *wattman*. Des mots français nous reviennent vidés de signification ; ainsi la montre *digitale*.

Que faire ? Edicter des équivalences bien de chez nous aux... *gadgets* des pseudo-techniciens du futur ? Elles existent en effet, ces équivalences. Certains termes vieillis pourraient retrouver une charmante jeunesse, tels certains châteaux-relais. Au lieu du hideux *look*, et pour mieux dénoncer, sous le vernis moderniste, ce que ce mot cache de creux et de trivial, on devrait relancer la *mine* et l'*air* dont se paraient les marquis du Grand Siècle. Mais puisque les Français en décident autrement...

LA grammaire est une école de démocratie. L'usage ne se décrète pas d'en haut. Les masses et leurs chantres préférés font la loi. Le Grevisse n'est pas le Dalloz, pas même au rayon jurisprudence. Il se contente de distinguer, parmi ses exemples, les styles plus ou moins *« soignés »*, plus ou moins *« soutenus »*.

Le bon usage n'existe pas, n'en déplaise aux puristes, dont les oukases confirment la fragilité de toute *doxa*. Prenez *par contre*. L'Académie l'a exclu en 1932, après l'avoir admis en 1835 et en 1878. Il fut un temps où *le Monde* le proscrivait et lui préférait *en revanche*. Il reste que, si vous en tenez pour *par contre*, vous pourrez vous abriter derrière Stendhal, Maupassant et... de Gaulle ! Gide ironisait avec raison là-dessus. On voit mal, disait-il, une femme annoncer : « Mon frère et mon mari sont revenus de la guerre ; en revanche, j'y ai perdu mes deux fils. »

La seule façon de défendre le français qu'on aime, c'est de s'en servir avec tant d'exactitude et de charme que les autres aient envie d'en faire autant.

★ **LE BON USAGE, de Grevisse, édition refondue par André Goosse, Duculot édit., 1 768 p., 295 F.**

● HISTOIRE LITTÉRAIRE

Soupault pour toujours

QUE Philippe Soupault, qui va avoir quatre-vingt-neuf ans au mois d'août, ait beaucoup de souvenirs à raconter, personne n'en douterait : ce fils de grand médecin, neveu d'un des frères Renault et *qui a failli se noyer* à cinq ans, qui a perdu son père à sept, qui a fait la guerre à dix-huit, reste – alors que Jacques Baron vient de mourir – le seul grand surréaliste vivant avec Michel Leiris.

C'est Apollinaire qui – après avoir fait publier, en mars 1917, son premier poème, *Départ* dans *Sic*, la revue de Pierre Albert-Birot, – le présente à Breton, puis à Aragon. Ensemble, alors que *la Nouvelle Revue française* n'a pas repris sa publication et que *Nord-Sud* a cessé de paraître, ils mettent en chantier la revue mensuelle *Littérature*. *« C'est à cette époque qu'André Breton et moi, nous découvrîmes le procédé que nous appelâmes, en souvenir de Guillaume Apollinaire, « surréalisme ». Nous décidâmes d'utiliser cette manière, d'écrire et de rédiger un livre en quinze jours :* les Champs


LOUIS MONIER

Aragon et Philippe Soupault

magnétiques, *puis une pièce :* S'il vous plaît ».

Mais Tristan Tzara, qui vient d'arriver à Paris, séduit Soupault et le voici qui participe avec enthousiasme aux manifestations dadaïstes... Cependant l'inimitié grandit entre Breton et Tzara, et, dès 1922, Soupault doit renoncer à la codirection de *Littérature*. Breton règne seul : ce sera l'enterrement de dada et la création du premier groupe surréaliste. Soupault raconte les séances d'hypnotisme organisées par les surréalistes au cours desquelles Desnos se déchaîne jusqu'à poursuivre Eluard avec un couteau de cuisine ! C'est l'époque du délirant « banquet Saint-Pol Roux » où l'on voit Breton décrocher des volets, Soupault se suspendre à un lustre et Michel Leiris crier à la fenêtre *« Vive l'Allemagne »* pendant que Claudel se fait injurier et Rachilde piétiner.

Peu après, Soupault crée *la Revue Européenne*, puis la collection du même nom qu'il inaugure avec un texte de lui, *le Bon Apôtre*, autobiographie peu cryptée qui irrite Breton... Par besoin d'argent, Soupault accepte alors la mensualité que lui propose Bernard Grasset, en échange de ses quatre prochains romans ; le premier de la liste sera *les Frères Durandeau* qui ratera de peu le Goncourt de 1924. L'année suivante, paraît *En joue !* où on retrouve, par leurs seuls prénoms, Jacques Rigaut, Pierre Drieu La Rochelle et René Crevel, tous trois grands amis de l'écrivain et suicidés potentiels.

Arrive 1926 et Soupault est définitivement rejeté du mouvement surréaliste, dans la même charrette qu'Artaud et Vitrac... Page tournée ; Soupault a trente ans et veut faire le point, remettre les choses à leur vraie place, *« s'efforcer d'être absolument sincère » ;* il s'éloigne de Paris et écrit *Histoire d'un blanc 1897-1927 :* c'est ce livre, paru en 1927 au Sans-pareil, que rééditent aujourd'hui, *« revu et annoté par l'auteur »* les éditions Lachenal et Ritter sous le titre générique *Mémoires de l'oubli* (le deuxième tome 1923-1926 vient également de sortir).

Il y a là une juxtaposition intéressante mais problématique de ces deux livres, l'un couvrant les trente premières années et écrit à chaud, en 1927, et l'autre relevant d'une entreprise autobiographique plus classique, froidement tranchée, menée en fin de parcours, avec plus d'un demi-siècle d'écart... C'était inévitable : les deux textes se recoupent entre eux. Bien. Mais surtout ils en recoupent d'autres, précédemment édités, et l'impression de déjà lu, de déjà servi, vient troubler la mise en perspective... Ainsi, l'été 1913 où Soupault rencontre Proust au casino de Cabourg – un Proust qui ne se montre qu'à la brune, armé d'une ombrelle pour se protéger des derniers rayons de soleil, grimaçant au moindre bruit, *offrant des cigares à ses admirateurs* quand il veut rentrer dans ses appartements : *« la fumée me fait tousser... »*, – cet été-là figure déjà dans *Profils perdus* (Mercure de France, 1963) et mot pour mot dans *Apprendre à vivre* (éditions Jacques-Marie Laffont, 1977).

La liste des « correspondances » serait longue mais, la recette étant savoureuse, ce n'est pas tant la répétition qui gêne que l'appauvrissement de la démarche, la dessication de la mémoire : à cet égard, il n'y a pas titre plus réaliste que ce *Mémoires de l'oubli ;* sans compter cette indifférence à tromper son monde que l'on pourrait interpréter, gentiment, comme une dernière provocation *dadaïste, une ultime* pirouette de grande jeunesse.

CLAIRE PAULHAN.

★ LITTERATURE : revue mensuelle fondée par Aragon, Breton et Soupault. Première série : de mars 1919 à août 1921 ; deuxième série : de *mars 1922 à juin 1924*.

★ LES CHAMPS MAGNETIQUES : sous le titre HISTOIRE D'UN MANUSCRIT, est reproduite, en annexe de MEMOIRES DE L'OUBLI, 1923-1926, la chronologie de 1919 à 1983 du véritable manuscrit des CHAMPS MAGNETIQUES que les éditions Lachenal et Ritter éditeront, en fac-similé et dans une présentation de Serge Fauchereau.

★ Philippe Soupault : VINGT ET UN MILLE JOURS : entretien avec Serge Fauchereau. Ed. Belfond. 1980.

★ Philippe Soupault : MEMOIRES DE L'OUBLI : 1897-1927. HISTOIRE D'UN BLANC, éditions Lachenal et Ritter. 118 p., 89 F. MEMOIRES DE L'OUBLI, 1923-1926, éditions Lachenal et Ritter. 189 p., 98 F.

Signalons aussi l'essai récent de Louis Janover : LE REVE ET LE PLOMB – LE SURREALISME DE L'UTOPIE A L'AVANT-GARDE, éd. Jean Michel Place, 178 p.

Chez le même éditeur *JACQUES VACHÉ ET LE GROUPE DE NANTES*, de Michel Carasson. On y trouve beaucoup d'informations et de documents *inédits sur celui qui* fut, pour André Breton, l'initiateur du surréalisme (256 p. Illus. en noir et blanc).

Enfin, Pauvert réédite L'ESPRIT CONTRE LA RAISON, de René Crevel. Ce texte est accompagné d'autres « écrits surréalistes » rassemblés par Michel Carasson et Jean-Claude Zylberstein (332 p., 120 F).

Retrouver Pierre Benoit

Il était l'enfant chéri du public dans les années 20. Il aurait eu cent ans le 17 juillet 1986. Faut-il relire l'auteur de « l'Atlantide » ?

ELLES ont des robes et des noms chamarrés : Antinéa, Aurore, Allegria et Antiope d'Arnim. Duchesses ou orientales, inaccessibles, méchantes, elles sont sublimes et fatales. Eux, ils sont jeunes et pleins d'élans contradictoires, un peu lâches, épris de délicatesse et d'héroïsme, élégants, torturés. Cela se passe dans des châteaux, ou au milieu de rochers désolés ; il y a des cris d'oiseaux et le vent *souffle*, d'Irlande ou du désert. Il y a des crimes, prévisibles, et des vengeances. La nature est maudite et fascinante. C'est l'univers romanesque de Pierre Benoit.

Ce pourrait être aussi le générique d'une très prochaine série télévisée vouée au plus grand succès, ou le thème d'un de ces films d'aventures sur fond de jungle ou de sable qui font rêver. Pourtant on ne trouve plus dans les bibliothèques familiales les volumes vert-brun des premiers Livre de Poche qui s'intitulaient *Koenigsmark*, *Mademoiselle de la Ferté*, ou *l'Atlantide*. Tout le monde ou presque a oublié *le Lac salé* et *la Chaussée des géants*. Au centenaire de sa naissance, Pierre Benoit aurait plus que jamais raison de dire, mi-déçu, mi-amusé, qu'il est décidément un auteur aussi méconnu que très connu. Comme si d'avoir tant écrit sur des légendes l'avait pour toujours cantonné dans des limbes littéraires, voué au flou des auteurs qu'on cite, qu'on évoque sans plus les lire. Pages retournées au terreau des mythes dont elles étaient issues.

Auteur chéri du public des années 20, champion longtemps des best-sellers avec son *Atlantide* (1), Pierre Benoit a pourtant suscité de virulentes passions. Et cela dès ses premiers livres. Quand il devient écrivain en 1917, après une enfance passée dans les garnisons d'Afrique du Nord avec un père officier, et de banales études de lettres et droit à Montpellier, c'est un jeune homme partagé entre l'envie d'une carrière politique et l'attrait de la poésie. Il est donc fonctionnaire – rédacteur dans un ministère, et *puis attaché* de cabinet chez Léon Bérard – et parnassien. Avec du bon sens, et des nostalgies fin de siècle qui plaisent à Robert de Montesquiou ou à André Suarès. Un Janus, dit son biographe Jacques-Henry Bornecque (2), un jeune homme doué en tout cas, travailleur, même s'il aime assez dans la vie ne pas choisir.

Koenigsmark paraît en 1918, l'*Atlantide* en 1919, *Pour Don Carlos* en 1920, *Mademoiselle de la Ferté* en 1923. A chaque fois, on l'accuse de plagier : la *She*, de Rider Haggard, ou *Atar Gull*, d'Eugène Sue. *On* critique sa vitesse, sa légèreté, ses pirouettes aussi, et c'est la gloire. Ce qui est drôle, c'est qu'il s'amuse effectivement à piqueter ses livres de citations sans guillemets, qu'on ne voit pas, pour rien.

C'est son côté Dumas : l'érudition gamine, au service d'une imagination à quoi on ne demande pas tant de subtilités. Il sait des milliers de vers par cœur. Comme Dumas, il aime les honneurs, les voyages et les dîners, mais c'est aussi un personnage type du début du siècle, d'une redoutable prudence. Prudence ou conformisme : ce style ampoulé, post-parnassien, invraisemblable, qui habille, comme un déguisement pénible, une prose naturellement elliptique et délicate. Prudence ou conformisme : ces dissertations moralisatrices, pleines de bondieuseries, qui concentrent tous les lieux communs de la bourgeoisie provinciale catholique.

Le filon exotique

Le jeune homme faible a été mangé par sa gloire, dirait-on, lui qui ne croyait pas à grand-chose, et pas tant à lui-même. Après les succès de 1923 et les polémiques, il s'acharne simplement à continuer d'être à la hauteur du nom qu'il s'est fait. Cela veut dire entrer à l'Académie française à quarante-cinq ans, en 1931, et publier, régulièrement chaque année, un roman. *« Toujours le même »*, note méchamment Hubert Juin. C'est un peu vrai. Disons qu'il y a deux veines : le filon exotique des aventures lointaines, nourries de l'enfance *maghrébine et des voyages qu'il* fait chaque année, non sans quelque ostentation ; le filon landais, du roman familial psychologique, où se dévorent des êtres plus ou moins malfaisants, dans une atmosphère confinée.

Parfois il se réveille, pour un combat surprenant, comme celui qu'il entreprend en faveur de Paul Morand. Il le voulait à l'Académie, il fait campagne, il échoue, il démissionne, c'est en 1959. Mais on est, paraît-il, immortel une fois pour toutes, et sa démission est rejetée. Il vit tout cela comme un drame.

C'est ce genre d'incartade qui permet sans doute de comprendre comment, pourquoi, Pierre Benoit, si évidemment éloigné de nous, si illisible, a pu être et rester un écrivain du rêve et de la jeunesse. Pourquoi l'on garde tant de vieille tendresse pour le jour de ses quatorze ans où l'on a lu *l'Atlantide*.

Cocteau disait à propos de Barrès qu'il aimait bien : *« Sans doute fait-il partie de ces forts en thème qui connaissent les privilèges des cancres. »* Une phrase qui s'applique bien à Pierre Benoit, artisan en romans, cynique, mais toujours attaché à ses premières amours d'apprenti poète : Musset, Mérimée, Verlaine. Sans y croire. Et assez délicat pour écrire, après la mort de la femme qu'il aimait, et peu avant de mourir de chagrin, en 1962 : *« Je ne me croyais pas si sensible. »*

GENEVIÈVE BRISAC.

(1) Prix Goncourt 1919, *l'Atlantide* s'est vendu à près de 700 000 exemplaires, puis à 750 000 en Poche. Trois *autres titres ont ainsi été* des best-sellers : *Koenigsmark* (1929) avec 360 000 exemplaires dans l'édition courante, puis 550 000 en Poche. *La Châtelaine du Liban* (1924) avec 270 000 et 420 000 en Poche et *Mademoiselle de la Ferté* (1923) avec 200 000 et 410 000 en Poche.

(2) *Pierre Benoit, le magicien*, de Jacques-Henry Bornecque. Albin Michel, 398 p., 150 F.

★ Tous les romans de Pierre Benoit ont paru chez Albin Michel. *Mademoiselle de la Ferté* a reparu en janvier 1986 dans la collection « Bibliothèque » d'Albin Michel, qui entreprend la réédition de tous les ouvrages de Pierre Benoit.

Nombre de romans sont publiés au Livre de Poche (*l'Atlantide* et *Mademoiselle de la Ferté* sont toujours disponibles).

Le Paris fantôme d'André Breton

(Suite de la page 9.)

Moi, j'y vois plutôt une sorte d'avertissement. Un signal sous-jacent. *« Il y a quelque chose qui ne va pas, »* me dis-je, en reprenant inconsciemment une phrase citée dans *Nadja*. Rien de grave : en consultant la carte, le lecteur s'apercevra que je viens de sortir du triangle théorique qui m'était assigné. L'enseigne biscornue me remet dans le droit chemin.

A raconter ma sortie au fur et à mesure, il m'est impossible de raccorder les événements. Le rhizome m'échappe. *Nadja*, au contraire, a été conçu comme un conte : en fonction de la fin. Le trouble vient justement de la reconstitution et des détails récurrents. Breton laisse courir le fil somnambule du récit. Il n'interprète pas, il suggère. Il laisse le lecteur aller à tâtons. Il porte un regard clinique sur des phénomènes qui relèvent de l'acausalité. S'il y a un truc, le voici : plus ce qu'il décrit échappe au contrôle et plus le ton est classique, guindé. Prodigieux contraste.

Breton est un timonier indifférent au temps qu'il fait. Le frégolisme de Nadja – qui sera tour à tour prostituée, aventurière, *femme-enfant*, *fée*, *sorcière et* aristocrate – le confirme dans son idée : ce génie libre annonce l'Amour fou. Plus elle change, plus elle est la même. Etoile filante. Star du point du jour. Quand elle disparaît, frappée par la schizophrénie, Breton pensera qu'elle joue un nouveau rôle. Rien de plus.

Les panoplies de Nadja

Les panoplies de Nadja sont innombrables. Elle est tout à la fois un sphinx, un météore, une apparition, et elle est devenue, à nos yeux, la figure emblématique de l'un des livres les plus précieux de ce siècle.

Je fais la tournée des cafés surréalistes en compagnie de Cagnat, le dessinateur. Beaucoup ont disparu, nous en inventons d'autres. Mais qu'est donc devenue la statue d'Etienne Dolet, dont Breton dit qu'elle l'a *« toujours attiré et* [lui a] *causé un insupportable malaise »* ? Renseignement pris, cet imprimeur impie, condamné au bûcher, a été réhabilité, statufié, puis confisqué par les Allemands. Cela pourrait s'exprimer sous forme de comptine : *« Dolet a non seulement été brûlé, il a été fondu. La Luftwaffe en a fait des obus. »*

Le buste de Becque, métro Villiers, que Nadja consultait comme un oracle, existe toujours. Il n'est l'objet d'aucun culte particulier. Un manège forain lui tient maintenant compagnie et des enfants étourdis tentent de l'escalader. Un haut-parleur lui corne aux oreilles *« Zorro est arrivé »* et *« Hou, la menteuse, elle est amoureuse »*. Les temps ont changé.



CAGNAT

Le cinéma qui jouait *l'Etreinte de la pieuvre* et les fameux Bois-Charbon, *avec leurs peintures* murales hyperréalistes, ont disparu. L'un a sans doute été remplacé par une pimpante station-service et les autres ont été supplantés par le gaz et l'électricité.

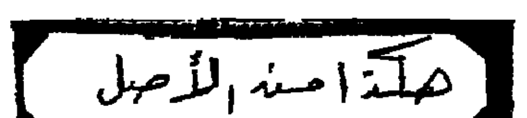
Au musée Grévin, la femme à la jarretelle noire continue-t-elle, imperturbable, à réajuster son bas ? Le trompe-l'œil archaïque et coquin – tenu pour un *« adorable leurre »* dans *Nadja* – a pris la poudre d'escampette ! Nous le retrouvons dans l'atelier de réfection, mannequin manchot et sans promesses. Face à ce désastre muet, une question de fond, posée dans l'*Introduction sur le peu de réalité*, me revient : *« La médiocrité de notre univers ne dépend-elle pas essentiellement de notre pouvoir d'énonciation ? »*

Nous perdrons la trace de Breton du côté de l'Opéra. Cela tombait bien. Le journal *le Monde* est à deux pas.

JACQUES MEUNIER.

★ Pour en savoir plus :

NADJA, André Breton, Gallimard ; PARIS DES SURRÉALISTES, Marie-Claire Bancquart, Seghers, 1972 ; GUIDE DE PARIS MYSTÉRIEUX, sous la direction de François Caradec et J.-R. Masson, Tchou-Princesse, 1985 ; ANDRÉ BRETON ET LE MYTHE, Philippe Lavergne, Librairie José Corti, 1985 ; ANDRÉ BRETON : NADJA, Roger Navarri, PUF, 1986.



● LETTRES ÉTRANGÈRES



Nouvelles de l'époque des Ming

Toutes les nuances de la peur et de l'ombre traduites par Jacques Dars.

JACQUES DARS est un habitué des grandes premières éditoriales : après sa traduction du roman-fleuve chinois *Au bord de l'eau* publié directement en « Pléiade », voilà que sa version inédite de vingt et une nouvelles datant de l'époque des Ming (XIVe-XVe siècle) paraît d'emblée dans la série « L'imaginaire » jusqu'ici consacrée à la reprise d'ouvrages prestigieux. Mais jamais cette collection n'aura mieux justifié son intitulé qu'avec ce livre qui explore toutes les pistes, les zones d'ombre, les vertiges et les merveilles de l'imaginaire chinois.

En effet, chacun des récits de ce recueil égare, charme ou provoque. On glisse d'un enchantement glacé vers une terreur douce, on se trouve précipité dans un univers sans aucun seuil visible de réalité. Le monde des vivants, le monde des morts, les rêves, les illusions, c'est tout un ! D'où ce titre : *En mouchant la chandelle* qui suggère l'heure tardive, « *celle où*, selon Jacques Dars, *l'on a le loisir de s'occuper de choses frivoles, mais où l'on peut aussi vivre, ou évoquer, d'étranges aventures.* »

En mouchant la chandelle, on perd peu à peu ses repères jusqu'à participer malgré soi à une sorte de poker mental où, sitôt saisie la carte décisive, le jeu efface les enchères. La ronde du qui-perd-gagne ne connaît pas de fin. Une vie peut en cacher une autre plus subtile, plus cruelle, plus passionnée ; et les femmes-fantômes ont bien de la séduction quand elles se détachent des brumes pour s'offrir comme succulent maléfice.

L'autre côté de la vie

Il y a aussi les amoureuses revenues des limbes pour renouer une idylle et à qui la bureaucratie pointilleuse de l'au-delà alloue quelques mois, quelques années. Le sursis épuisé, la séparation devient inéluctable, définitive, et inspire parfois de sublimes adieux. Ecoutez ceux de *la Belle aux habits verts* : « *En tant que créature du monde obscur, il m'a été donné de te servir et, comme j'ai eu la faveur de n'être pas rejetée, il m'a été possible de te chérir pendant tout ce temps. Jadis, une simple pensée d'amour secret nous a tous deux précipités dans un malheur imprévisible, mais la mer séchera, les pierres fondront avant que nos regrets soient effacés ; la terre s'épuisera, le ciel se videra avant que notre amour soit anéanti ! Maintenant que, par bonheur, il m'a été donné de continuer l'amour d'une existence antérieure, de tenir la promesse d'une vie précédente, ces trois années passées ici ont comblé tous mes vœux. Je te prie désormais de me quitter, et de ne plus penser à moi !* »

Mais la mélancolie sereine n'est que l'une des tonalités de ce livre hanté. Il y a des ruptures plus sanglantes, des chutes plus abruptes, voire de lapidaires épilogues. Après des péripéties à rendre somnambule un psychanalyste, il arrive que le récit se brise soudain sur une ligne de déception pure : « *Voilà ce qu'on peut appeler une rencontre étrange s'il en fut !...* » Oui, ces textes empruntent à toutes les nuances de la peur et de l'ombre, du désir et du frisson, comme s'ils jaillissaient d'un arc-en-ciel nocturne.

Passez donc plusieurs soirées à moucher cette chandelle que nous ont léguée les nommés Qu You et Li Zhen ! La version française étant l'œuvre de Jacques Dars, le plaisir de lecture se trouve encore décuplé tant il se meut en virtuose dans ces chausse-trapes entre veille et songe. Non pas histoires à dormir debout, mais histoires à mourir debout, à mourir un instant, juste pour voir comment c'est de l'autre côté de la vie.

ANDRÉ VELTER.

★ EN MOUCHANT LA CHANDELLE, nouvelles chinoises des Ming, traduites du chinois par Jacques Dars, avec le concours de Tchang Foujouei, Gallimard, collection « L'imaginaire », 220 p., 38 F.

Aux sources de la musique chinoise ancienne

LA diversité et la richesse de la musique chinoise (musique de cour, de lettrés, de village, des minorités, militaire, religieuse), ses styles, son appropriation des influences étrangères (Inde, Asie centrale, Mongolie), sa longue histoire (musique des époques Shang, Han, Tang, Song, Ming) ont été longtemps masqués par une volonté de la faire paraître comme unie autour d'une théorie attribuée à Confucius, alors qu'elle a été révisée à chaque changement de dynastie.

Cette habitude de récrire l'histoire rend très difficile l'étude de la musique d'une époque donnée, dégagée des interprétations et réécritures postérieures.

Etude musicologique, travail de synthèse sur les études parues en langue chinoise, japonaise ou russe, cet essai fait le point sur ce que nous pouvons reconstituer d'une des plus grandes époques de la musique chinoise, celle de l'époque des Tang (VIIe, Xe siècle) et sa survivance dans le Gagaku du Japon.

En première partie, l'auteur tente, sans parvenir à convaincre (qui le pourrait ?) de réévaluer la musique d'avant les Han. Bien qu'utilisant des sources variées allant de l'organologie à l'ethnomusicologie, il reste des grandes questions sur la « musique primitive », tout en dégageant la possibilité d'y répondre. La même réserve est à observer quant aux filiations de certains instruments avec la Grèce antique, où là encore Sissaouri pose la vraie question : l'hétérogénéité des bases de la musique chinoise, et en particulier de l'origine des instruments, sans franchir le pas qui nous mènerait de matière décisive au-delà de la Vulgate.

Reste un travail précis, documenté, vivant, éclairé des exemples musicaux, références bibliographiques et glossaire indispensables, qui fera date dans l'histoire de l'étude de la musique chinoise en France.

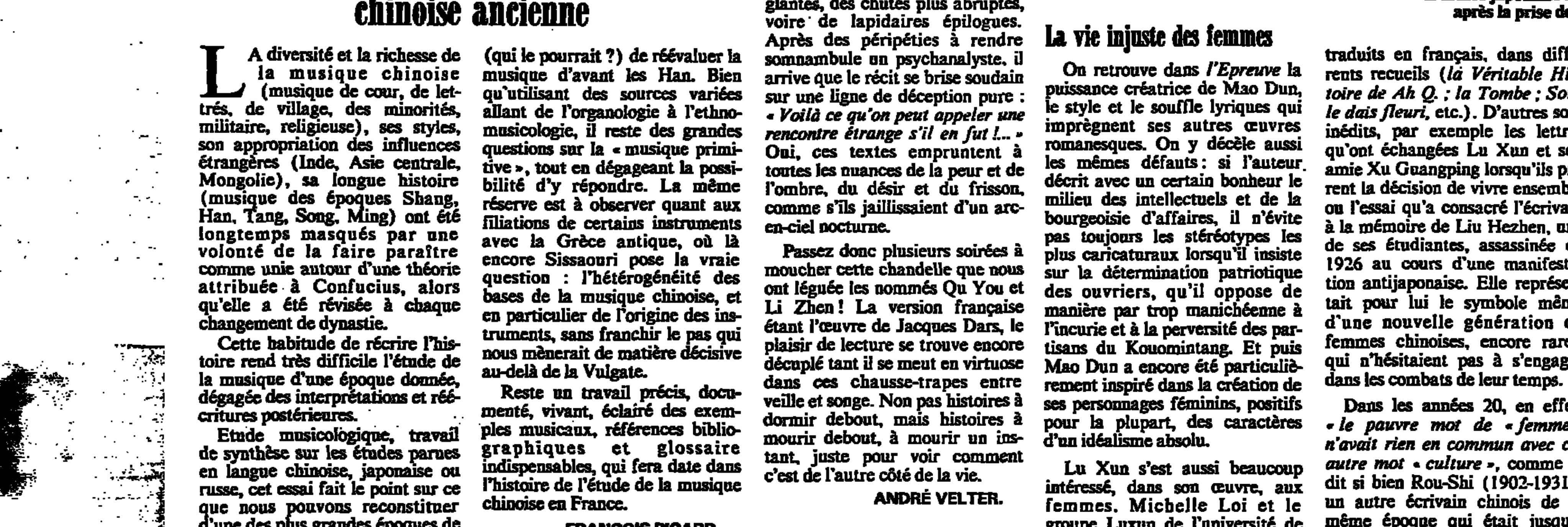
FRANÇOIS PICARD.

★ ÉTUDE SUR LA MUSIQUE ANCIENNE DE LA CHINE ET DU JAPON, de Vladislav Sissaouri ; CAHIERS D'ÉTUDES CHINOISES, n° 4, 1985. Publications langues'O, 174 p., 36 F.

Mao Dun, Lu Xun, Rou-Shi

Trois écrivains chinois racontent les temps d'avant la révolution : la bataille de Shanghai, la situation des femmes.

AVANT de mourir, en mars 1981, Mao Dun avait eu le temps de réviser *l'Epreuve*, un roman qu'il avait écrit avant 1949 et dont de larges extraits avaient été publiés à Hongkong, sous forme de feuilleton. Il avait ajouté également deux chapitres de conclusion. C'est cet ouvrage qu'ont traduit en français Shen Dali et Zhang Shangci. Il s'agit d'une vaste fresque sociale dont l'action se déroule pendant la bataille de Shanghai, en 1937, au début de la guerre sino-japonaise. L'auteur y analyse les réactions d'une trentaine de personnages issus de toutes les couches de la population. Il met en scène tour à tour des réfugiés affamés qu'on a parqués dans des camps, des politiciens experts en tripotages véreux, des hommes d'affaires peu scrupuleux, des intellectuels naïfs et généreux, des ouvriers enthousiastes, etc. Tout y est : les bombardements, l'exode, la chasse aux collaborateurs, la corruption et aussi des amours naissantes en contrepoint du drame.



ROGER VIOLLET



L'armée japonaise défile dans la Cité interdite après la prise de Pékin en juillet 1937.

La vie injuste des femmes

On retrouve dans *l'Epreuve* la puissance créatrice de Mao Dun, le style et le souffle lyriques qui imprègnent ses autres œuvres romanesques. On y décèle aussi les mêmes défauts : si l'auteur décrit avec un certain bonheur le milieu des intellectuels et de la bourgeoisie d'affaires, il n'évite pas toujours les stéréotypes les plus caricaturaux lorsqu'il insiste sur la détermination patriotique des ouvriers, qu'il oppose de manière par trop manichéenne à l'incurie et à la perversité des partisans du Kouomintang. Et puis Mao Dun a encore été particulièrement inspiré dans la création de ses personnages féminins, positifs pour la plupart, des caractères d'un idéalisme absolu.

Lu Xun s'est aussi beaucoup intéressé, dans son œuvre, aux femmes. Michelle Loi et le groupe Luxun de l'université de Paris-VIII, ont eu l'idée de réunir ses écrits qui parlent des femmes. Plusieurs de ces textes – qui sont présentés par ordre chronologique, les nouvelles d'abord, les essais ensuite – avaient déjà été traduits en français, dans différents recueils (*la Véritable Histoire de Ah Q. ; la Tombe ; Sous le dais fleuri*, etc.). D'autres sont inédits, par exemple les lettres qu'ont échangées Lu Xun et son amie Xu Guangping lorsqu'ils prirent la décision de vivre ensemble ou l'essai qu'a consacré l'écrivain à la mémoire de Liu Hezhen, une de ses étudiantes, assassinée en 1926 au cours d'une manifestation antijaponaise. Elle représentait pour lui le symbole même d'une nouvelle génération de femmes chinoises, encore rares, qui n'hésitaient pas à s'engager dans les combats de leur temps.

Dans les années 20, en effet, « *le pauvre mot de « femme » n'avait rien en commun avec cet autre mot « culture »*, comme le dit si bien Rou-Shi (1902-1931), un autre écrivain chinois de la même époque qui était jusqu'à présent inconnu du public français. Dans son principal roman, *Février*, très bien traduit par Wang Chun-Jian et Anne Thieulle, Rou-Shi raconte l'histoire d'un jeune professeur romantique et torturé, partagé entre l'amour qu'il porte à une fille belle, intelligente et instruite, et la passion teintée de miséricorde qu'il éprouve à l'égard d'une jeune veuve qui vit dans la détresse et dans la misère. L'histoire est toute simple, mais le récit de Rou-Shi est suggestif et poignant. Le style est fait de touches discrètes qui, étant parfaitement à leur place, évoquent chez le lecteur les impressions les plus calmes, mais aussi les plus fortes. Nul doute que Rou-Shi est un écrivain de talent qui méritait d'être découvert.

ALAIN PEYRAUBE.

★ L'EPREUVE, de Mao Dun. Traduit du chinois, par Shen Dali et Zhang Shangci. Acropole, 311 p., 118 F.

★ LA VIE ET LA MORT INJUSTES DES FEMMES, de Lu Xun. Textes traduits du chinois et présentés par Michelle Loi et le groupe Luxun de l'université de Paris-VIII. Mercure de France, 315 p., 120 F.

★ FÉVRIER, de Rou-Shi. Traduit du chinois par Wang-Chun-Jian. Actes Sud. Hubert Nyssen éditeur, 176 p., 79 F.



« L'Enfer du bien » près du Triangle d'or

SPENSER, à l'école d'un père érudit, est devenu grand connaisseur de pierres, jeune conservateur adjoint d'un musée, spécialiste de l'art oriental. A sa façon, il communie avec les vieilles pierres, les voit vivre. Le voilà donc organisant une expédition pour aller voler des statues sans prix dans les temples de la vieille cité birmane de Pagan. Ce qui le transporte à Bangkok, puis à Mae-Hong-Son, petite ville du nord de la Thaïlande, en bordure du Triangle d'or, où cohabitent aventuriers, féodaux de l'armée thaïlandaise, armées privées des Shans – une ethnie insurgée contre le pouvoir central birman – et restes des légions défaites du Kouomintang, repliées sur ces régions de montagnes et de jungle non loin de la Chine méridionale.

Suit donc une intrigue à plusieurs voix au cours de la préparation et de la réalisation de l'expédition sur Pagan : les « chefs » locaux et quelques Blancs, dont Blake, petit-fils de pasteur, Marea, sa compagne, et Santana, le vieux fumeur d'opium. Tous sont à la limite entre l'Orient et l'Occident. A Pagan, y a-t-il vol ? Viol ? Chacun se bat pour sa part de butin, d'existence, de raison d'être. Tous sont liés, tous ont une morale. Spenser y perd, dans l'épreuve, sa communion avec la pierre. Mais, au dernier instant, il « sauve » quatre statues. La pierre vit à nouveau. Tout le reste, conclut-il – et l'auteur avec lui, – n'a « *aucune importance* ».

J.-C. P.

★ L'ENNEMI DU BIEN, de John Saul, traduit de l'anglais par Henri Robillot. Mazarine, 292 p., 89 F. Deux ouvrages de John Saul ont déjà été traduits en français : MORT D'UN GÉNÉRAL (Seuil) et BARAKA (Denoël, voir *le Monde* du 29 juin 1984).





Héraclite de l'ombre à la lumière

(Suite de la page 9.)

Autant le dire nettement, le texte qu'il a établi, traduit et commenté sera désormais une référence indispensable. Non pas une édition « définitive » (y en a-t-il ?), mais une leçon magistrale qu'on ne pourra plus ignorer, y compris pour les débats qu'elle ne manquera pas de susciter.

A la loupe

Helléniste scrupuleux, Marcel Conche compare toutes les éditions antérieures, consulte les manuscrits dans les cas douteux, se réfère au contexte dans lequel chaque fragment est cité, d'Aristote à Clément d'Alexandrie, de Diogène Laërce à Jamblique, de Plutarque à Eusèbe. Ce savant et méticuleux travail est évidemment la condition nécessaire à l'intelligence du texte – mais il ne saurait suffire. Et quand plusieurs lectures sont légitimes ou envisageables, quand le philologue hésite, c'est le philosophe qui tranche.

Car chaque fragment, scruté à la loupe, est remis à sa place. Chaque pierre, rangée selon un nouvel ordre (différent de celui de l'édition Diels-Kranz) offre la face qui s'ajuste aux autres, et les énigmes, une à une, laissent place à l'éclat de la vérité. « *La sagesse héraclitéenne est un soleil qui ne laisse aucune ombre* », écrit Marcel Conche avec un sens aigu de la provocation tranquille...

Seule une visite attentive et patiente pourra en persuader chacun. Contentons-nous d'indiquer les trois blocs majeurs qui assurent les fondements de l'édifice.

Le premier est l'unité des contraires et leur inséparabilité. Sans la nuit, le jour ne serait pas, pas plus que la justice n'est concevable sans l'injustice. Telle est pour Héraclite la loi du monde. Les hommes persistent à la méconnaître, car leur pensée est unilatérale. Même s'ils accumulent des savoirs multiples, ils demeurent ignorants tant qu'ils continuent à rêver qu'ils peuvent avoir le beau sans le laid, l'égalité sans l'inégalité, la paix sans la guerre, la vie sans la mort, ou encore le bonheur sans le malheur. La sagesse du philosophe consiste d'abord à s'éveiller à cette compréhension de la totalité. « *Tout est un* », dit-il. Parce qu'il est lucide face au tragique, il est serein dans une pleine acceptation de la vie.

L'éternelle impermanence

La pensée d'Héraclite est aussi une philosophie du devenir. Sa seconde pierre d'angle est l'impermanence de toute chose : « *Tout cède et rien ne tient bon* », « *tout s'écoule* ». Le monde (et le sujet lui-même) ne sont que mouvance ininterrompue et mouvement incessant.

Cette affirmation ne tombe-t-elle pas aussitôt sous le coup de la célèbre critique formulée par Platon à la fin du *Cratyle* : comment y aurait-il une connaissance stable de ce qui est instable ? Si tout passe, un savoir est-il encore possible ? Marcel Conche dénoue ce très antique collet. Le piège n'en est pas un. En effet, si tout change, la *loi* du changement, elle, ne change pas. Tout devient, sauf le devenir. Ou encore : c'est éternellement que rien n'est éternel.

Sinon, rien de vrai ne pourrait être dit. Or le logos, c'est-à-dire le discours vrai, existe : c'est celui du philosophe, de l'homme qui s'est défait de toute subjectivité pour accéder à l'universel. Ce dernier pilier est inséparable des deux autres. Les contraires sont un, *sauf* le vrai et le faux, sans quoi la philosophie n'a pas d'existence possible. « *Que conclure*, écrit Marcel Conche, *sinon que le discours vrai, le logos, ne fait pas partie du tout : il est hors du tout, justement pour pouvoir dire, dévoiler le tout.* » Si le langage est disqualifié pour décrire les *choses* qui sont (puisqu'elles ne cessent d'être instables, alors que les mots sont fixes), il peut énoncer de façon valide la *loi* de leur instabilité permanente.

Le flair des âmes

De page en page, le commentaire de Marcel Conche emporte la conviction. On se dit d'abord qu'il force le trait, en brossant le portrait d'un Héraclite si rationnel. Et puis la cohérence de cette lecture s'impose à mesure. L'ensemble des fragments éclaire le sens de chacun d'eux. Le thème de la joute guerrière et aristocratique, les notions de temps et de feu complètent le système dont l'unité est restituée.

Même les énigmes les plus tenaces se trouvent résolues par un travail apparenté cette fois à celui des meilleurs détectives. Un seul exemple : que peut signifier « *les âmes flairent dans l'Hadès* » ? Si tout passe, on ne peut attribuer à Héraclite une conception de la survie. Faut-il donc imaginer qu'il se contredit ? Non pas. Il suffit de relire Homère. Au chant XI de *l'Odyssée*, on voit les âmes des morts s'assembler en foule à l'approche d'un sacrifice, comme attirées par le fumet du sang. Marcel Conche montre comment Héraclite, ici, se moque d'Homère. Le philosophe ne méprise évidemment pas la beauté du poème, mais il refuse, ironiquement, qu'on aille y chercher une leçon de vérité.

Ne cherchez pas le nom de Marcel Conche sur la couverture de ce grand livre. Il n'y est pas. Car cet homme est la modestie incarnée. A tel point qu'en dehors du cercle des « professionnels », peu de gens savent que ce professeur de philosophie générale à l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne) est l'auteur d'une dizaine de livres remarquables, d'une science précise et claire. *Montaigne ou la conscience heureuse* (1964), *Lucrèce et l'expérience* (1967), *Pyrrhon et l'apparence* (1973) sont des modèles de lecture philosophique. Son édition des *Lettres et Maximes* d'Epicure est indispensable. Et ses œuvres plus personnelles – *Orientation philosophique* (1974), *Temps et Destin* (1980), *le Fondement de la morale* (1982) – frappent par leur courage à penser seul, par leur « anachronisme » authentiquement philosophique, insensible aux effets de mode.

A l'exception du *Montaigne*, chez Seghers, tous ces ouvrages sont publiés chez un minuscule éditeur : les éditions de Mégare (14640 Villers-sur-Mer). Ils forment un ensemble qu'on aurait tort d'ignorer. La philosophie lui devra plus qu'aux milles pétards mouillés qui s'étalent aux devantures. Cela va sans dire. Mais cela va peut-être mieux en le disant.

ROGER-POL DROIT.

★ HÉRACLITE *Fragments*. Texte établi, traduit et commenté par Marcel Conche. Coll. « Epiméthée », Presses universitaires de France, 496 p., 280 F.

Avignon 86

Sans la richesse architecturale d'Avignon, le Festival ne se serait pas développé comme il continue à le faire, ouvrant sans cesse de nouveaux lieux. Alain Crombecque, qui parcourt la ville sur son vélomoteur, fouinant avec délice, murmure qu'il en a trouvé un pour l'an prochain, il ne veut pas dire lequel, pas encore...

Mais déjà, voir André Marcon émerger des caves du Palais Vieux, avancer sur le plateau nu entouré d'arcades harmonieuses (bien que trop restaurées), s'asseoir pour lire un monologue de Valère Novarina, c'est déjà une mise en scène. Ensuite, quand, au Théâtre municipal, on voit la mise en scène de Valère Novarina pour son texte le Drame

Aléas de la magie

de la vie, *on ressent une impression d'étroitesse. Le décor est composé de panneaux peints mobiles, qui devraient évoquer (le Monde du 4 juillet) un univers sans limites, où des personnages aux identités vagabondes tourbillonnent, comme lâchés dans l'apesanteur du cosmos. Mais la mémoire de l'œil est trop gavée de trucages merveilleux, d'effets spéciaux cinématographiques pour se satisfaire du bricolage d'un artisanat théâtral qui se refuse même à utiliser les subtilités des éclairages.*

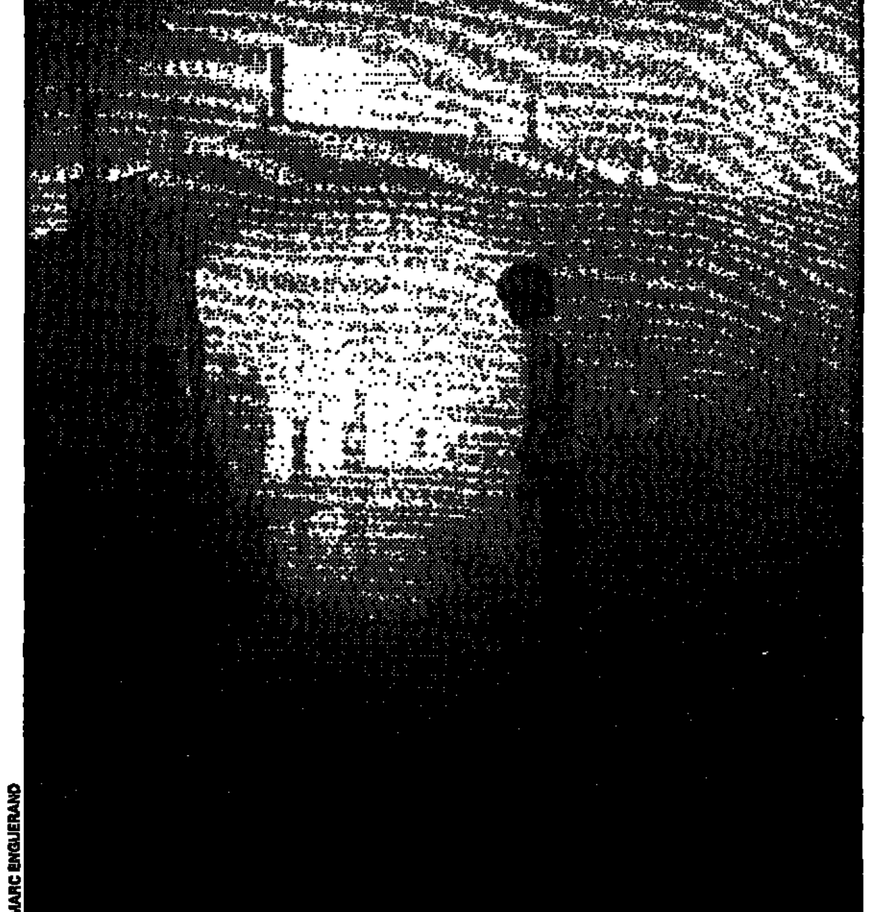
Il y a au moins un point sur lequel le cinéma même le plus sophistiqué ne peut pas lutter, c'est la puissance magique d'un arbre centenaire, d'un mur porteur d'histoire. Ainsi, dès que l'on entre dans la cour de l'hospice Saint-Louis (où est installé Théâtre ouvert), on est envoûté, un peu comme aux Bouffes du Nord, mais en plus grand et avec le ciel, avec les arbres, les troncs énormes, écaillés, immortels... La cour est ovale, les murs sont abîmés, calcinés, les hautes fenêtres aux carreaux brisés dévoilent des pans de noir sans fond.

Le mariage entre cette orgueilleuse pérennité et le caractère éphémère de la représentation est en soi un choc théâtral, qui peut se répercuter sur le spectacle, lui donner des ailes, une aura éblouissante. Ou au contraire l'écraser, et pas seulement à cause d'un cadre trop fort. La situation d'un spectacle à l'intérieur d'un festival est particulière. Il est décalé scénographiquement, contracté dans le temps. Les acteurs ont à le faire naître et vivre dans un endroit dont ils n'ont pas le temps de prendre la mesure, qu'ils n'ont pas le temps d'habiter. C'est du quitte au double, et les surprises ne sont pas toujours bonnes. Témoin le spectacle de Jeanne Champagne sur des textes de Peter Handke.

A l'inverse, un spectacle peut bénéficier de la disponibilité exceptionnelle du public d'Avignon, de l'obligeance d'un ciel adapté à l'ambiance, de la tension des comédiens.

Il se produit alors un état de grâce qui peut très bien ne pas se prolonger, qui reste accroché aux vieilles pierres, se perd dans les secrets du ciel...

COLETTE GODARD.



MARC ENGUERAND

VENISE ? A travers les brumes de l'appareil fumigène, on aperçoit la Venise de Niki Rieti. Sous le pont des Soupirs coule l'eau du tuyau d'arrosage. Ici, Dieu est un machiniste. Tout doit être beau, parfait. Tout doit être prêt. Les trois coups sont relégués dans les placards des théâtres bourgeois, en attendant de revenir à la mode, quoi qu'il en soit, le compte à rebours est commencé.

Ce jeudi 17 juillet, à 22 heures, au gymnase du lycée Aubanel, création de « Venise sauvée », d'après Hoffmanstahl, décors de Niki Rieti, donc, adaptation de Sylvie Muller, dramaturgie de Dominique Muller, mise en scène de André Engel.

Peter Handke présenté par Jeanne Champagne

Les risques du théâtre solitaire

Seul, assis ou debout, face à un auditoire, un acteur lit à haute voix, ou dit par cœur, trente pages d'un écrivain. Dans le domaine du « spectacle », c'est là le régime minimum. Mais cette prestation n'est pas « parente pauvre » du théâtre. Pas forcément.

Après tout, l'art de la musique, ce n'est pas si différent. Qui songerait à dire que Glenn Gould jouant seul une partita de Bach, c'est « moins de chose » qu'un ensemble philharmonique interprétant une symphonie de Mahler ?

Qui a entendu Albert Camus lire seul son *Etranger*, Marguerite Duras lire seule son *Aurélia Steiner*, Jean-Louis Barrault lire *les Cenci* d'Artaud, ou Gérard Desarthe dire Rousseau, ou Serge Maggiani dire Saint-Simon, aura vu, entendu, ressenti partagé autant sinon plus de choses qu'au spectacle de telle tragédie « complète » en cinq actes avec quinze acteurs et six changements de décors.

En revanche, la nullité crasse du théâtre en solitaire est plus flagrante, plus éclatante, que la nullité crasse du théâtre collectif, peut-être parce que l'attention du public est focalisée d'une façon plus aiguë, plus soutenue, sur le comédien seul en scène.

C'est pourquoi la consternante soirée que Mme Jeanne Champagne propose aux festivaliers d'Avignon, qui consiste à faire dire par des comédiens deux livres de Peter Handke, *le Malheur indifférent* et *Histoire d'enfant*, passe les bornes de l'inconscience. Et, pour les spectateurs, passe les bornes de l'ennui.

Faisons silence. Oublions. Une seule chose à dire : comment un tel flop a-t-il pu être inscrit au programme d'Avignon ? Mystère. Cela dit, nous n'en mourrons pas. C'est moins grave qu'une jambe cassée, comme disent les si sages grands-mères à leurs petits-enfants qui rapportent à la maison une superbe place, en compo de récite, de « premier en commençant par la fin ».

MICHEL COURNOT.

Les quartiers d'été de la Société des auteurs

Les écrivains font recette

Une nouveauté réconfortante : le Festival 86 donne la parole aux mal-aimés du théâtre, les auteurs dramatiques.

Le précédent festival manifestait un regain d'intérêt pour les acteurs. Celui-ci redécouvre une autre catégorie de mal-aimés du public et des médias : les écrivains de théâtre. Nathalie Sarraute est à l'honneur avec quatre textes joués à la chartreuse de Villeneuve, Valère Novarina peut réaliser, en attendant mieux, le début de son *Drame de la vie*, et le Théâtre ouvert, après ses « cartes blanches » aux acteurs de 1985, donne la parole à sept auteurs connus ou inconnus, invités à écrire sur l'amour. L'occasion était belle pour la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) de prendre ses quartiers d'été au Festival et d'y faire entendre un discours nouveau.

D'abord, *« plus question de prétendre qu'il n'y a pas d'auteurs »*. C'est Jean-Claude Grumberg qui l'affirme. Révélé lui-même à Avignon, au début des années 70, lors d'une lecture-spectacle de *En rev'nant d'l'Expo* au Théâtre ouvert, par la troupe de Jean-Pierre Vincent, il a eu le loisir de constater depuis que, si crise il y a, elle n'a pas pour siège le stylo des candidats à l'écriture. En fait, Jean-Claude Grumberg déplore le terrorisme de ceux qui ont déclaré l'état de crise alors que des écrivains de premier plan comme Georges Perec avaient le plus grand mal à faire connaître leurs textes de théâtre. Il regrette aussi le système français qui veut qu'un texte *« créé à Limoges il y a six ans »* soit dès lors tacitement interdit de scène. En Allemagne, au contraire, un auteur peut voir une de ses œuvres montée par six compagnies différentes en une saison. Le Français Enzo Cormen a profité dernièrement de cette ouverture.

« Il faut que les textes circulent et qu'on perde l'habitude de les reléguer au fond des librairies sous prétexte que, le théâtre, ça ne se vend pas : depuis le début du Festival, la Roulotte des auteurs voit défiler une foule d'acheteurs... » La roulotte en question a été installée dans la cour de la Maison Jean-Vilar par l'éditeur Christian Dupeyron, qui prévoit de dépasser, à la fin du Festival, le chiffre d'affaires du rayon le plus populaire d'une FNAC... Même succès pour le fichier informatisé mis au point par Didier Augustin, de l'Acte à Metz, qui recense tous les textes disponibles.

Bref, les auteurs font recette, et le public ne dédaigne pas le culte de la personnalité en visitant pieusement l'exposition consacrée, à la Maison du théâtre, aux portraits de ces messieurs et dames...

Autre bonne nouvelle communiquée par Jean Matthyssens, le délégué général de la SACD, avant publication au *Journal officiel* : la Commission des tarifs s'est prononcée sur une augmentation du prix des cassettes, afin de « taxer » en quelque sorte les copies privées et de rémunérer les auteurs spoliés. Le supplément fixé est de 1,50 F pour une heure d'enregistrement sur cassette sonore, et de 2,25 F sur cassette audiovisuelle. Cette seconde somme est relativement faible : les auteurs espéraient 3 F, mais les consommateurs d'images se sont battus avec beaucoup plus de virulence que les amateurs de son ! Chaque acheteur de cassette audiovisuelle déboursera donc quelque 9 F de plus, et la manne ainsi engrangée sera répartie entre les auteurs, les interprètes et les producteurs. Soit un apport prévisible de 40 millions de francs pour les seuls auteurs, un quart de cette somme étant utilisé pour l'aide à la création et pour la diffusion des spectacles vivants.

Isabelle Mollet-Viéville sera chargée de gérer ces fonds en choisissant les projets les plus « porteurs » pour éviter le saupoudrage. Le cinéma, le théâtre et les autres formes d'expression seront arrosés proportionnellement au nombre de copies privées qu'ils suscitent. Et les étrangers recevront leur part en contrepartie des *images qu'on leur « vole »*... *« Nous entendons donner ainsi une petite leçon aux Etats-Unis*, dit Jean Matthyssens, *en les invitant à envisager la protection de leurs auteurs.* L'esprit de Beaumarchais, « père fondateur » de la SACD, pourrait ainsi se propager hors de France...

BERNADETTE BOST.

FIGURE

Jean-Marc Bory

Contre l'exhibitionnisme

Jean-Marc Bory, acteur secret, un « nom » au cinéma comme au théâtre, est l'interprète de Peter Handke pour Jeanne Champagne, du 15 au 20 juillet, salle Benoît-XII.

« Solitaire, indépendant, en retrait » : c'est carré, sans détour, dit avec une voix de basse, chaleureuse. Une voix bien posée au centre du corps.

Du métier de comédien, Jean-Marc Bory n'aime ni l'exhibitionnisme, ni le compagnonnage tardif des bistrots. Rien de rigoriste pourtant, dans ses propos. Enfant, il songeait, en regardant les acteurs, à la vie fabuleuse qu'il leur inventait. Il obtient d'entrer au Conservatoire, en Suisse, dans une classe d'art dramatique qui compte deux élèves : lui et Nelly Borgeaud. *« Maintenant, je mène une très belle vie. On peut faire du théâtre et rester en dehors du métier. »*

Ni famille ni patrie théâtrale, donc, pour Jean-Marc Bory. Mais de grands plaisirs : le rôle du directeur de théâtre dans *la Vie de Clara Gazul*, avec Alfredo Arias. Un travail avec André Engel *(Lulu)*, Alain Françon *(le Long Voyage au bout de la nuit)*, Vinaver aussi. Plus loin, en amont dans la mémoire, les spectacles du TNP de Jean Vilar et le souvenir ébloui de Maria Casarès. Et encore, par bribes : *le Neveu de Rameau* avec Philippe Clevenot, *l'Amour des femmes* de Michel Soutter ; les premiers rôles, à vingt ans, au cinéma. *Le Dossier noir* d'André Cayatte, *les Amants* de Louis Malle. Ou ce récitant qu'il incarnait dans *Histoire du soldat* avec Jean-Marie Simon. *« J'aime prendre la responsabilité d'un personnage. Mais je n'ai aucun problème pour tout quitter. A partir de trente représentations, cinquante au maximum, je fais le décompte à rebours. Car je n'aime ni prendre de l'assurance ni perdre de la fraîcheur. »*

Honnêteté, sincérité : autres mots-leitmotive de ce matin-là. *« Plutôt que de dire : il faut se mettre dans la peau du personnage, je pense, à l'inverse, que c'est le personnage qui, peu à peu, entre en moi, avec son humanité, ses défauts. On trouve beaucoup de choses dans les mots, sans en tirer avantage, sans se mettre en avant soi-même ou chercher à séduire. Après, face au public, on vérifie si la pièce sonne juste ou non. On le sait d'emblée. Beaucoup de mises en scène sonnent faux à mon oreille... »*

La lecture ? Non, très peu. Réponse évasive : *« Je vis dans mon monde. Le métier, c'est à part. Comme si j'allais au bureau, mais un bureau qui me passionne ! »* Et il ajoute, impassible : *« Les metteurs en scène ne m'engagent ni pour mon humour, ni pour mon sens du comique... peut-être pour mon côté « vrai humain ».* Froid, Jean-Marc Bory ? Non. Secret. Il se livre, un peu, quand il évoque ces cinq ou six dernières minutes, juste avant le lever du rideau, celles qu'il préfère : *« Là, au bord de l'arène, il y a un danger. J'aime ma fragilité soudaine. »* Il se passionne quand il parle de l'Italie, où il tourne beaucoup pour la télévision : *« Les Italiens sont des enfants qui font du cinéma : les professionnels ne se prennent pas au sérieux, savent travailler, et tous, du réalisateur au machiniste, savent qu'ils fabriquent du rêve. Ici, en France, on se prend au sérieux pour faire des choses qui ne le sont pas... »*

Après Avignon, Bory file à Rome. Dans une série de la RAI, il sera un inspecteur très gentil. Et l'Italie, c'est la patrie de l'opéra : *« Je suis heureux de mon métier, mais dans une deuxième vie, je chanterai, c'est sûr ! Mozart, Verdi, et un jour, en pleine possession de mes moyens, Wagner. Si, au théâtre, on arrivait à avoir cette présence dramatique fabuleuse de Callas, ou de Piaf, dans son domaine... C'est magnifique, ce pouvoir émotionnel au service du chant. »* Ce quelque chose en plus, indéfinissable, que Jean-Marc Bory trouve chez Pablo Cazals plutôt que chez Rostropovitch, voilà, sans doute, ce qu'il médite dans son « monde ». Un monde où la musique pendant longtemps a occupé une grande place : *« Je préparais en Suisse un spectacle avec Soutter. Un jour, je me suis aperçu que je passais mes journées à travailler ma trompette, mais pas le spectacle. Je l'ai mise dans une boîte et je ne l'ai plus touchée. »*

ODILE QUIROT.

Une exposition à la Chartreuse

La vidéo dans tout ses états

Où va la vidéo ? Une question, une exposition à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon pendant toute la durée du festival, avec un grand nombre d'installations inédites.

C'est la première fois que l'on peut voir en France un ensemble aussi important d'installations vidéo, treize en tout, depuis les plus simples, qui consistent à diffuser sur deux moniteurs une rétrospective intégrale de l'œuvre du Français Robert Cahen et de l'Allemand Klaus Vom Bruch, jusqu'aux plus sophistiquées comme celle de la Belge Marie-Jo Lafontaine qui fait appel à dix-neuf moniteurs.

L'événement est d'importance. Ce rassemblement est le plus important jamais entrepris en Europe depuis « Art-vidéo confrontation », organisé à l'ARC à Paris en 1974 et les expositions du Stedelijk muséum d'Amsterdam et du Centro videoarte de Ferrare l'an passé.

Certains artistes invités à Avignon ont déjè réalisé la même installation auparavant mais dans des cadres différents. C'est le cas de Bill Viola, l'un des artistes américains les plus connus de la seconde génération, pour *Room for Saint-John of the Cross*, déjà présenté à Paris et à Amsterdam. Méditation sur la lumière, la dualité de la vision, le mysticisme et l'extase dans un paysage de montagne, l'une en couleurs et l'autre en noir et blanc.

Thierry Kuntzel a déjà présenté *Nostos II* à Amsterdam, puis au Centre Pompidou, travail en noir et blanc sur huit moniteurs consacré à la mémoire et ses tourments, tandis qu'on avait pu voir, à Montbéliard, le *Bazar électronique* de Michel Jaffrenou, qui reconstitue sur trois bandes juxtaposées les attractions d'un cirque.

D'autres installations ont été spécialement conçues pour Avignon. Marie-Jo Lafontaine a réalisé, avec la précision qu'on lui connaît, ses *Larmes d'acier* pour dix-neuf moniteurs sur le thème du body-building. Jean-Michel Gautreau nous convie à la méditation, avec *Kouan*, installation en trois parties, sept moniteurs, un télescope et dix journaux lumineux en forme de diagramme yi-king.

Deux autres jeunes Français nous proposent chacun une histoire d'amour. Celle de Patrick de Geeter, *Fuck your dreams this heaven*, finit très mal, celle d'Alain Bourge, éclatée sur huit moniteurs, a pour cadre huit capitales européennes. Enfin, *le Mont Fuji*, de Ko Nakajima, l'un des plus importants vidéastes japonais, scande le parcours de l'exposition avec un kaléidoscope éblouissant d'images mouvantes, catalogue des possibilités de l'électronique.

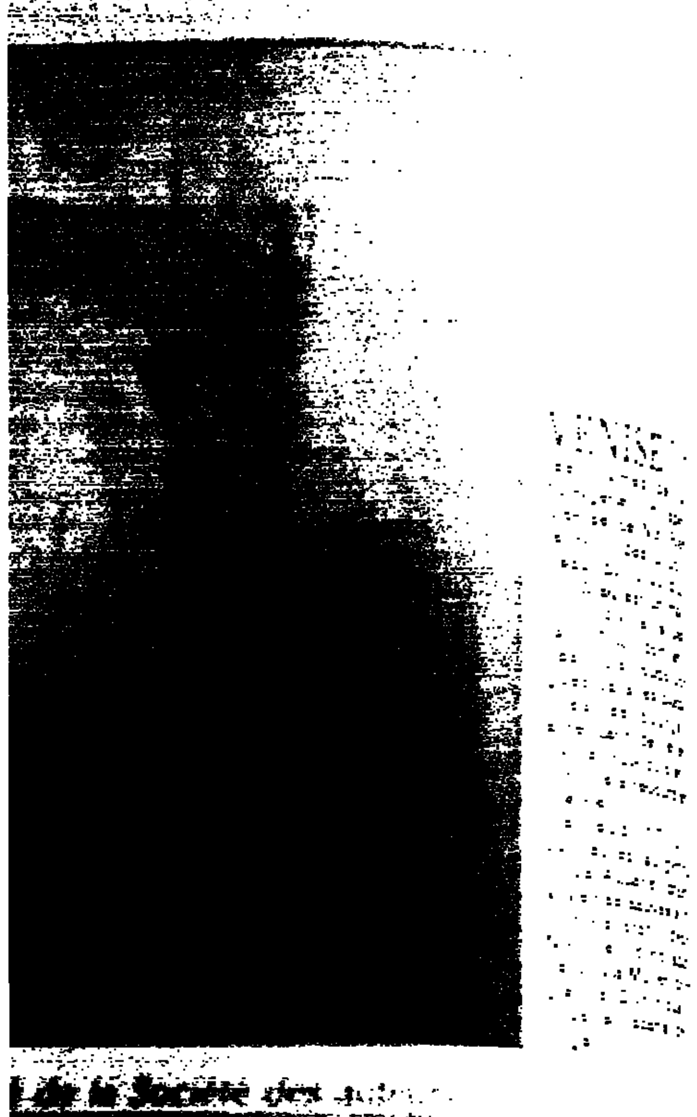
Un vaste programme de bandes vidéo complète cette exposition. On a ainsi rassemblé les lauréats du festival de Montbéliard (Jean-Claude Riga, Klaus Vom Bruch, etc) et les productions de l'INA, de l'agence Octet et d'artistes indépendants de tous horizons. Retenons Claude Mouriéras pour *Un chant presque éteint*, à partir d'une chorégraphie de Jean-Claude Gallotta, Jean-Paul Fargier pour *Robin des voix*, et un passionnant dialogue entre Jean-Luc Godard et Anne-Marie Miéville réalisé pour la télévision suisse.

Sous la rubrique *Vidéo Cinéphage* sont regroupées des œuvres qui touchent de près ou de loin le cinéma. Mabuse, King-Kong, Flash Gordon, Bunuel, le film noir et Hollywood, autant de sujets de citations, hommages, parodies ou piratages pour les vidéastes d'aujourd'hui. Coup de chapeau pour Gianni Toti qui a retrouvé les rushes d'un film inachevé de Maïakovski et les a torturés pour son *Enchaînés à la pellicule*. Une sélection de vidéo-clips musicaux et la rétrospective des travaux de Bill Viola, Patrick de Geeter, Jean-Michel Gautreau et Jacques-Louis Nyst ponctue la manifestation.

Jean-Paul Fargier, vidéaste, critique et professeur, qui a organisé cette exposition, a réalisé un numéro hors-série des *Cahiers du cinéma* qui rassemble l'essentiel des réponses que peut se poser le néophyte. Histoire de l'art vidéo, descriptions des possibilités de l'électronique et entretiens avec de nombreux artistes, cette brochure est le meilleur des sésames pour le vidéophile.

DANY BLOCH.

★ Où va la vidéo ? Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Jusqu'au 6 août, de 10 heures à 19 heures. Numéro hors-série des Cahiers du cinéma, 100 F.



Culture

Le temps des reprises

Les films, l'été

Le cinéma de l'été joue majoritairement sur la nostalgie : tous produits et reprises. Occasion de confronter quelques chefs-d'œuvre à leur légende, et à nos mémoires.

Le cinéma ne fait jamais relâche ! La moitié des cinq mille cent quatre-vingt-dix salles françaises restent ouvertes toute l'année, les autres se contentant le plus souvent, quand vient l'été, de supprimer les séances de l'après-midi. *« La tentation de fermer est pourtant grande*, reconnaît Bernard Vidal, président adjoint de la Fédération nationale des cinémas français. *Mais il ne faut pas donner l'impression que le service diminue. Le spectacle doit rester permanent : c'est l'image du cinéma. »*

Les exploitants doivent en effet affronter, dès la mi-mai, une chute de fréquentation d'environ 25 % ; et le Mundial a, cette année, accentué la tendance. En 1985, le troisième trimestre totalisait 35,5 millions de spectateurs contre 49,5 au quatrième. L'été saison creuse, l'hiver saison forte. Salles désertes le 14 juillet, affluence record à la Toussaint. Tout le contraire des Etats-Unis...

« Il y a en France une tradition de grandes vacances qui n'existe pas chez nous où le cadre moyen a deux semaines de congé qu'il ne prendra pas nécessairement l'été », explique Steve Rubin, le nouveau patron de Warner-Columbia-France. *A New-York, c'est la période où les gens, surtout les jeunes, vont le plus au cinéma. »*

A Paris, les professionnels du septième art préfèrent désormais éviter l'obstacle. Leur double stratégie tente de réduire l'été à néant. Avec la Fête du cinéma, en amont, qui relance la fréquentation. Et l'ouverture de la saison d'automne ramenée, en aval, du 15 septembre au 15 août.

Les résultats de la Fête du cinéma du 14 juin 1985 leur donnent raison. Ils montrent une multiplication par deux du nombre des entrées pendant près de trois semaines. Et le choix, en 1986, d'une date plus tardive n'a pas découragé ce mouvement : 1 800 000 entrées le jeudi 26 juin, soit 20 % de mieux qu'en 1985. Mais les sorties de films nouveaux sont passées brutalement de trois à seize entre le 18 juin et le 25 juin, ce qui diminue les chances respectives de chacun et reproduit la surabondance propre à l'hiver.

Selon un principe bien établi depuis plusieurs années (*Vivement dimanche*, de François Truffaut, était sorti le 10 août 1983), plusieurs productions importantes sont, par ailleurs, annoncées pour la mi-août. *Le Paltoquet*, de Michel Deville, ouvrira le bal dès le mercredi 13, en compagnie d'autres films à fort potentiel public : *Si t'as besoin de rien, fais-moi signe*, de Philippe Clair, et *Escort Girl*, de Bob Swaim ; suivis du *Môme*, d'Alain Corneau, et du *Jean de Florette*, de Claude Berri, le mercredi 27.

« Les exploitants souffrent d'une mauvaise répartition des sorties de films, dit encore Bernard Vidal. *La seule politique commerciale dynamique consisterait à sortir des films l'été. »* Une idée qui fait son chemin, forte de quelques beaux précédents.

Sorti le 11 août 1982, *Mad Max II*, de George Miller, présenté à la une du *Monde*, attire 60 000 spectateurs en deux jours. Conforté par le succès d'*A la poursuite du diamant vert*, avec Michael Douglas et Kathleen Turner, sorti le 4 juillet 1984 et dont le succès ira croissant, AMLF lance *la Forêt d'émeraude*, de John Boorman, le 26 juin 1985. Une autre pierre précieuse. *« Nous avions hésité un peu*, confie Jacques Pezet. *Mais le film, présenté en clôture du Festival de Cannes, était prêt. Et nous craignions, en septembre, l'arrivée de* Rambo. *Finalement, avec plus de 700 000 entrées, le film a peut-être réalisé un score supérieur à celui qu'il aurait atteint l'hiver. Il a pu rester longtemps à l'affiche, les exploitants se contentant l'été d'une recette hebdomadaire inférieure. »*

Espaces publicitaires à moitié prix, concurrence réduite, salles accueillantes... La période estivale a finalement son charme. *« Un réservoir de clientèle moins important en août qu'en novembre, mais plus disponible »*, selon Pierre-Ange Le Pogam, chez Gaumont, qui n'hésite pas à sortir, le 6 août prochain, le film anglais *Mona Lisa*, primé à Cannes.

Pourtant, sans préjuger de la carrière des exclusivités en cours, aucune ne semble pouvoir cette année se dégager du peloton, suivant les exemples cités plus haut. LE film de l'été pourrait alors bien être *Hannah et ses sœurs* qui tient l'affiche depuis le 21 mai, Woody Allen renouvelant l'exploit de *la Rose pourpre du Caire*. Car pour le reste...

« Un film moyen a beaucoup plus de chances de réussir pendant une période creuse », reconnaît Steve Rubin. Si MK2 joue le risque en profitant du vide estival pour lancer la comédie musicale franco-brésilienne de Ruy Guerra, *Opera do Malandro* ; ou pour présenter, dans une seule salle parisienne, le documentaire *God's country*, écrit, réalisé et commenté par Louis Malle, l'été voit surtout fleurir les séries B, singulièrement les productions américaines. *Police Academy III, Psychose III* ou *Karate Kid II*, en attendant *Polterqeist II*, alimentent ainsi les circuits qui bouchent les trous avec les sempiternelles reprises. Mais le développement du parc des magnétoscopes (près de trois millions d'unités) et de l'édition vidéo, le nombre de films diffusés par les télévisions publiques (500) et l'arrivée de Canal Plus ont tué la véritable poule aux œufs d'or du cinéma français que représentait le marché de l'occasion. C'est l'enseignement majeur de 1986 : à l'exception des James Bond, les reprises ne prennent plus !

Le succès d'une véritable réédition repose sur le désir que suscite le film à la seule évocation de son titre, si l'on a pris soin de maintenir autour de lui un sentiment de rareté. Une reprise se prépare donc longtemps à l'avance, les distributeurs retirant certaines œuvres de l'exploitation, pour créer un besoin. L'absence d'offre crée la demande. AMLF « gèle » ainsi *Amadeus*, et Gaumont *Cotton Club*.

Meilleur résultat du moment dans sa catégorie, *Voyage au bout de l'enfer* (1979) a déjà attiré près de 70 000 spectateurs parisiens, venus voir ou revoir un film pourtant repris une première fois en septembre 1982. *Barry Lyndon* (1976) ressort avec éclat, comme en... 1983. Des films qui n'ont pas été vendus à la télévision ; et dont le public croit qu'ils ne le seront jamais. Ce qui explique, *a contrario*, l'absence ou l'échec fréquent des reprises françaises (*les Valseuses* en 1985 ; *Paroles et musique* en 1986), la seconde vision des films hexagonaux se faisant traditionnellement sur petit écran.

Alors que la télévision transgresse un à un tous les tabous cinéphiliques (diffusion de films à caractère pornographique, d'un James Bond, d'*Autant en emporte le vent*, mais toujours pas de Walt Disney), la faiblesse persistante des reprises inquiète les programmateurs. L'été prochain, il faudra bien remplir les salles...

VINCENT TOLEDANO.

« Willie Boy », d'Abraham Polonsky

Une affaire indienne

En 1948, l'écrivain et scénariste Abraham Polonsky réalisa un film noir politique, *l'Enfer de la corruption* avec John Garfield, extraordinaire acteur qui mourut d'une crise cardiaque en 1952, brisé moralement et physiquement par la « chasse aux sorcières ». Inscrit sur la liste noire, Polonsky se trouva sans travail pendant des années. Il avait cinquante-neuf ans lorsqu'il put tourner un deuxième film, en 1969 : *Willie Boy*, œuvre contre le racisme et l'intolérance, inspirée d'une histoire touchant à un mythe essentiel des Etats-Unis : celui de la question indienne.

En 1909, une tribu des Paiutes vit dans la réserve Morongo, en Californie du Sud, sous l'autorité bienveillante d'une anthropologue, le docteur Elizabeth Arnold (Suzan Clark). Willie Boy (Robert Blake), qui travaillait dans un ranch, revient pour épouser Lola (Katharina Ross). Le père et les frères de celle-ci refusent. Les jeunes gens sont surpris ensemble, le père est tué accidentellement. Selon la coutume de la tribu, Willie fuit avec Lola, réalisant ainsi un mariage « par enlèvement ». Mais le shérif adjoint, Cooper (Robert Redford), forme une milice pour rattraper les fugitifs, tandis qu'il va assurer la protection du président Taft, en visite officielle. Willie ne veut ni se laisser reprendre ni accepter la loi des Blancs.

Au cours des années 50-60, Hollywood avait effectué dans le western un spectaculaire revirement en faveur des Indiens présentés comme les ennemis sanguinaires des colons américains. Des réalisateurs célèbres participèrent à cette réhabilitation, mais aucun des films, si honnêtes, si pleins de bonnes intentions qu'ils aient été, n'atteignit la vérité de *Willie Boy*. Une vérité simple et tragique comme la mise en scène qui la porte : un Indien ne pouvait exister que privé de son identité ou mort.

En ce début du vingtième siècle industrialisé, Willie l'insoumis devient le mythe du peuple exterminé, spolié de ses terres, de sa liberté, de sa culture. Entre l'anthropologue paternaliste, le shérif qui croit faire son devoir en reprenant la poursuite à son compte, les miliciens profondément racistes, les journalistes avides de rumeurs, toutes les attitudes américaines sont passées en revue, participent d'une fatalité sociale et politique ne laissant pas de salut aux Indiens.

Ce film est grand, beau, noble dans son refus du pathétique et de la démonstration « généreuse ». C'est un film très physique, de gestes et de comportements définissant les personnages, un film où la nature est à l'image de ce que la civilisation des Blancs a fait de la terre indienne : un champ de bataille.

Deux ans après *Willie Boy*, Abraham Polonsky réalisa, encore en Yougoslavie, *le Roman d'un voleur de chevaux*. Il mourut en 1980. A voir ou revoir son film pro-indien, on s'indignera qu'un tel talent ait été mis sous le boisseau. Non, décidément, on ne peut pas oublier et passer le mccarthysme aux profits et pertes des accidents de parcours.

JACQUES SICLIER.

« My Fair Lady » de George Cukor

D'après le *Pygmalion*, de George Bernard Shaw. Ce n'est pas le meilleur Cukor, mais une scrupuleuse et riche mise en place de l'univers de George Bernard Shaw, sans la grâce. Rex Harrison joue du sourire et du sourcil avec une économie digne du boulevard. Audrey Hepburn est une divine et miraculeuse petite gourde. Quelques grands moments sur la place de l'accent tonique dans les quartiers ouest de Londres.

« Gilda » de Charles Vidor

La scène célèbre où Glenn Ford gifle Rita Hayworth, qui vient d'ôter ses longs gants noirs, c'est *Gilda*. En 1946, Glenn Ford est un joueur de cartes peu scrupuleux, qui se met dans de sales draps. Un millionnaire mystérieux le tire d'affaire et le prend comme garde du corps. Hélas ! la femme du millionnaire est un ancien amour de Glenn Ford et celui-ci vit des minutes cornéliennes. Puis découvre que l'organisation de son patron est une amicale d'anciens nazis. Un scénario pour le moins compliqué, une pluie de fantasmes divers aboutissent à un film fou, devenu mythique.

MICHEL BRAUDEAU.

EN BREF

Dali : « Je ne mourrai pas »

Salvador Dali a quitté la clinique de Barcelone où il était hospitalisé depuis le dimanche 13 juillet « en pleine forme », selon les médecins. Le célébrissime artiste, qui abrite désormais, en surcroît de son talent, un pacemaker flambant neuf en son sein, a déclaré mercredi aux journalistes qui guettaient sa sortie, qu'il était *« un génie, et les génies n'ont pas le droit de mourir. Je ne mourrai pas. Longue vie au Roi, à l'Espagne et à la Catalogne ! »*.

Festival en Corse

La deuxième édition du Festival corse de rock du Fium'Orbu aura lieu du vendredi 18 au dimanche 20 juillet sur un espace de 2 hectares le long de la plage de Calzarellu. Sur une scène de 400 mètres carrés, la programmation réunira le vendredi 18 : Fine Young Cannibals (Angleterre), Malavoi (Antilles), Raina Rai (Algérie), Free Martin (France) ; le samedi 19 : James Brown (USA), Hipsway (Ecosse), Ray Lema (Niger), Alain Lamontagne (Canada), Imuvrini (Corse) ; le dimanche 20 : Jacques Higelin et Didier Lockwood (France), Zazou Bikaye (France, Zaïre), Accoustic (RFA), Nothing Else et Zia Devota (Corse). Un « terrain d'aventures » avec des spectacles pour les enfants est prévu l'après-midi. Camping à proximité immédiate. 150 F par jour ou abonnement : 300 F. Points de vente en Corse chez les disquaires et aux FNAC de Nice et de Marseille.

Communication

Le débat sur la communication au Sénat

Suspicion

Les socialistes n'ont pas confiance dans le gouvernement, ils ne le tiennent pas pour autant en « suspicion » : cette affirmation de Franck Sérusclat (Rhône), pour subtile qu'elle soit, a été contredite, une fois de plus tout au long des débats du mercredi 16 juillet au Sénat.

Après le vote approuvant la cession de TF 1 au secteur privé, les sénateurs ont entériné les conditions de la cession de 50 % du capital de la chaîne à un groupe d'acquéreurs et le contenu du cahier des charges de base, et ils ont commencé à débattre du système de fixation des prix d'offre et de cession.

Pour les conditions de la cession de la moitié du capital, une belle et rare unanimité se dégage pour juger indispensable que la future chaîne soit irréprochable, afin de conserver une « zone de couverture » au moins identique à celle actuelle de TF 1. Les préoccupations d'un Jacques Durand, élu socialiste du Tarn, et d'un Adrien Gouteyron (RPR), rapporteur de la commission spéciale et sénateur de la Haute-Loire, se rejoignent : la future société se devra d'assurer la diffusion de ses programmes dans la totalité de la zone desservie par TF 1 au moment de la publication de la loi — *« compte tenu des travaux prévus ou engagés pour résorber les dernières zones d'ombre »*, est-il précisé à la demande des socialistes.

Même s'il l'a jugée quelque peu *« redondante »*, François Léotard, ministre de la culture et de la communication, n'a pas fait obstacle à la version proposée par la commission spéciale afin, estime-t-elle, de compléter les dispositions relatives au cahier des charges qui servira de base à la cession, de manière que les obligations prescrites aux groupes d'acquéreurs soient dès le stade de la compétition les plus précises possible et que soient écartés ceux des candidats qui ne voudraient ou ne pourraient s'engager sur les points essentiels, dans l'intérêt des téléspectateurs. La commission a donc souhaité prévoir que, en tout état de cause, les obligations du cahier des charges de base devront reprendre celles prévues pour l'ensemble des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre (*le Monde* du 9 juillet), *« renforcer »* ces obligations en imposant *« l'impartialité »* (terme auquel est substitué, à la demande des communistes, celui d'*« honnêteté »*), le *« pluralisme »* de l'information et un temps d'antenne maximum consacré à la publicité.

Les socialistes, donc, *« n'ayant pas confiance »*, ont tenté en vain d'inscrire dans la loi des *« obligations »* relevant du futur cahier des charges, car, estiment-ils, il n'appartient pas au gouvernement de définir les devoirs qu'il entendra imposer au futur repreneur.

Même si les sénateurs socialistes ont consenti à retirer quelques-uns de leurs amendements ou à ne les présenter que de façon succincte, le rythme des travaux ne s'est guère accéléré. Le Sénat continuera donc de siéger matin, après-midi et soir (à l'exception du dimanche 20 juillet), pour examiner la réforme de la commission. Jusques à quand ? M. Jean-Pierre Fourcade (RI), président de la commission spéciale, envisage un terme du débat pour le milieu de la semaine prochaine, à condition que le gouvernement renonce à faire approuver l'ensemble des cent sept articles de son projet... Ce à quoi M. Léotard reste tout-à-fait défavorable. Ce qui ne figurerait pas maintenant dans son texte aurait sans doute, vu l'encombrement du travail législatif, peu de chances de voir le jour plus tard. Lui non plus n'a pas confiance.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Parade

Au Sénat, la majorité prend la mesure des possibilités d'extrême ralentissement dont dispose l'opposition. Elle avait pu les évaluer l'hiver dernier avec l'attitude du groupe communiste lors du débat-fleuve sur la flexibilité. Elle avait tenté d'en limiter les effets dès l'examen des premiers textes de la législature en les votant conformes. Elle espérait les restreindre avec la réforme du règlement intérieur. Elle doutait enfin de la capacité de résistance de la minorité sénatoriale. Le débat sur la communication lui aura enlevé les illusions qu'elle aurait pu avoir. Depuis le 30 juin, date à laquelle a commencé l'examen des articles du projet de loi de M. François Léotard, la détermination des socialistes ne semble guère émoussée, même si leur combat contre les articles restant à examiner devient plus difficile.

Mais c'est surtout le futur projet reprenant l'ordonnance de dénationalisation qui les incite à chercher une parade. Accusés d'être *« téléguidés »* de l'Elysée par le gouvernement et sa majorité, les sénateurs socialistes entendent montrer qu'ils ne le sont pas, et que les mises en garde présidentielles contre l'obstruction parlementaire qu'ils seraient censés pratiquer sont sans plus d'effet que les consignes inverses. La décision du chef de l'Etat de ne pas signer l'ordonnance sur la privatisation n'a fait que conforter la détermination à prolonger le supplice chinois auquel ils soumettent le gouvernement depuis le début de la session extraordinaire.

Ils ne voient aucune raison de lâcher prise ni sur la réforme de la communication ni sur les autres textes inscrits à l'ordre du jour. Quant au projet sur la privatisation, ils ne font pas mystère de leurs résolutions à le combattre dès lors qu'il reprendrait purement et simplement une ordonnance à laquelle le chef de l'Etat s'est opposé. En revanche, si le texte contenait des assurances répondant à l'argumentaire présidentiel, leur tâche serait plus délicate. A défaut de savoir d'ici au 23 juillet quelle option prendra le gouvernement, les socialistes envisagent un nouveau tir de barrage.

De leur côté, les communistes ont décidé de *« monter au créneau »*. Les deux anciens alliés de l'union de la gauche ont au moins en commun la conviction que la bataille contre un texte de dénationalisation peut mettre en difficulté le gouvernement et sa majorité en bloquant le déroulement de la session extraordinaire. Compromettre les résultats de cette session imposant au Parlement de siéger en période estivale n'est pas politiquement un objectif négligeable estiment-ils.

Pour enrayer un processus d'enlisement aussi apocalyptique, la majorité sénatoriale étudie la possibilité de recours à une procédure expéditive pour le moins paradoxale. Estimant que l'examen du dispositif de privatisation a déjà eu lieu dans l'hémicycle du palais du Luxembourg lors de l'examen du projet de loi d'habilitation économique et sociale, elle ne souhaite pas le voir réouvrir maintenant. Aussi envisage-t-elle le dépôt d'une question préalable dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer, et qui a pour conséquence... le rejet du texte auquel elle s'applique. Le recours à cette procédure aurait pour effet immédiat d'interrompre le débat, laissant le dernier mot à l'Assemblée nationale où le gouvernement dispose de l'imparable arme du 49-3.

Pour astucieuse qu'elle soit, cette idée qui recueille une large approbation dans les rangs RI, RPR et centristes, ne va pas sans susciter quelques interrogations : avant de l'approuver, les sénateurs veulent être sûrs que sa *« gestion médiatique »* est possible. Comment en effet expliquer que pendant cinq ans l'opposition majoritaire au Sénat ait usé de la question préalable pour manifester son hostilité aux projets gouvernementaux et qu'aujourd'hui elle y recoure pour faciliter l'adoption d'un projet présenté par le gouvernement qu'elle soutient ?

Reste le pouvoir dissuasif d'une telle menace : ainsi brandie elle pourrait décourager socialistes et communistes et les dissuader de succomber à une boulimie d'amendements qui se révélerait inutile.

A. Ch.

Les socialistes jugent « inconstitutionnel » le projet de M. Léotard

M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, a estimé mercredi 16 juillet, lors d'une conférence de presse, que la privatisation de TF 1 présentait *« quatre motifs graves d'inconstitutionnalité »*. La chaîne publique n'ayant jamais appartenu au patrimoine privé est, selon lui, *« inaliénable et incessible »*. Le député socialiste invoque également *« une absence de motif sur le choix de la chaîne à privatiser »* et *« des garanties insuffisantes sur le respect du pluralisme de l'information »*.

Le quatrième motif avancé par M. Queyranne concerne les modalités de cession de la chaîne. Il juge notamment que les rabais prévus pour la vente de 10 % du capital au personnel (*le Monde* du 17 juillet) constituent *« une atteinte au principe de la juste évaluation d'un bien appartenant à la communauté nationale »*. Accusant M. François Léotard de vouloir se livrer à *« un fric-frac »* sur l'audiovisuel, M. Queyranne a par ailleurs déclaré que les socialistes lançaient *« un défi »* au ministre de la culture et de la communication pour que *« son texte soit discuté à l'Assemblée nationale »*.

M. Jack Lang, qui participait également à cette réunion, a indiqué qu'*« une consultation nationale s'imposait à ce propos »*, estimant qu'on ne pouvait *« à la hâte casser un système audiovisuel qui ne marche pas si mal »*.

La privatisation de TF 1

La chaîne défend sa gestion

« Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage. » C'est un peu le sentiment qu'on éprouve à TF 1 à la suite des dures critiques formulées par M. François Léotard, mardi 15 juillet, au Sénat, contre la chaîne soumise à privatisation. A la direction de TF 1 où l'on a accueilli les propos du ministre de la culture et de la communication avec calme, on se refuse à polémiquer. Toutefois, on avance quelques chiffres pour répondre aux accusations du ministre de la culture et de la communication sur la gestion de la chaîne.

Dans son exposé devant les sénateurs, M. Léotard a affirmé, entre autres, que les résultats de TF 1 *« ont connu une chute vertigineuse »*. Il est vrai que le déficit de la chaîne est passé à 10 millions de francs en 1983, à 20 millions en 1984 et à un peu plus de 100 millions en 1985. Ces pertes ne prennent, toutefois, leur vrai signification, selon la chaîne, que si on les rapporte aux budgets de TF 1 : 2,143 milliards de francs en 1983, 2,387 milliards en 1984 et 2,461 milliards en 1985. En regard de ces sommes, on constate, alors, que ces déficits n'ont représenté que respectivement 0,46 %, 0,71 % et 3,6 % du chiffre d'affaires de la chaîne.

Le ministre a affirmé que la trésorerie de TF 1 avait un trou de 180 millions de francs en mars 1986. Selon la chaîne, elle est redevenue positive (+ 7 millions de francs) en juin.

M. Léotard a déclaré, d'autre part, que le fait *« de ne plus comptabiliser en droits constatés mais en encaissements réels la redevance »* avait contribué *« à diminuer le déficit réel de TF 1 »*. Or, toujours selon TF 1, c'est le contraire qui s'est passé : l'usage de cette nouvelle méthode de calculs a accru le déficit de la chaîne par rapport aux années antérieures. En effet, jusqu'en 1984, les bénéfices affichés résultaient d'un système de comptabilisation de la redevance qui surestimait les rentrées. De 1975 à 1984, les rentrées fictives ainsi prises en compte se sont élevées, pour TF 1, à 234 millions de francs. Somme qui, en raison de l'application du nouveau système, est venue s'inscrire en perte à la fin de l'année 1984.

Quant au *« résultat économique réel de l'entreprise »*, le ministre a souligné qu'il se traduisait par un déficit de 190 millions de francs, mais il n'a pas précisé qu'il s'agissait d'un déficit cumulé sur trois ans. De l'endettement de 150 millions de francs à moyen et long terme, il est à noter qu'à ce jour seuls 80 millions de francs ont été réalisés. Enfin, M. Léotard a dit, aussi, que les dépenses de programmes de TF 1 *« ont dû être réduites de 9 % en 1985 »*. Cette compression a, en réalité, été pratiquée en 1986 et figurait parmi les premières mesures de rigueur entrant dans le plan quadriennal de redressement décidé par la direction de la chaîne.

ANITA RIND.

● **La grève continue à l'AFP.** — Le personnel de l'Agence France-Presse s'est prononcé ce jeudi 17 juillet pour une reconduction de la grève commencée mardi dernier pour protester contre le plan de restructuration de l'Agence. Sur les six cent soixante-quatorze salariés de l'AFP qui ont participé au vote (contre sept cent dix lors de la première consultation), quatre cent cinquante-quatre, soit 67,5 %, ont décidé de prolonger le mouvement de quarante-huit heures, à partir de jeudi 10 heures.

La proportion des partisans de la grève a sensiblement augmenté en cinq jours, mais la participation au vote a été plus faible

Lancée à l'appel de la CFDT et de FO (toutes catégories) et de la CGT et du SNJ (journalistes), la consultation a porté sur la revendication *« d'un moratoire d'un an pendant lequel l'intersyndicale demande qu'aucun licenciement sec n'intervienne »*.

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Don Quichotte.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Menteur.

BEAUBOURG (42-77-12-33) Cinéma-Vidéo : à 16 h : le Médium, de G.C. Menotti ; à 19 h : Fala Mangueira, de F. Confalonieri.

Les autres salles

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) 21 h : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 30 : Pas deux comme elle.

CENTRE LATINO - AMÉRICAIN (45-08-48-28), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) 20 h 30 : The Fantasticks.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 30 : Maman Napoléon.

ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas, mesdames.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE L'ISLE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Petit Prince.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Banc d'essai des jeunes ; 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 + Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 + : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Music-hall

BATEAU IVRE (43-25-25-40), 22 h : J.-M. Pascal.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; 19 h : Un rat dans la contrebasse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante B. Vian ; à 22 h 30 : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 h 30 : Mannick.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79), 0 h 30 : F. Mello.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET, TLP (48-87-97-34) 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 21 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.

OLYMPIA (42-61-82-25), le 17 à 20 h 30 : Fugue du bac.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les concerts

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : G. Fumet, R. Siegel (Bach).

Table Verte, 22 h : L. et J.-C. Gérard (Brahms, Dvorak, Fauré, Debussy).

Espace Kiron, 19 h : F. Delherme (soprano), J. Lefevre (ténor), P. Lerebours (piano).

Eglise Saint-Jean-Saint-François, 21 h : Quintette Bach (Bach, Telemann, Vivaldi).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Hewitt (Bach, Chopin).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), à 20 h 30 : Ex Nihilo ; à 23 h : D. Levy.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : les Petits Paradeurs de la rue du Canal.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h : les Taches, Doc Lebrun et Ventilateur.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : H. Jones Trio.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : D. R. Urtreger, R. Galleazzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. Guerault, jusqu'au 17.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : R. Baretto.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : D. Barda Quartet.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : P. Sanssois, J. Schneck Quintet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : B. Dorough et B. Takas.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 22 h : Soirée Fresh de Dan.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h : Accords perdus.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : M. Waters, N. Bunninck ; J. Gregg, B. Altschul.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : O. Piro Quintet.

Jeudi 17 juillet

Festival estival de Paris

(47-64-90-80)

Auditorium des Halles, 19 h : Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (Schutz, Palestrina, L. de Pablo).

Faculté de droit Assas, 20 h 30 : J. Bolet, piano (Liszt).

Banlieues
Fêtes et forts

(45-76-15-50)

Fort de Champigny, 21 h : soirée cabaret « Jazz ».

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Bourrachon, de R. Guissart ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Budapest : le Pantouflard, de J. Vaszary ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Là où on voit les quatre cheminées (V.o., s.t. ang.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Quand le carnaval arrive, de C. Diegues (V.o., s.-t. angl.) ; 19 h, la Pointe courte, de A. Varda.

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Paris Ciné, 1er (47-70-21-71).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos : 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

FUTURE COP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; . – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-05-28-04) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta 20e (46-36-10-96).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. ; Richelieu, 2e (42-33-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

PRUNELLE BLUES (Fr.) Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ;

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Républic 11e (48-05-51-33).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais) v.o. : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUT VA TOP BIEN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

37 °2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

AMERICAN WARRIOR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à Films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

REANIMATOR (A.) (*). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80). – V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) : La destinée se joue la nuit.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots. Zelig. Comédie érotique d'une nuit d'été. Tombe les filles et tais-toi. Broadway Danny Rose.

L. BUNUEL (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86), la vie criminelle d'Archibald de la Cruz.

CYD CHARISSE (v.o.), Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77), la Belle de Moscou.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; Une Cadillac en or massif.

HOMMAGE A G. MÉLIÈS Studio 43, 9e (47-70-63-40), 21 h, plus accompagnement au piano le vendredi.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (42-54-51-60), To be or not to be ; Action Christine, 6e (43-29-11-30), That uncertain Feeling.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), Tootsie.

E. ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 18 h : la Marquise d'O.

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), la Mère.

TARKOVSKY (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 20 h : Nostalghia ; Denfert, 14e (43-21-41-01), 21 h : Andréi Roublev.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A., v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h. : Nanouk l'Esquimau ; 18 h 20 : Une nuit à Casablanca ; 20 h. : la Femme aux deux visages ; 21 h 40. : la Fièvre dans le sang.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 17 h 30.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), 19 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h, sam. 18 h 10, lun. 14 h.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 19 JUILLET

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale, et « De Claude Chappe à Claude Bernard, médecins et savants au Père-Lachaise », 14 h 45, métro Gambetta (V. de Langlade).

« Les chefs-d'œuvre du Louvre », 14 h 45, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (AITC).

« La Cour de cassation et le palais de justice, procès des flagrants délits », 14 h 30, métro Cité sortie marché aux fleurs (Marion Ragueneau).

« Hôtels du Marais sud-ouest », 14 h 30, métro Pont-Marie (Claudine Delozanne).

« Montmartre à la Belle Epoque », 15 heures, sortie métro Abbesses.

« A la découverte de l'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Lutèce Visites).

« A la recherche du premier village de Versailles », 14 h 30, office de tourisme, 7, rue des Réservoirs.

« Le Marais, la place des Vosges », 10 h 30, métro Saint-Paul (Ch. Merle).

« L'Opéra et ses souterrains », 15 heures, entrée (M.-C. Lasnier).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du Passé).

« Le vieux quartier Saint-Séverin, l'église Saint-Julien-le-Pauvre », 15 heures, métro Maubert-Mutualité côté pair (G. Botteau).

« Cité d'artistes et jardins de Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Cerise Sagave).

« La Sainte-Chapelle et l'apogée du gothique », 11 heures, Sainte-Chapelle (M. Guillier).

« L'hôtel de Sully et la place des Vosges », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (Mme Colin).

« Promenade dans l'île de la Cité », 15 heures, portail central de Notre-Dame (M. Guillier).

« Sur le pas des Templiers. Rituel d'initiation, vie conventuelle, visite des caves », 14 h 30, sortie métro Temple (I. Hauller).

« Clichy et la villa des arts », 15 heures, angle place Clichy et boulevard Clichy (Paris et son histoire).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie.

LES FILMS NOUVEAUX

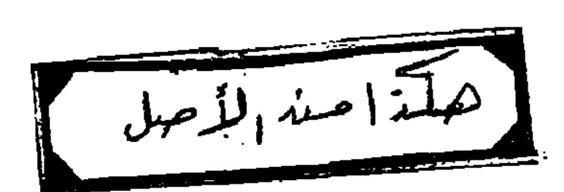
LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ, film français de Jean-Luc Trotignon : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; UGV Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CONTRAT, film américain de John Irvin. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wépler, 18e (45-22-46-01).

D.A.R.Y.L., film américain de Simon Wincer. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GOD'S COUNTRY, film américain de Louis Malle. V.o. : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

ROMEO ET JULIETTE, Film inédit (1966) de Paul Czinner. V.o. : Vendôme Opéra (à partir de vendredi), 2e (47-42-97-52).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 17 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h Droit de réplique.
Réponse des formations politiques à l'intervention de M. Chirac (PS, PC, FN)

20 h 10 Journal.

20 h 40 Feuilleton : Nous sommes terroristes !
Dernière partie. D'après le livre *Nucleo zero*, de Luce d'Eramo. Réalisation C. Lizzani. Avec A. Murgia, P. Banchau, M. Banti, P. Lemaire.
Une série italienne assez médiocre.

21 h 45 INA : nuits d'été.
Après un court essai de Michaël Gaumnitz sur palette graphique, on verra dans la série Voyage sentimental : Journal de Patagonie, un documentaire d'auteur très écrit, très narcissique (esthétisant et trop long !), de Frédéric Compain. Un peintre hollandais part sur les traces d'un autre, dédoublement de personnalités et fantasmes sur fond de paysages latino-américains. Enfin, en dernière partie, sous le titre Clarinette va au cinéma, une drôle de conversation avec une coquine gamine sur Autant en emporte le vent.

23 h 15 Journal.

23 h 30 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : le Capitan. □
(Cycle de cape et d'épée). Film français d'André Hunebelle (1960), avec J. Marais, Bourvil, E. Martinelli, A. Foa, P. Bruno, C. Fourcade.
Un gentilhomme de petite noblesse défend la couronne du jeune roi Louis XIII, menacée par les intrigues de Concini. Jean Marais bondit, ferraille et cascade. Mais André Hunebelle a encore plus banalisé, édulcoré le roman de Michel Zévaco que le Bossu, *de Paul Féval. Il y a même des couplets d'opérette pour Bourvil et Pierrette Bruno.*

22 h 15 J'aime à la folie... la danse.
Réal. Roger Kahane.
Second des magazines consacrés aux festivals de l'été, cette promenade conduite par Marcel Jullian nous entraîne à Montpellier (avec Karine Saporta, les groupes Rise Danceries et Nederlands dans Theatre, Kinina Cremona et Roger Meguin), Aix-en-Provence (avec Odile Duboc et Ruby Shang) et Chateauvallon (avec Bella Lewitsky).

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma 16 : l'Amour tango.
De Régis Forissier, scénario de J. Sagols et C. Watton. Avec Magali Noël, Jean Bouise, Jacques Serres.
Louis est interné par ses enfants dans le service psychiatrique d'un hôpital. Là, il sympathise avec Charles, un infirmier véreux. Tous deux prennent la poudre d'escampette pour aller retrouver Angèle, une somptueuse originale...

22 h Journal.

22 h 25 Contes d'Italie : L'aventure bien singulière de Francesco Maria.
D'après V. Brancati, réalisation E. Muséi. Avec S. Castellito.
Dans un petit village reculé de la Sicile, autour des années 1900, un jeune homme découvre la poésie de D'Annunzio. Comment mettre en pratique la « féroce volupté », l'idéal de surhomme artiste et individualiste ? Description un rien ironique d'une société mesquine, de la fatuité masculine...

23 h 20 Prélude à la nuit.
Ouverture d'Egmont, *de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dirigé par Herbert von Karajan.*

23 h 30 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

20 h 30, Glamour, film français de François Merlet (1984) □ **22 h 15, Ça va faire mal**, film français de Jean-François Davy (1982) □ **23 h 45, Papa, maman, la bonne et moi**, film français de Jean-Paul Le Chanois (1954) ■ ; **1 h 20, Les Faveurs de Sophie**, film érotique français de Michel Barny (1984) □

LA « 5 »

20 h 30, Série : Chips (et à 23 h 20) ; **21 h 25, Série : Kojak** (et à 0 h 15).
▶ **22 h 20, Musique : Cinq sur cinq** (et à 1 h 10) ; **23 h 20 à 2 h 10** (Rediffusions).

TV 6

19 h, NRJ 6. Invitée : Jackie Quartz (et à 23 h) ; **20 h, Tonic 6 ; 22 h, Profil 6.** Invité : Paul Young ; **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

21 h Festival de Radio-France et de Montpellier : madrigaux de Carlo Gesualdo, par l'Ensemble Organum, dir. M. Peres ; à 22 h, les arts du récit (les vérités du rêve) en direct des jardins du palais Pétrarque ; et à 23 h 15 magazine.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

FRANCE-MUSIQUE A MONTPELLIER.

20 h 30 L'air du soir.

21 h 45 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur) : *Thrène, à la mémoire des victimes d'Hiroshima,* de Penderecki ; *Chants pour les enfants morts,* de Mahler, et *Symphonie n° 4,* de Tchaïkovski, par l'Orchestre national de France, dir. J. Maksymiuk, sol. Christa Ludwig.

0 h Jazz : Septet Vincent Seno.

Vendredi 18 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Variétés (Nicoletta) ; Bricolage ; Infos magazine ; Crack-vacances ; L'équipe ; Mme Pepperpote ; Vidéo surprise de l'été.

17 h 20 Boîte à mots.

17 h 25 Feuilleton : Un grand amour de Balzac (rediff.).

18 h 20 Mini-journal, pour les jeunes.

18 h 30 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.)

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 35 Intervilles : Merignagne-Fort-Mahon.
Une émission jeu hors mode qu'il n'est plus besoin de présenter, animée par trois vedettes du petit écran : Léon Zitrone, Simone Garnier et Guy Lux.

22 h 15 Variétés : Michel Berger au Zénith (et à 23 h 30).
Fabricant de titres à succès, Michel Berger fait partie de la première génération d'auteurs-compositeurs à avoir assimilé la musique anglo-saxonne influencée par le rock. Toujours très soucieux de la mise en scène de ses spectacles, Michel Berger a imaginé pour son show, en avril dernier au Zénith, un dispositif blanc et noir que la palette du metteur en lumière transforme en climats subtils.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

15 h 15 Sports été.
Athlétisme : championnats du monde juniors ; Cyclisme : Tour de France, 15e étape (Carcassonne-Nîmes).

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le journal du Tour.

20 h Journal.

20 h 35 Série : Médecins de nuit, réal. F.-J. Gottlieb.
Avec M. Woytowicz, M. Bielenstein, C. Allégret, G. Beller. Tout a une fin.
Dernier épisode des aventures des médecins français à Berlin.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème : Georges Dumézil ou au plaisir des dieux. Un entretien avec l'écrivain chez lui, pour l'ensemble de son œuvre et pour ses derniers ouvrages : l'Oubli des hommes et l'Honneur des dieux ; le Mahabarata et le Bhagavat du colonel de Polier ; Heur et Malheur du guerrier Loki.

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : De Mayerling à Sarajevo ■
Film français de Max Ophüls (1939-40), avec E. Feuillère, J. Lodge, G. Dorziat, J. Worms, (N.).
▶ *Neveu, héritier du trône de l'empereur François-Joseph, après le drame de Mayerling, l'archiduc François-Ferdinand s'éprend d'une comtesse tchèque au cours d'une tournée d'inspection. Il l'épouse contre la volonté de son oncle. Réalisé dans des conditions difficiles, à cause de la guerre, ce film, qui aurait dû être la chronique du déclin de l'empire austro-hongrois jusqu'à l'attentat de Sarajevo, languit dans un roman d'amour tout juste historique.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 Contes du fond des mers.

17 h 45 Série : Les parcs régionaux.

18 h 15 Série : Cheval mon ami.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le « 19-20 » de l'information.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux, à Cugnaux.

20 h 35 Série : Histoires singulières.
Les possédés. De Val Guest, scénario de M. J. Bird.
Un couple, victime de visions étranges, décide d'aller consulter un spécialiste des phénomènes paranormaux.

21 h 30 Taxi.
Magazine d'information de Philippe Alfonsi, avec Maurice Dugowson.
Mise en page sophistiquée pour info nouvelle manière. Le magazine inaugure une rubrique sur les télévisions étrangères ; cette semaine, la Russie.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Décibels.
Au programme de l'émission rock de Jean-Lou Janeir : The Cure, Bill Baxter, Robert Gordon, le groupe Kalachnikov, Hoodoo Gurus, Danielle Dax, Hipsway.

23 h 15 Prélude à la nuit.
Shylock, suite intégrale pour ténor et orchestre, de G. Fauré, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dirigé par Antonello Allemandi.

23 h 40 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

15 h 35, Papa, maman, la bonne et moi, film français de Jean-Paul Le Chanois (1954) ■ ; **18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 21 h, L'amour est en jeu,** film de Marc Allégret (1957) ■ ; **22 h 30, Out of order,** film allemand de Carl Schenkel (1984) □ **23 h 55, le Justicier de minuit,** film américain de Jack Lee Thompson (1982) ■ ; **1 h 30, Adieu Bonaparte,** film franco-égyptien de Youssef Chahine (1985) ■■ ; **3 h 25, les Faveurs de Sophie,** film érotique français de Michel Barny (1984) □ **4 h 40, Sœurs de sang,** film américain de Brian de Palma (1973) ■ ; **6 h 10, Série : Les branchés débranchés.**

LA « 5 »

18 h 45, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : K 2000 (et à 23 h 20) ; **21 h 25, Série : Baretta** (et à 0 h 15) ; **22 h 20, Magazine auto-moto : Grand Prix** (et à 1 h 10).

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6. Invitée : François Feldman ; **19 h, NRJ 6,** invitée : Debarge ; **20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6** (rediff.) ; **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h Le grand débat : l'individu est-il de retour ? Avec J. P. Dupuy, P. Ricœur, P. Thibaud, J.-P. Vernant.

21 h Festival de Radio-France et de Montpellier : concert du 16 juillet 1986 ; à 22 h, les arts du récit (la raison des ravis) en direct des jardins du palais Pétrarque ; à 23 h 15, Magazine radio festival.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (émis de Sarrebruck) : *Symphonie n° 3,* de Nielsen et *Concerto pour piano et orchestre n° 2 en si bémol majeur,* de Brahms, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Myung-Whun Chung, sol. G. Oppitz, piano.

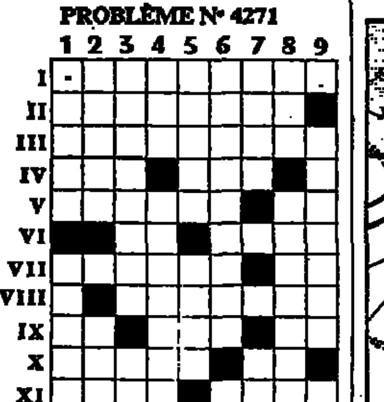
22 h 30 Concert (donné le 15 juillet au Zénith, à Paris) : Bernard Lavilliers.

0 h Jazz : Duo M. Rocheman L. Coronel et J.-P. Winter.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4271



HORIZONTALEMENT

I. S'obtiennent avec de simples cartes ou beaucoup d'atouts. – II. Ne remplit ses fonctions qu'après avoir été mis à la porte. – III. Spécialistes du lancement des flèches, piques et traits en tous genres. – IV. Le pactole du fellah. « Type » hellénique. – V. Epincetée. Lavabo pour campeur. – VI. Occupent la même place en Allemagne qu'en Pologne. Contrairement au cinq à sept, elle est réservée au mari. – VII. Devoir de primaire. Note. – VIII. Ce qu'est Athéna pour la cité des arts. – IX. Voyageur transsibérien. Divinité revancharde. Symbole. – X. Cotera le prix de l'or. Personnel. – XI. Le complément du précédent. Beauté éphémère ou éternelle.

VERTICALEMENT

1. Grande dame. Grec qui fut astreint de boire le calice jusqu'à la lie. – 2. Retraite de solitaire. Réunion de cavaliers, mais pas rassemblement de cavalerie. – 3. Elle exerce sur certains canaux une fonction curative. Personnel. – 4. A toujours présenté un caractère de noblesse dans la Flandre. Qu'on ne saurait, en principe, voir avec des jumelles. – 5. Tronc cicatrisé. Capitale d'Ithaque. – 6. Moujik qui chanta la Révolution et qui déchanta par la suite. – 7. Réalisateur des *Vacances de Monsieur Hulot.* Porta des cornes après les avoir fait porter à Junon. – 8. Séduite. Occasions de se noircir à l'œil. – 9. Chauffeur se déplaçant à fond de cale.

Solution du problème n° 4270

Horizontalement

I. Tessons. – II. Semeuse. – III. Etudiante. – IV. Ne. Assure. – V. Tarn. Pi. – VI. Ite. Chas. – VII. Négociant. – VIII. Eta. Large. – IX. Lerne. Lr. – X. Dire. En. – XI. Ensaché.

Verticalement

1. Sentinelle. – 2. Tête-à-tête. – 3. Emu. Regards. – 4. Sedan. Nia. – 5. Suis. Clerc. – 6. Osas. C.I.A. Eh ! – 7. Nénuphar. – 8. Triangle. – 9. Tee. Sterne.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 17 juillet 1986 :

UNE ORDONNANCE

● N° 86-836 du 16 juillet 1986 relative à l'emploi des jeunes de seize ans à vingt-cinq ans.

DES DÉCRETS

● N° 86-835 du 10 juillet 1986 relatif aux modalités d'utilisation du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques dans les traitements automatisés concernant le ministère de la justice.

● N° 86-837 du 16 juillet 1986 modifiant le décret n° 84-1057 du 30 novembre 1984 modifié relatif au contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi et le décret n° 85-180 du 7 février 1985 relatif au stage d'initiation à la vie professionnelle.

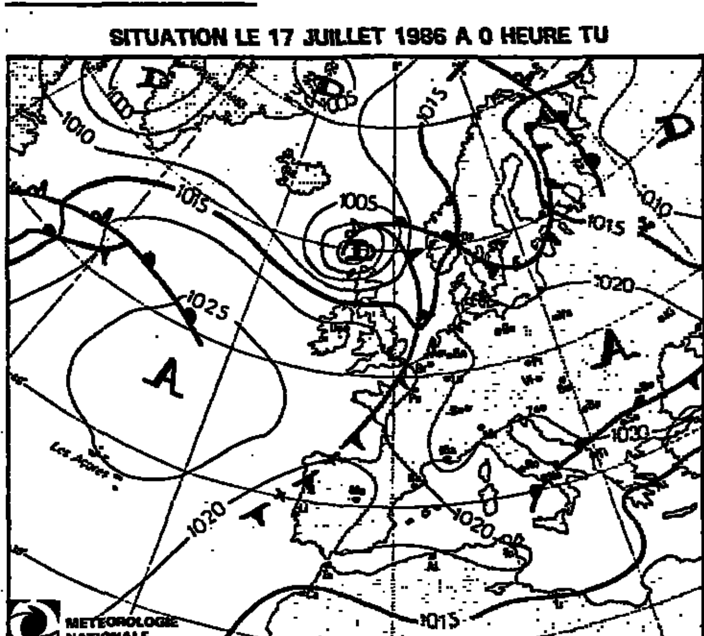
● Nos 86-838 et 86-839 du 16 juillet 1986 portant diverses modifications au code de la Sécurité sociale (partie Législative et partie Décrets en Conseil d'Etat).

UN ARRÊTÉ

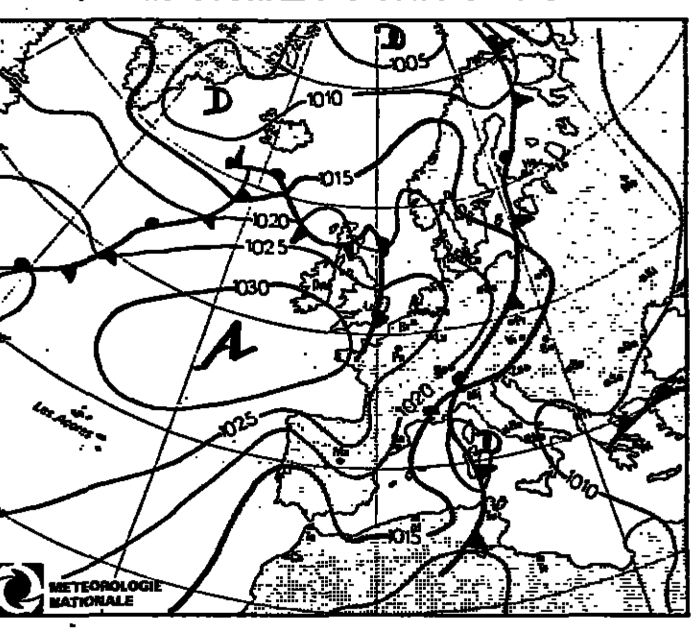
● Du 8 juillet 1986 fixant la liste des candidats admis, par ordre de mérite, aux concours d'entrée à l'Ecole des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 19 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 17 juillet à 0 heure et le vendredi 18 juillet à minuit.

La tendance orageuse qui persistera encore vendredi sur l'est du pays s'éliminera progressivement vers le sud-est. Des conditions anticycloniques s'établiront sur la majeure partie du pays. Cependant en bordure sud du courant perturbé qui sera rejeté sur les îles Britanniques, les nuages seront plus abondants au nord de la Loire et principalement de la Manche au Nord-Est.

Vendredi : rétablissement progressif du beau temps sur la plus grande partie du pays.

Le matin les nuages et les orages sont localisés de l'Alsace au Jura à la Corse ; le ciel sera très nuageux. Des nuages également avec le passage du vent du nord-ouest sur les régions proches de la Manche et dans le Nord. Sur l'Aquitaine et le Pays basque des nuages bas vont aussi pénétrer dans la nuit.

Sur toutes les autres régions le ciel sera bien dégagé, il y aura également quelques bancs de brouillard.

Les températures ont sensiblement baissé. Les valeurs minimales sont entre 10 et 12 degrés dans l'intérieur, 13 à 14 degrés sur les côtes et 15 à 18 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, atténuation progressive de l'activité orageuse sur l'Est, seules les Alpes et la Corse seront encore concernées. Sur les côtes de la Manche, encore des nuages souvent abondants. Du Nord à la Corse aux frontières belges, des nuages passagers et des éclaircies.

Le vent de nord-ouest se lèvera sur le Roussillon et le mistral se lèvera en fin de journée.

Les températures évolueront entre 19 et 28 degrés du Nord au Sud.

LEGENDE
ENSOLEILLE
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARDS
SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 18-07-86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 16-7-1986 à 6 h TU et le 17-7-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 16-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	26	16	S
BIARRITZ	31	20	O
BORDEAUX	31	15	S
BOURGES	30	13	S
BREST	25	14	P
CAEN	28	15	B
CHERBOURG	24	13	B
CLERMONT-FERR.	28	12	S
DIJON	28	12	S
GRENOBLE-St-M-H	29	13	S
LILLE	30	17	N
LIMOGES	28	16	S
LYON	28	15	S
MARSEILLE-MAR.	28	16	S
NANCY	28	12	S
NANTES	30	17	N
NICE	26	21	S
PARIS-MONTS.	30	19	N
PAU	31	15	N
PERPIGNAN	29	15	S
RENNES	29	15	C
ST-ÉTIENNE	29	14	S
STRASBOURG	28	13	S
TOURS	29	15	S
TOULOUSE	32	14	S
POINTE-A-P.	–	–	–

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	28	16	S
AMSTERDAM	29	18	N
ATHÈNES	34	23	S
BANGKOK	33	27	A
BARCELONE	28	17	S
BELGRADE	24	18	O
BERLIN	29	16	S
BRUXELLES	27	16	N
LE CAIRE	35	24	S
COPENHAGUE	25	16	P
DAKAR	28	25	S
DELHI	39	28	C
DJERBA	28	21	S
GENÈVE	27	12	S
HONGKONG	31	26	N
ISTANBUL	29	20	S
JÉRUSALEM	31	21	S
LISBONNE	35	20	S
LONDRES	28	15	S
LOS ANGELES	23	17	S
LUXEMBOURG	26	16	S
MADRID	33	15	S
MARRAKECH	39	22	S
MEXICO	22	10	A
MILAN	27	18	N
MONTRÉAL	27	15	S
MOSCOU	20	13	N
NAIROBI	23	14	C
NEW-YORK	29	20	C
OSLO	26	21	P
PALMA-DE-MAL.	27	15	S
PÉKIN	27	21	S
RIO-DE-JANEIRO	28	19	C
ROME	28	17	S
SINGAPOUR	31	27	C
STOCKHOLM	25	13	N
SYDNEY	20	14	S
TOKYO	27	21	P
TUNIS	30	20	S
VARSOVIE	26	13	N
VENISE	27	17	S
VIENNE	28	14	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

« Services »

MAISON

Atouts carreaux

Avec la palette de ses couleurs et la diversité de ses dessins, le carrelage peut être le point fort de la décoration d'une pièce : au sol, sur un mur, autour d'une porte ou d'une fenêtre.

La galerie Farnèse fait le lien entre le carrelage du passé et son utilisation au présent. Chantal di Donato y présente des carreaux anciens de collection et ceux que son mari réédite en Italie. Les plus anciens de ces carreaux, provenant tous du Bassin méditerranéen, sont ceux posés au quinzième siècle au sol du palais Farnèse.

Dans la galerie de la rue de Berri où elles sont exposées, ces antiquités du carrelage ont des dessins souvent très géométriques. Placées en vis-à-vis, leurs rééditions sont des carreaux en terre cuite, faits et décorés à la main selon les techniques d'antan. Ils valent entre 70 F et 100 F pièce et peuvent être faits en d'autres coloris que les originaux. A disséminer dans un carrelage en terre cuite naturelle.

Création d'aujourd'hui (également manuelle), des carreaux en terre cuite sont revêtus d'émaux transparents. En blanc, à reflets bleutés ou nacrés, ils permettent des compositions décoratives, de sols ou de murs, en combinant leurs formats, de 7,5 cm à 40 cm de côté (880 F le mètre carré).

Dans sa boutique Les Choses de la maison, Anne-Marie Loubeyre vient d'ajouter des carrelages à ses claustras, stores et panoramiques. Elle a sélectionné de jeunes artisans dont elle diffuse, en exclusivité, les créations. Pour le sol, des carreaux en terre cuite des Ateliers des Mousselières sont des carrés – de 20, 30 ou 40 cm de côté – ou des losanges (de 92 F à 143 F le mètre carré). Ils sont rendus insensibles aux taches par un produit qui leur donne une patine mate.

Les frises en carrelage sont en vogue. Celles proposées par Anne-Marie Loubeyre sont de grands carreaux de terre cuite émaillée, en blanc ou noir et à motifs en relief. Ou des petits carreaux blancs à dessins finement peints à la main, 25 F pièce. Pour une décoration raffinée, on peut faire réaliser une frise assortie à un papier peint ou à un tissu. Créés par deux artisanes, des carreaux de grès émaillé satiné sont peints de décors naïfs modernes : une terrasse avec palmiers et perroquet ou un chat noir sur un balcon fleuri. Pour la salle de bains, des objets stylisés : poudrier et rasoir, verre et brosses à dents, 60 V le carreau de 20 X 20 centimètres.

Dans sa salle d'exposition et de vente, Raboni présente des carrelages de diverses provenances. Des ateliers des Hurets, les carreaux en terre cuite émaillée « Mosaïc » ont des motifs hauts en couleurs, traités en patchwork ; une frise leur est coordonnée. L'Italie est largement représentée par des carrelages en faïence, très originaux. Les « Frammenti » de Ceramica Vogue sont des éclats de couleurs vives, ordonnancés comme des tableaux modernes (77 F le carreau). A associer aux carreaux de tons unis de la même collection. De subtils jeux noir et blanc sont à imaginer avec des carreaux de Cedit, tout noirs et bordés de blanc sur deux côtés, ou blancs à demi-bordure noire.

Le couturier Valentino a créé pour Piemme la « Linea alta moda » : grands carreaux à décor de tissu Perse, en bleu et brique (418 F le mètre carré), accompagnés d'une frise blanche bordée d'un galon assorti. Du couturier Gianni Versace, les carreaux « Lacche viennese », édités par Cerdisa, ont un fond à motifs spiralés, très estompés, sur lesquels se détache une grosse fleur stylisée posée dans un angle.

JANY AUJAME.

★Galerie Farnèse, 47, rue de Berri, 75008 Paris. Tél. : (1) 45-63-22-05.

★ Les choses de la maison, 2 bis, rue Alasseur, 75015 Paris. Tél. : (1) 42-73-24-35.

★ Raboni, 71, boulevard de la République, 92100 Boulogne. Tél. : (1) 46-09-95-00.

EN BREF

● **ASSURANCES : la «clause de délaissement».** – Les assurés victimes d'un vol qui récupèrent leur bien doivent en aviser leur assureur s'ils ont entre temps perçu une indemnité au titre d'un contrat vol. Les propriétaires d'automobiles qui retrouvent leur véhicule après avoir été dédommagés peuvent, soit conserver l'indemnité et abandonner la voiture à l'assureur, soit reprendre la voiture et restituer l'indemnité. Certains contrats vol comportent une clause dite de «délaissement» prévoyant l'abandon au bénéfice de l'assureur des objets retrouvés après règlement de l'indemnité. En l'absence d'une telle clause, les assurés conservent leurs biens, mais doivent *rembourser la société* d'assurances.

● **STATIONNEMENT : demi-gratuité en août.** – Comme chaque été depuis plusieurs années, plus de la moitié des places de stationnement (29 500 sur 57 000) seront gratuites à Paris au mois d'août. Sept cents voies réparties sur tous les arrondissements offriront des emplacements gratuits. Cette mesure est rendue possible par la nette diminution de la demande de stationnement en août et par la circulation réduite. On peut consulter la liste des rues à stationnement gratuit dans les vingt mairies d'arrondissement ou au bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville. On peut aussi téléphoner à Info-voirie (42-76-52-52) ou, par minitel, composer le 36-14-91-66 (code Paris, mot clé d'accès direct «stationnement»).

● **EXPOSITION : Vincent Van Gogh vu par les autres.** – Il y a cent ans, Vincent Van Gogh arrivait à Paris. Pour célébrer ce centenaire, un groupe de onze peintres et sculpteurs lui rendent hommage au Trianon de Bagatelle.

★ Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Jusqu'au 31 août. Tous les jours de 11 heures à 18 h 30.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Pierre-Jean
est heureux d'annoncer la naissance de

Tom QUEVAL

à Paris, le 14 mai 1986.

Mariages

– M. Bernard SCHNAPPER et Mme, née Geneviève Gauja, ont la joie de faire part du mariage de leur fils

Martin

avec

Mlle Isabelle SAGOT,

le 28 juin.

Le Palais, 86240 Croutelle.

Décès

– Ses enfants,
Marc et Marianne Bradford,
Son époux,
Ronald Bradford,
Sa mère,
Huguette Lacascade,
Ses sœurs et frères,
Nicole, Claudine, Pierre, Danielle, Jean-Louis,
Sa grand-mère,
Renée Maucourt,
Et tous ceux qui lui étaient proches par le sang, par le cœur,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Françoise BRADFORD,
née Lacascade,

survenu dans sa cinquante-neuvième année.

Ses enfants se souviennent et toujours se souviendront de sa bonté et de son abnégation.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 16 juillet 1986, au cimetière municipal de Bagneux, Hauts-de-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– 76, La Feuillie.
Mme Marie-Claude Chaïeb,
M. et Mme Farid Chaïeb,
Et leur fille Sandra,
Mlle Samira Chaïeb,
Toutes les familles, parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Ali CHAÏEB,

survenu à La Feuillie, le 15 juillet 1986, à l'âge de cinquante-deux ans.

Les obsèques civiles auront lieu au cimetière de Sancey-le-Long (Doubs), le vendredi 18 juillet à 17 heures, dans la plus stricte intimité.

– M. et Mme Fernand Grabli,
M. et Mme Pierre Châtel,
M. et Mme Jean Châtel,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Auguste CHATEL,
née Thérèse Martin,
membre des Fraternités marianistes,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, décédée dans sa quatre-vingt-septième année, le 10 juillet 1986.

L'office religieux a été célébré en l'église de Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle), le 12 juillet, suivi de l'inhumation dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire part.

5 bis, square Charles-Laurent,
75015 Paris.
15, rue Lakanal,
75015 Paris.
232, bd Saint-Germain,
75007 Paris.

– Mme Yolande Cohen-Selmoun,
Mme Yvette Cohen-Selmoun,

ont l'immense douleur de faire part du décès de leur sœur chérie,

Mme Jacqueline COHEN-SELMOUN,

survenu le 16 juillet 1986, à l'âge de soixante-trois ans.

Elle a rejoint son neveu qu'elle adorait,

Thierry CHICHE,

enlevé le 28 juin 1979, à l'âge de vingt et un ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 juillet 1986.

Réunion à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 14 h 30.

– La famille et les amis
de

Raymond MICHEL,
ancien marchand d'estampes,

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le 12 juillet à Recloses (par Ury, Seine-et-Marne).

La messe de sépulture a été célébrée en l'église Saint-Martin de Recloses, et l'inhumation a eu lieu au cimetière du village.

De la part de Clara Michel, son épouse,
De Blandine, sa fille,
De Claude Bouret, d'Hermance et de Théodore.
58, rue Claude-Bernard,
75005 Paris.
3, rue Crétet,
75009 Paris.

– Rennes, Paris,
Guy Parigot,
Et toute sa famille

ont la douleur de faire part de la mort de

Claudine PARIGOT.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 15 juillet, dans l'intimité familiale.

– Le bureau de la Fédération internationale des droits de l'homme
Et le comité central de la Ligue française des droits de l'homme,

ont la douleur de faire part du décès de

Christian ROSTOKER,
secrétaire général adjoint de la FIDH,
membre du comité central
de la Ligue des droits de l'homme.

27, rue Jean-Dolent,
75014 Paris.

– M. Lucien Rostoker,
avocat au barreau de Paris,
Mme Jeanne Rostoker, magistrat,
ses parents,
Mlle Françoise Rostoker,
M. et Mme Jean-Yves Rostoker,
M. et Mme Guy Rostoker
et leurs enfants,
ses frères, sœur, belle-sœur et neveux,

ont la douleur de faire part du décès de

Christian ROSTOKER,
avocat au barreau de Paris,
secrétaire général adjoint
de la Fédération internationale
des droits de l'homme,

survenu en son domicile, à l'âge de trente et un ans, 66, rue de la Faisanderie, à Paris-16e.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église nouvelle de Saint-Honoré-d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e, le vendredi 18 juillet, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Abraham Taïeb,
Ses enfants et familles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. le rabbin Abraham TAÏEB,
ex-juge au tribunal rabbinique
de Tunis,

survenu le 14 juillet 1986.

Les obsèques auront lieu le 20 juillet, à Jérusalem.

– Christine Viallet
et ses enfants,
Virginie, Antoine, Jean-Robert, Marie
M. Léon Viallet
et ses enfants,
Christine et Raymond Blettery,
Nicole de Reyniès,
Pierre et Mireille Viallet,
Jean et Véronique Viallet,
Anne-Marie Viallet et Marc Rousset,
Roselyne et Bruno Brochier
et leurs enfants,
M. et Mme François Kuhn
et leurs enfants,
Martine et Claude Labro,
Jean-Pierre Kuhn et Geneviève Decrop,
Isabelle et Christian Serve,
Benoit Kuhn et Marie-Pierre Baume,
Hélène et Roberto Ferruzzi,
Nicolas Kuhn et Françoise Benjamin
et leurs enfants,
Ses amis,

ont la joie d'annoncer le retour dans la paix de Dieu de

François VIALLET,

le 15 juillet 1986, à Versailles.

Nous célébrerons son entrée dans la Lumière le lundi 21 juillet à 10 h 30, en l'église Saint-Germain du Chesnay (78).
36, avenue Villeneuve-l'Etang,
78000 Versailles.
6, rue Jean-du-Bellay,
75004 Paris.
3, rue La Bruyère,
78000 Versailles.

Remerciements

– Le docteur Georges Manoussos remercie tous ceux qui ont pris part à son immense douleur lors du décès de son épouse

Mme Marthe MANOUSSOS,
née Borel.

– Mme Nilda Zerah,
Charles, Yvette et Judith,
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Alain ZERAH,

vous adressent leurs sincères remerciements.

Le drach aura lieu à sa mémoire le samedi *19* juillet à 12 heures, à la Maison de la communauté, 17, avenue Paul-Langevin, 92260 Fontenay-aux-Roses, après l'office de Chahrit, qui débutera à 9 heures.

11, avenue de la Résidence,
92160 Antony.

Anniversaires

– Le 21 juillet 1980 disparaissait cruellement à l'âge de vingt-quatre ans

Olivier FLAME.

Ses parents, son frère, sa sœur souhaitent que l'on pense à lui.

Une commémoration aura lieu le dimanche 20 juillet, à 11 heures, au cimetière de Bagneux.

– Le 18 juillet 1980, décédait le poète

Gilbert TROLLIET.

« Ô fragiles fruits de l'été... »

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SIGNES DU ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES
1	31	tous signes	F. 200
	181	tous signes	400
	2 411	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	7 941	balance	12 000
		autres signes	1 200
	8 431	capricorne	12 200
		autres signes	1 400
	17 601	verseau	50 000
		autres signes	5 000
2	0 282	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	2 732	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	9 892	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	19 062	taureau	50 000
		autres signes	5 000
3	33	tous signes	200
	713	tous signes	400
	0 173	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	4 313	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	8 683	lion	12 000
		autres signes	1 200
	10 903	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	16 613	lion	50 000
		autres signes	5 000
	04 543	bélier	4 000 000
		autres signes	125 000
4	1 944	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	9 404	balance	10 000
		autres signes	1 000
	00 444	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	07 304	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	22 164	balance	50 000
		autres signes	5 000
	24 004	vierge	50 000
		autres signes	5 000
5	0 498	poissons	F. 10 000
		autres signes	1 000
	1 695	lion	10 000
		autres signes	1 000
	3 045	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	04 815	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
	17 235	cancer	50 000
		autres signes	5 000
6	4 426	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
7	77	tous signes	200
	527	tous signes	400
	4 977	cancer	10 200
		autres signes	1 200
	0 357	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	5 677	sagittaire	12 200
		autres signes	1 400
8	118	tous signes	400
	788	tous signes	400
	2 378	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	7 968	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	05 138	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
9	959	tous signes	400
	1 839	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	2 169	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	6 259	vierge	12 000
		autres signes	1 200
0	7 930	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	05 840	capricorne	50 000
		autres signes	5 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : TAUREAU – GÉMEAUX – BALANCE GAGNENT 100,00 F

LOTO

N° 29 TIRAGE DU MERCREDI 16 JUILLET 1986

21 – 25 – 32 – 36 – 38 – 46 – NUMERO COMPLEMENTAIRE : 45

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 23 JUILLET 1986 ET LE SAMEDI 26 JUILLET 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI.

86 – TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE – 61e
TIRAGE DU MERCREDI 16 JUILLET 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro **397567** gagne **4 000 000,00 F**

Les numéros approchants à la centaine de mille : 097567 – 197567 – 297567 – 497567 – 597567 – 697567 – 797567 gagnent 50 000,00 F

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
307567	390567	397067	397507	397560	15 000,00 F
317567	391567	397167	397517	397561	
327567	392567	397267	397527	397562	
337567	393567	397367	397537	397563	
347567	394567	397467	397547	397564	
357567	395567	397667	397557	397565	
367567	396567	397767	397577	397566	
377567	398567	397867	397587	397568	
387567	399567	397967	397597	397569	

Tous les billets se terminant par	gagnent
7567	5 000,00 F
567	1 000,00 F
67	200,00 F
7	100,00 F

86 – TACOTAC – TIRAGE DU MERCREDI 16 JUILLET 1986 – 62e

Alliées à des entreprises américaines

Trois sociétés françaises en compétition pour la défense antimissile de l'Europe

Un rempart en Europe contre les missiles tactiques soviétiques ? Thomson, Matra et l'Aérospatiale, en France, s'y préparent à la demande de l'armée de terre américaine.

Trois sociétés françaises : le couple Aérospatiale-Thomson, d'une part, et Matra, de l'autre, ont prévu de participer, aux côtés d'entreprises nord-américaines et européennes, à un appel d'offres de l'armée de terre américaine, qui souhaite disposer d'une étude destinée à préparer un plan de déploiement, en Europe, d'un système de défense contre les missiles soviétiques pour le milieu de la décennie prochaine. L'adjudication des contrats devrait avoir lieu en janvier 1987, et les sociétés qui soumissionneront sont invitées à une première réunion le mardi 22 juillet.

Ces précisions sont données, depuis Washington, par la revue spécialisée *Aviation Week and Space Technology*, dans son numéro daté du 14 juillet. A Paris, les trois sociétés françaises concernées, en même temps qu'une cinquantaine d'entreprises nord-américaines et européennes au total, préfèrent rester discrètes sans, cependant, démentir les informations publiées à Washington.

Il ne s'agit pas, en la circonstance, d'une participation de l'Aérospatiale, de Thomson ou de Matra, du côté français, au programme américain de « guerre des étoiles », tel qu'il a été défini par le président Ronald Reagan sous le vocable Initiative de défense stratégique (IDS), qui vise à instaurer, dans l'espace, un bouclier contre les missiles intercontinentaux soviétiques. Néanmoins, le projet conçu par l'armée de terre américaine, qui gérera les contrats, a été lancé en accord avec l'organisation SDIO (Strategic Defense Initiative Organization), dirigée, aux Etats-Unis, par le général James Abrahamson.

Un compromis avec l'IDS

Le programme en question, qui porte sur quelques dizaines de millions de dollars, consiste à étudier ce que les spécialistes appellent l'« architecture » d'un système européen antimissile. Cette étude conceptuelle, très en amont de toute réalisation éventuelle, a pour objet, par des simulations de systèmes et par la définition des logiciels adéquats, d'établir un plan cohérent qui jettera, ultérieurement, les bases d'un armement défensif contre les missiles tactiques soviétiques autres que les batteries SS-20.

Connu sous le sigle ATBM (anti-tactical ballistic missile), ce programme d'armement, s'il voit le jour, vise à pouvoir s'opposer, depuis le sol où il serait basé, à l'attaque des missiles SS-21, SS-22 et SS-23 du pacte de Varsovie, qui sont de fabrication soviétique et qui portent, indifféremment, des charges classiques ou chimiques, voire nucléaires. Mais le programme ATBM peut être aussi conçu pour neutraliser des raids de bombardiers, à basse altitude, ou des missiles de croisière qui seraient dirigés par l'URSS contre les pays européens de l'alliance atlantique. Tel quel, l'ATBM n'est pas contraire au traité américano-soviétique qui limite le déploiement des missiles antimissiles puisque ce texte n'a pas été signé par les Européens et qu'il concerne la défense contre les seuls missiles intercontinentaux.

En lançant son appel d'offres, l'armée de terre américaine a deux préoccupations : rejoindre le souhait de certains Européens de disposer d'une défense antimissile tactique et protéger, du même coup, ses propres installations « sensibles » en Europe.

L'initiative de l'armée de terre américaine a été retardée pendant quelques mois. On en attendait le lancement au début de cette année. Il semble, en effet, qu'un désaccord a opposé, aux Etats-Unis, le général Abrahamson, appliqué à étendre les recherches confiées à la SDIO, à M. Richard Perle, responsable des questions de sécurité internationale au Pentagone probablement plus soucieux de ne pas mettre Washington trop en avant dans cette affaire qui doit apparaître comme relevant des Européens.

Aujourd'hui, la précision des informations publiées par *Aviation week and space technology* donne à croire que l'armée de terre américaine a su trouver un compromis. Le général Bernard Rogers, commandant suprême des forces alliées en Europe, le confirme indirectement, en estimant, comme il l'a déclaré récemment à son PC de Mons, en Belgique, qu'il existe des liens entre l'IDS et le projet européen ATBM : il s'agit de deux technologies qui se feront des apports mutuels au-dessus de l'océan Atlantique. C'est la raison pour laquelle l'armée de terre américaine agit, en la matière, par délégation du SDIO, et que les industriels français concernés ont été rendus libres de mener leur propre politique commerciale à la condition, cependant, de respecter les réserves habituelles du gouvernement sur les partages techtechnologiques.

Neuf équipes internationales

L'étude d'architecture qui sera donc menée est une étude euro-américaine, une réflexion sur l'état de la menace à l'échelle du théâtre européen des opérations et une analyse des parades possibles dans un cadre régional pour la décennie post-1990. Pour cette phase de définition, les services américains ont fait appel à des entreprises européennes qui ont constitué des équipes. Ainsi, Matra a fait alliance avec des sociétés britanniques, italiennes et ouest-allemandes, sous la responsabilité d'un chef de file, la firme américaine Hughes Ground Systems Group. De leur côté, l'Aérospatiale et Thomson ont créé un « *partenariat* » à trois, avec la société américaine TRW dont le siège est à Los Angeles et qui est spécialisée dans l'intégration de systèmes complexes, dans les techniques de simulation et dans les affaires spatiales pour le compte de la NASA. Cette société TRW est l'un des six premiers contractants, par le montant des crédits déjà reçus ou en cours d'attribution, de l'organisation SDIO.

Selon *Aviation week and space technology*, neuf équipes internationales sont susceptibles, à l'heure actuelle, d'entrer en compétition pour répondre à l'appel d'offres de l'armée de terre américaine, soit de l'ordre d'une cinquantaine de sociétés.

Le fait que chacune des équipes en course réunisse des entreprises de part et d'autre de l'Atlantique montre que les Européens ne sont pas parvenus, à commencer par les Français, les Allemande de l'Ouest et les Britanniques, à lancer une étude commune à partir de leurs besoins spécifiques d'une défense aérienne, dit « *élargie* », ou d'une « *Initiative de défense européenne* » (IDE), comme ses partisans l'avaient baptisée. « *Des rapprochements sont aujourd'hui esquissés*, dit un industriel français impliqué, *et tout le monde est désormais dans une grande et même corbeille.* »

JACQUES ISNARD.

Au conseil des ministres

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. André Giraud, le conseil des ministres du mercredi 16 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● ARMEMENT. — Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Pierre Vitry et Paul Le Febvre de Saint-Germain ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Jean-Luc Giovachini, François Boccheciampe et Guy Le Lan.

Sont nommés : directeur de l'électronique et de l'informatique, l'ingénieur général de première classe Pierre Givaudon ; directeur de l'établissement technique central de l'armement à Arcueil, l'ingénieur général de première classe Pierre Capion ; chef des services techniques des constructions et armes navales, l'ingénieur général de première classe Robert Roux ; directeur de l'atelier de construction de Tarbes, l'ingénieur général de première classe Jean Benetreau ; chargé de mission auprès du directeur du Groupement industriel des armements terrestres, l'ingénieur général de deuxième classe Marc Deforneaux.

● TERRE. — Sont nommés : chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de division Christian Moreau ; adjoint au général commandant la 11e division militaire territoriale, le général de brigade Pierre Labbé.

● AIR. — Est nommé directeur central du matériel de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Maurice Woiline.

Les déprédations du mobilier urbain de la capitale coûtent 200 millions de francs chaque année

(Suite de la première page.)

Les jardiniers de Paris passent une partie de leur temps à réparer les dégâts dans les squares mais ils accusent autant les chiens que les personnes. Et parmi ces denières, on trouve en majorité des « dépiqueurs » de plantes, des joggeurs zigzaguant qui préparent le marathon et des footballeurs en culottes courtes. On ne saurait sans forcer le mot accuser de vandalisme les Maghrébins de la Goutte d'or qui coupent des branchettes dans les jardins d'alentour pour s'en faire des brochettes.

En revanche, les loubards de banlieue qui, à coups de carabine, de pavés ou même au volant de voitures volées, pulvérisent cinq mille glaces par an dans les abribus en région parisienne sont la terreur de la société Decaux. Mais les bandes qui fracturaient les sanisettes pour voler la menue monnaie et les publiphobes, qui incendièrent plusieurs panneaux publicitaires lors de leur apparition, avaient des motifs bien précis, comme pour les mille deux cent cinquante parcmètres et horodateurs qui sont forcés chaque mois.

Cent francs par an

Le vandalisme le plus dévastateur est celui qui frappe les trois mille cabines téléphoniques de Paris. A la fin de l'an dernier, 80 % d'entre elles étaient indisponibles. Or dans 87 % des cas, la détérioration ne provenait pas d'une tentative de vol. On a donc invoqué la baisse de la moralité et le laxisme des autorités. Des chercheurs ont essayé de comprendre. Ils ont comparé l'attitude des Parisiens avec celle des habitants d'Angers et de Cholet. Ils ont constaté que lorsqu'il y a panne pour une raison quelconque — ce qui est fréquent — 70 % des Parisiens secouent l'appareil contre 42 % des provinciaux. Mais lorsque le téléphone ne restitue pas la pièce, alors 91 % des habitants de la capitale se mettent à cogner, tandis que plus de moitié des usagers de Cholet et d'Angers restent calmes.

Quand on sait que les cabines parisiennes, très utilisées, sont plus souvent hors service que partout ailleurs, on comprend que les Parisiens, toujours pressés, détériorent les appareils récalcitrants par énervement.

Sanisettes fortifiées

On ne doit pas pour autant nier la réalité du vandalisme : trente-huit mille sièges sont lacérés chaque année, dans le métro, sans aucune raison apparente. Leur réparation grève le budget de la RATP de 20 millions de francs. Au total, si l'on additionne les coûts du vandalisme avancés par les différents services parisiens — services municipaux, société J.-C. Decaux, RATP, SNCF, télécommunications, etc. —, la facture peut atteindre 200 millions de francs cette année. Menue délinquance, incivisme, négligence et impatience coûteraient donc annuellement un billet de 100 francs à chaque Parisien.

Qui sont les fauteurs de ces dépenses ? Ils sont fort mal connus, parce que rarement pris sur le fait. Les études américaines, plus poussées qu'en Europe, montrent que ce sont à 90 % des garçons de moins de vingt-cinq ans. Tous les adolescents, quels que soient leur résidence, leur milieu et leur nationalité paraissent tentés par la dégradation gratuite. Ils s'attaquent de préférence au patrimoine public et s'acharnent sur ce qui a déjà subi un début de destruction. Tous les professionnels savent que laisser un jardin, un abribus ou un téléphone abîmé plus de quelques heures, c'est risquer de le trouver complètement dévasté deux jours plus tard.

Les vandales sont la hantise de tous les services de surveillance. Que ce soit dans les couloirs d'HLM, dans les squares ou dans les cabines téléphoniques, des équipes spéciales les guettent et les pourchassent, sans grand succès jusqu'ici. On préfère donc les décourager en clôturant à nouveau les jardins, en transformant les sanisettes en mini-blockhaus, en blindant les téléphones, en montant des vitres incassables sur les panneaux les plus précieux et en étudiant des peintures anti-graffitis. Paris est la première ville de France à bénéficier de nouvelles cabines plus solides, plus fiables, pour celles qui sont à carte et qui ne contiennent plus aucune monnaie.

Les vraies solutions sont évidemment d'ordre pédagogique et social. Mieux inculquer aux écoliers les règles élémentaires du civisme et leur apprendre à respecter la nature entraîneraient de belles économies.

Mais aussi l'adaptation des équipements urbains aux vrais besoins des citadins serait une solution de simple bon sens. Chaque fois qu'ils ouvrent un nouveau parc, les jardiniers de la Ville de Paris s'efforcent de prévoir, non loin de là, un espace pour les jeux de ballon. Enfin, la participation des citoyens à l'organisation de leur quartier serait la meilleure des préventions. Les espaces et les objets publics qu'une population s'est appropriés sont tout naturellement défendus contre le vandalisme. Ce qui revient à combattre l'anonymat des villes, l'isolement de leurs habitants, et à démocratiser la gestion publique. Vaste programme...

MARC AMBROISE-RENDU.

Le retour des cosmonautes soviétiques

Cent vingt-cinq jours dans l'espace

Les cosmonautes soviétiques Leonid Kizim et Vladimir Soloviev, qui étaient en orbite depuis le 13 mars, ont regagné la Terre, mercredi 16 juillet, à 14 h 34 heure française. Au cours de ce vol de cent vingt-cinq jours, les soviétiques ont multiplié les sorties dans l'espace et accompli nombre de travaux propres à préparer ce que seront les stations spatiales habitées de demain. Ils ont d'autre part, fait la navette enntre la toute nouvelle station orbitale Mir, à bord de laquelle ils ont passé le plus clair de leur temps, et l'ancienne station Saliout-6, objet de bien des records dans le passé. Avec ce nouveau vol, Leonid Kizim et Vladimir Soloviev, dépassant, en temps cumulé, le record du plus long séjour dans l'espace — 361 jours 21 heures et 4 minutes — détenu par leur compatriote Valeri Rioumine. Mais Kizim est désormais l'homme qui, en plusieurs missions, a passé le plus de temps dans l'espace, soit : 374 jours 17 heures et 59 minutes.

● **Accident mortel en deltaplane.** — Max Lebert, trente-six ans, a trouvé la mort, mardi 15 juillet, lors d'un vol en deltaplane à Hauteville-Gondon (Savoie). Selon les témoins, l'accident a été causé par de fortes rafales provoquant un décrochage de l'appareil.

● **« Black War » contre un huissier.** — Dans un communiqué reçu au *Monde* mercredi 16 juillet, un groupe « Black War » revendique la responsabilité d'une explosion suivie d'un incendie survenue chez un huissier, rue de Richelieu à Paris (2e), samedi 12 juillet. Le groupe revendique aussi un autre attentat commis, selon le communiqué, « *vendredi, 3, rue des Immeubles-Industriels (11e), premier étage G, contre un groupuscule intégriste.* » « Black War » affirme assumer ainsi la responsabilité de ces « *8e et 9e attentats* ». Le communiqué ajoute : « *Nous rappelons (...) que nous sommes né* [sic] *après l'agression des terroristes de l'Etat contre Greenpeace, et qu'après l'assassinat de Loïc Lefèvre, l'heure de la résistance a sonné* ». « Black War » avait revendiqué, il y a un mois, un attentat à Paris contre le siège de la société des cigarettes Rothmans (*le Monde* du 25 juin).

L'affaire du Carrefour du développement

Le gérant d'une société porte plainte contre MM. Nucci et Chalier

M. Philippe Leroy, gérant de la SOCOTRA, société de transit qui était en relation avec l'association Carrefour du développement, vient de porter plainte contre l'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci ; contre l'ancien chef de cabinet de celui-ci, M. Yves Chalier, et contre X pour « *détournement de fonds publics, escroquerie et association de malfaiteurs* ». Déposée la semaine dernière, cette plainte avec constitution de partie civile, devrait donner lieu, si le plaignant s'acquitte de la consignation requise, à l'ouverture d'une nouvelle information — la quatrième — dans l'affaire du Carrefour du développement.

La plainte de M. Leroy a de quoi surprendre. La SOCOTRA avait, jusqu'ici, été citée, en effet, dans le cadre des surfacturations ayant permis l'évasion des fonds publics de Carrefour du développement vers une destination finale encore largement inconnue. Selon nos informations, la Cour des comptes a retrouvé plusieurs chèques pour un montant de plus de 6 millions de francs versés à la SOCOTRA par l'association entre octobre 1984 et janvier 1985.

Immatriculée le 5 novembre 1984 au registre du commerce de Paris, la SOCOTRA — dont on ignore si elle est aujourd'hui en liquidation de biens — avait pour objet le négoce, le courtage et le transit international.

Un moine bénédictin devient archevêque de Vienne

Le pape a nommé, le mercredi 16 juillet, Mgr Hermann Groer archevêque de Vienne, en Autriche. Le siège était vacant depuis l'acceptation de la démission, le 16 septembre 1985, du cardinal Franz Koenig. Archevêque de Vienne pendant près de trente ans, celui-ci avait joué un grand rôle pendant le concile, dans le développement des relations entre le Vatican et les pays de l'Est, et dans l'élection du cardinal Wojtyla en 1978.

Mgr Groer est né le 13 octobre 1919 à Vienne, où il a étudié la philosophie et la théologie, avant d'être ordonné en 1942. Il a servi comme aide médical dans la Luftwaffe jusqu'en 1943.

Entré chez les bénédictins, ce moine est devenu, en 1952, directeur d'un petit séminaire à Hollabrunn, à 30 kilomètres au nord de la capitale autrichienne. C'est là qu'il a commencé à travailler à la restauration du site de Roggendorf, où se trouve un portrait de la Vierge du quinzième siècle. En 1970, il devient directeur du lieu de pèlerinage désormais appelé Maria Roggendorf. Il est également responsable du mouvement de la Légion de Marie.

C'est lors d'un pèlerinage à Roggendorf que l'ancien archevêque de Cracovie, le futur Jean-Paul II, très attaché au culte de la Vierge, avait fait la connaissance de ce moine, totalement inconnu en Autriche, qui s'est déclaré « *aussi surpris que tout le monde* » par sa nomination à l'archevêché de Vienne, siège cardinalice.

SPORTS

Le Tour de France cycliste

Péché d'orgueil

Coup de théâtre sur la route du Tour de France. Au cours de la treizième étape, Pau - Luchon - Superbagnères, marquée mercredi 16 juillet par une longue échappée de Dominique Arnaud, premier au Tourmalet, Bernard Hinault, coureur d'instinct, conscient de sa supériorité, a déclenché, pour la deuxième fois en deux jours, une offensive de grande envergure. Mais, contrairement à ce qui s'était produit la veille, il a échoué dans sa tentative et perdu près de cinq minutes sur son équipier Greg Lemond, tout en conservant le maillot jaune. Cet épisode spectaculaire relance l'épreuve, alors que Laurent Fignon a abandonné.

LUCHON
de notre envoyé spécial

A ses multiples atouts, Bernard Hinault ajoute aussi le bluff. C'est bien dans son style. Mais quand on se livre à des parties de vélo-poker, on ne gagne pas à tous les coups. Mardi, à travers le Pays basque, il avait surpris ses adversaires... et ses équipiers par une attaque d'une extrême violence, qui désintégra le peloton. A-t-il estimé qu'il fallait profiter de la conjoncture pour réduire les derniers îlots de résistance et anéantir l'opposition sans attendre ? Tout porte à le croire. Cette fois, pourtant, il s'est « planté ». Ce sont les risques du jeu.

Pour la plupart des observateurs, sa longue échappée entre le Tourmalet et la rampe de Superbagnères n'était pas un coup de poker. C'était un coup de folie. Dicté par l'orgueil, le goût du panache, la volonté de se battre. Et d'une rare imprudence. La note est sévère : 4 mn 39 s perdues sur Greg Lemond. Une marge de sécurité réduite à 40 secondes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le détenteur du maillot jaune a effectué un mauvais choix. Au lieu de se reposer sur une avance rassurante, il s'est installé dans l'inconfort. Il a surtout permis à plusieurs de ses rivaux, archidominés la veille, de reprendre leur souffle et de recouvrer leurs ambitions.

La présence américaine

Résultat inattendu, comparé au bilan de la journée précédente. Mais on sait que le cyclisme n'est pas toujours une science exacte. La réalité y dépasse quelquefois la fiction. Ainsi, l'incontestable numéro un du peloton a été devancé sur les hauteurs de Superbagnères par dix coureurs, dont Rooks, Pino, Claveyrolat, qui démontre à nouveau ses talents de grimpeur. Ce classement n'est cependant pas conforme à la hiérarchie actuelle.

La fausse manœuvre de Bernard Hinault a rendu le Tour à ses incertitudes et Greg Lemond à ses espérances. Elle fait resurgir les rivalités inavouées qui existent au sein de l'équipe de la Vie claire. Le champion des Etats-Unis croit maintenant à ses chances de rapporter le maillot jaune sur les Champs-Elysées. S'il éprouve une grande admiration et une profonde estime à Hinault, il le considère à la fois comme un partenaire et comme un concurrent. De toute évidence, le fléchissement du Français l'a stimulé. Il fallait voir avec quel enthousiasme, avec quelle allégresse il pédalait, hier après-midi, vers la victoire, tandis que le Blaireau se surpassait pour limiter son retard.

Evénement remarquable : Lemond se détacha, avec l'aide de son compatriote Andrew Hampsten. Deux Américains en tête à quatre kilomètres de l'arrivée d'une étape de montagne du Tour de France... Il s'agit là d'un fait sans précédent, qui s'inscrit dans le phénomène de mondialisation du sport cycliste.

J. A.

TOUR DE FRANCE MASCULIN
PAU-LUCHON (186 km)
(Treizième étape)

1. Lemond, 6 h 6 mn 37 s (moyenne : 30,440 km/h) ; 2. Millar, à 1 mn 12 s ; 3. Zimmermann, à 1 mn 15 s ; 4. Herrera, à 1 mn 51 s ; 5. Hampsten, à 2 mn 20 s ; 6. Claveyrolat, à 3 mn 43 s ; 7. Rooks, à 3 mn 47 s ; 8. Pinot, à 3 mn 55 s ; 9. Cabrera, à 4 mn 5 s ; 10. Delgado, à 4 mn 30 s ; 11. Hinault, à 4 mn 39 s.

Classement général : — 1. Hinault, 57 h 47 mn 45 s ; 2. Lemond, à 40 s ; 3. Zimmermann, à 2 mn 58 s ; 4. Millar, à 3 mn 32 s ; 5. Delgado, à 6 mn 48 s ; 6. Hampsten, à 8 mn 26 s ; 7. Herrera, à 9 mn 8 s ; 8. Rooks, à 12 mn 56 s ; 9. Criquelion, à 13 mn ; 10. Winnen, à 15 mn 19 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ
St-MARIE-DE-CAMPAN - LUCHON (57,5 km)
(Sixième étape)

1. Maria Canins (It.), 1 h 50 mn 56 s ; 2. Thompson (E.-U.), à 1 mn 57 s ; 3. Longo (Fr.), à 5 mn 7 s ; 4. Schumacher (RFA), à 5 mn 44 s ; 5. Heppie (Aus.), 6 mn 32 s ; 6. Simonnet (Fr.), à 7 mn 9 s ; 7. Damiani (Fr.) ; 8. Lafargue (Fr.) ; 9. Rogers-Dunning (E-U) ; 10. Rannucci (Fr.) ; 11. Bonnoront (Fr.) ; 12. Greenwood (G-B), m.t.

Classement général. — 1. Maria Cannins (It.), 12 h 10 mn 8 s ; 2. Thompson (E-U), à 3 mn 23 s ; 3. Longo (Fr.), à 8 mn 24 s ; 4. Simonnet (Fr.), à 8 mn 52 s ; 5. Lafargue (Fr.), à 9 mn 7 s ; 6. Schumacher (RFA), à 10 mn 11 s ; 7. Westher (Su.), à 10 mn 35 s ; 8. Bonnoront (Fr.), à 11 mn 26 s ; 9. Rogers-Dunning (E-U), à 11 mn 37 s ; 10. Damiani (Fr.), à 11 mn 53 s.

Economie

TRANSPORTS

La déréglementation des transports aériens

People Express rentre dans le rang

On ne remplit plus les avions avec les porteurs de sac à dos, et les grandes compagnies ont profité de la déréglementation pour baisser leurs tarifs. D'où les difficultés de People Express, symbole du transport aérien bon marché.

WASHINGTON
de notre correspondant

La compagnie finira peut-être par survivre, mais le symbole qu'était devenu People Express est déjà mort. C'était l'avion des fauchés dans lequel on montait avec ses sandwichs car personne ne vous y nourrissait,l'autocar des airs auquel on pardonnait tout car ses prix étaient un don du ciel – et l'on y pose maintenant des cloisons à l'abri desquelles on installe une première classe, avec fauteuils en cuir.

Le tête-à-queue est si brutal que les milieux fianciers ne savent plus s'ils doivent admirer ou se dégager sur l'heure. Leur seule certitude est qu'ils seront fixés sous quelques mois car Donald Burr, l'inventeur, fondateur et patron de People Express, a un an au maximum pour sauver l'entreprise qu'il a été à deux doigts de purement et simplement vendre à Texas Air, il y a quelques jours. Après de longues héistations, il a finalement choisi de ne pas encore jeter le gant et de seulement rétrocéder à United Airlines, le deuxième transporteur américain, une filiale acquise sept mois plus tôt, Frontier Airlines, qui dispose, à partir de Denver, d'un important réseau sur l'Ouest.

Cette session a laissé People Express avec 190 millions de dollars en caisse pour tenter de surmonter une crise qui est le fruit direct de son succès et qui a fait retomber à 5 dollars la valeur de son action, contre 10 en février et 26 il y a trois ans, lorsque rien ne semblait devoir arrêter Donald Burr.

A cette époque, People Express était en effet la compagnie qui, trois ans après sa création au printemps 1981, était passée de trois avions et de deux cent cinquante employés à soixante appareils et quatre mille salariés, c'est-à-dire la plus rapide croissance jamais enregistrée dans le transport aérien.

Accueillie au démarrage avec le plus grand scepticisme, la recette mise au point par Donald Burr reposait sur quelques idées simples mais neuves. Utiliser, premièrement, pour centre de son réseau l'aéroport de Newark, qui présentait le double avantage d'être situé dans la région new-yorkaise et d'être demeuré jusque-là ignoré des compagnies en place car jugé trop à l'écart du centre-ville. Proposer, ensuite, des tarifs hors concurrence en faisant le pari de supprimer tout autre service à la clientèle que le transport lui-même et de faire payer tout en supplément, de l'enregistrement des bagages à la tasse de café. Jouer la carte, en troisième lieu, de la desserte de villes moyennes et largement ignorées par les grands transporteurs. Tabler, enfin, sur l'apport en dynamisme et en créativité que susciterait la mise en place d'un système de participation dans lequel chaque employé se sentirait responsable de son travail.

Particulièrement élaboré et objet d'une permanente attention de Donald Burr, ce système est fondé sur l'intéressement aux bénéfices, l'acquisition obligatoire par chaque employé d'un minimum de cent actions proposées à un prix réduit, et sur une mobilité au sein de l'entreprise, permettant à chacun de se familiariser avec tous les aspects du transport aérien, et donc, de pouvoir être responsable de tout.

La revanche des « grands »

Cette approche a ses côtés folkloriques. Chacun est ainsi « manager », « manager de vol » et non pas pilote ou « manager du service clients » et non pas hôtesse. L'esprit d'entreprise est poussé si loin que l'on est vivement encouragé à sortir ensemble ou à partager des appartements lorsqu'on est célibataire.

La clientèle, où se côtoyaient, en nombre particulièrement élevé, les jeunes et les retraités, fermait les yeux sur l'extrême difficulté à faire une réservation téléphonique, sur les queues effroyables aux guichets d'enregistrement ou sur les bagages qui ne vous rejoignaient, après de longs périples, qu'à la fin de vos vacances.

On prenait ses risques et on les acceptait, jusqu'au jour où, passés les chocs les plus violents qu'avaient infligés la déréglementation de 1978 à leur petit club tranquille, les grandes compagnies ont commencé à réagir. Narguées jusque dans leurs fiefs (les grands aéroports de Chicago ou Dallas, par exemple), elles ont progressivement cassé elles-mêmes leurs prix, mais en utilisant une arme redoutable et inaccessible à People en raison de la faiblesse de ses ordinateurs : les conditions spéciales de réservation, date, durée du séjour, ou âge.

Parallèlement, People avait vu ses coûts significativement monter au fur et à mesure que ses activités se développaient, car, plus il y avait de clients, plus il fallait d'avions et de personnel qui restaient chroniquement sous-employés en dehors des grandes périodes de déplacments d'agrément. Troisième difficulté : si la légèreté de l'encadrement pouvait être compensée, dans les débuts aventuriers, par la bonne volonté de tous, les flottements sont devenus, par la suite, d'autant plus sérieux que, les cours de l'action dégringolant après s'être envolés, les bas salaires étaient moins bien acceptés.

Le moral de l'entreprise s'effritait ainsi au moment où la concurrence se ressaisissait, et tandis que l'endettement s'alourdissait, Donald Burr, l'ancien de la Harvard Business School, le prodige acclamé de l'esprit d'entreprise, cédait à la classique tentation de la fuite en avant. Après l'acquisition de Frontier puis de deux autres transporteurs régionaux, on en était à plus de 9 000 salariés et 203 appareils volant vers 145 villes, dont Londres et Bruxelles, et People était devenu le cinquième transporteur américain.

A cette taille, les porteurs de sac à dos et petit porte-monnaie ne suffisent plus. Un problème d'identité se pose aussi car les trois compagnies rachetées ces derniers mois avaient, elles, des clientèles parfaitement classiques, qui n'étaient nullement disposées à payer leur café sur leurs vols de correspondance et encore moins sur les parcours auxquels elles étaient fidèles depuis des années.

Bref, People s'engage dans la voie de la normalisation totale, ou du moins une tentative car, comme le déclarait récemment au *New York Times* un analyste de Wall Street, il reste à voir *« si un léopard peut se débarrasser de ses taches »*. Cela n'est pas impossible, mais en attendant, de regroupements en régénérations, le transport aérien américain n'aura bientôt plus à trop se soucier des casseurs de prix.

La déréglementation a presque fini de modeler les nouveaux mastodontes qui imposeront leur loi, pour quelques décennies probablement.

BERNARD GUETTA.

REPÈRES

Cacao

Nouvel accord international pour une durée de cinq ans

Réunis depuis plus d'une semaine à Genève, pour mettre au point un accord international susceptible de prendre la suite de l'actuel accord, dont les modalités viennent à échéance en septembre prochain, les pays producteurs et consommateurs sont convenus le 16 juillet – à la cinquième tentative – d'un nouveau plan à cinq ans visant à stabiliser les cours de cette denrée. Ce nouvel accord porte sur le mécanisme d'ajustement des cours et sur le niveau des prix du cacao, lesquels devraient être compris dans une fourchette de 83 à 123 cents par livre sur la base d'un prix de référence de 103 cents par livre.

Pétrole

Accord irano-turc pour la construction d'un oléoduc

L'Iran et la Turquie viennent de signer un protocole d'accord pour la construction d'un oléoduc de la province pétrolière du Khuzistan au port turc d'Alexandrette, soit près de 2 000 kilomètres. Le pipe-line coûterait 4,3 milliards de dollars, dont 2,5 fournis par l'Iran, selon l'agence de presse officielle de la République islamique IRNA. Cela devrait permettre à Téhéran de dépendre moins de ses ports du Golfe soumis à de fréquentes attaques irakiennes. Selon l'agence, la construction d'un gazoduc pour acheminer le gaz iranien vers l'Europe est aussi envisagée.

SOCIAL

La crise des chantiers navals

Des ouvriers de la Normed se heurtent aux forces de l'ordre à La Ciotat

Des incidents ont eu lieu, mercredi 16 juillet, à La Ciotat, où un millier d'ouvriers de la Normed se sont heurtés, parfois violemment, aux forces de l'ordre. Des bottes de paille ont été incendiées devant l'hôtel des impôts. Pour sa part, M. Arthur Paecht, député (PR) du Var, vice-président du conseil général et délégué aux affaires économiques, a déclaré à notre correspondant Guy Porte : *« Le plan Madelin me paraît très intéressant, mais il peut réussir ou échouer, en fonction des conditions de son application. Si l'on ferme brutalement les chantiers, s'il n'y a pas de mesures intermédiaires permettant de poursuivre temporairement une activité de construction, il est certainement voué à l'échec. Il aura coûté très cher, en pure perte. Une cessation immédiate de l'exploitation engendrera, en effet, inévitablement un climat social très tendu qui découragera tous les investisseurs, quels que soient les avantages offerts (...). D'autre part, il n'y a pas que les incitations fiscales à prendre en compte pour attirer les industries nouvelles. Pour le moment, nous ne sommes même pas prêts à accueillir des entreprises qui voudraient venir s'installer à La Seyne et dans le Var, puisque nous n'avons pas suffisamment de terrains à mettre à leur disposition. Nous avons donc besoin d'un répit. »*

Enfin, la CGC s'est déclarée *« d'accord sur l'analyse générale de la construction navale faite par M. Madelin, et est prête à ouvrir des négociations pour la reconduction de la convention sociale »*. *Elle demande, à propos de la Normed, des précisions à M. Madelin, notamment sur la prime de départ de 200 000 F.*

La Commission de Bruxelles veut mieux contrôler les aides nationales

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Halte au laxisme. Il est grand temps de mettre fin *« aux surenchères ruineuses à coups de subventions pour obtenir des commandes »*. Tel est le sens des orientations arrêtées le mercredi 16 juillet par la Comission européenne sur le régime des aides d'Etat aux chantiers navals. Pour la période 1987-1991, Bruxelles invite les Douze à adopter des critères stricts pour l'octroi des subventions à la production et à la modernisation, avec l'objectif d'aboutir à terme à la viabilité des entreprises.

La législation communautaire actuellement en vigueur arrive à échéance au 31 décembre prochain. Conçue pour restaurer la compétitivité de l'industrie navale européenne, l'encadrement des aides n'a pas résisté à *« l'évolution du marché »* et, du coup, *« les objectifs affichés en 1981 n'ont été que très partiellement atteints »*. Une manière comme une autre de dire que l'opération a largement échoué.

Alors que les aides consenties par les Trésors nationaux aux chantiers navals représentent *« une charge de plus en plus inacceptable »*, la Commission manifeste son intention d'obtenir une plus grande transparence des systèmes de soutien. A cette fin, Bruxelles propose de limiter les subventions à la production à la différence entre les coûts des chantiers européens les plus compétitifs et les prix pratiqués par leurs concurrents japonais et coréens. Les responsables communautaires précisent que les aides ne devront être octroyées qu'aux entreprises *« ayant une réelle perspective de retrouver une vraie compétitivité »*.

S'agissant des aides à la restructuration, la commission suggère de les autoriser dans deux cas de figure : soit lorsqu'elles sont octroyées pour la fermeture d'installations, soit quand elles accompagnent des investissements destinés à l'innovation, mais n'entraînant pas une augmentation des capacités. Jusqu'ici, les subventions d'Etat n'ont pas répondu à des critères communautaires bien précis. Ainsi, en 1984, les aides à la production ont varié sensiblement d'un Etat membre à l'autre : Belgique, 17 % ; Allemagne fédérale, 11,45 % ; France, 11,5 % à 12,5 % ; Pays-Bas, 10,5 % ; Royaume-Uni, 8 % à 12 %.

Les chiffres disponibles à la commission font apparaître que les subventions à la restructuration varient également : de 10 % à 13 % selon les pays du montant de l'investissement.

Les milliards engloutis au cours de la dernière décennie n'ont pas empêché la déconfiture de la construction navale européenne qui a vu baisser sa production de 5,1 millions de tonnes en 1976 à 2 millions de tonnes en 1985. Elle a ainsi réduit ses activités de 60 % contre 22 % au Japon. A l'inverse, la Corée du Sud a augmenté sa part sur le marché mondial : de 3,5 % en 1980 à 11,5 % en 1985, pour 14,2 % pour la CEE.

MARCEL SCOTTO.

ENTREPRISES

Bankamerica annonce une perte trimestrielle de 640 millions de dollars

Le deuxième groupe bancaire américain (après Citicorp) a surpris les milieux financiers en annonçant, pour le deuxième trimestre 1986, une perte de 640 millions de dollars, la seconde en importance pour ces dernières années après le déficit de 1,1 milliard de dollars précédemment annoncé par la Continental Illinois au deuxième trimestre 1984. Ces deux établissements ne sont d'ailleurs pasr les seuls à être dans « le rouge », d'autres banques (Inter First, First City) ayant annoncé, depuis le début de l'année, des pertes trimestrielles dépassant les 200 millions de dollars et qui sont à mettre au compte des réserves à constituer en vue de pertes éventuelles sur des prêts consentis. Dans le cas de Bankamerica Corp., celle-ci a dû accroître ses provisions de 600 millions de dollars pour les porter à 2,2 milliards, ce qui a naturellement pesé sur les comptes. Au cours du premier trimestre, le groupe bancaire avait enregistré un bénéfice de 63 millions de dollars et Bankamerica estimait alors que le pire était passé (allusion faite à d'autres pertes subies durant deux des quatre trimestres précédents).

505 licenciements chez Moulinex

Après délibération du comité central d'entreprise extraordinaire, le 16 juillet à Alençon, cinq cent cinq licenciements interviendront chez Moulinex en 1987, permettant ainsi de réaliser les sept cent quatre-vingt-huit suppressions d'emplois prévues dans l'entreprise (*le Monde* du 16 juillet).

La Financière Globe prend le contrôle du champagne Philipponnat

Du champagne comme carte de visite : c'est pour être mieux connue du public que la Société financière Globe (SFG) a décidé de prendre le contrôle d'une petite maison de champagne, Philipponnat (25 millions de francs de chiffre d'affaires pour 450 000 bouteilles commercialisées, dont 60 % à l'exportation). La SA Champagne Philipponnat, également propriétaire d'un clos renommé, le clos des Goisses, a été fondée en 1912. Elle était détenue par la COMAPAR, que préside M. Albert Gosset, qui l'a cédée pour mieux se concentrer sur la SA Champagne Gosset. La SFG et sa filiale, la Compagnie internationale de banque (CIB), font partie du groupe Revillon. Le rachat du champagne Philipponnat, après celui de la firme de machinisme agricole Nodet-Gougis, participe de la volonté du nouveau directeur général, M. Hugues de Lasteyrie du Saillant, de faire sortir cette banque d'affaires de son anonymat relatif.

Quatre coopératives s'unissent pour commercialiser leur production d'œufs

Quatre coopératives agricoles de production d'œufs viennent de s'unir afin de commercialiser leur production sous une marque unique, « Les œufs du Gouessant ». L'opération a pour but d'enrayer la crise de l'œuf en proposant aux consommateurs une gamme de produits : les œufs frais, extra-frais, des œufs de poules élevées en plein air, des œufs datés du jour de la ponte. Les œufs datés ont été mis sur le marché il y a un an et demi par la coopérative du Gouessant (Côtes-du-Nord). En dépit de son caractère illégal, l'initiative a connu un certain succès et a valorisé l'image de marque des « œufs du Gouessant ». Les autres partenaires de cette organisation sont la CANA, d'Ancenis (Loire-Atlantique), la CAL, de Castelnaudary (Haute-Garonne),le groupe Œuf-Champagne, de Reims. Lancée le 1er septembre, l'opération devrait permettre de commercialiser 1 milliard d'œufs par an.

AFFAIRES

Un classement de « Business Week »

La baisse du brut n'affecte pas les profits des compagnies pétrolières

Dans les souvenirs des financiers, 1985 devrait rester une très bonne année. C'est ce que montre le magazine américain *Business Week*, dans son numéro daté du 21 juillet, en établissant le classement, par résultat, de mille entreprises dans soixante pays. Pour la troisième année consécutive, les profits des principales multinationales ont en effet atteint des sommets. Et ce, en dépit du fléchissement de la monnaie américaine perceptible seulement en fin d'année et qui a mis fin au boom des exportations qu'avait provoqué jusque-là le « superdollar ».

Au tableau d'honneur des profits, la première place revient à la pétrolière anglo-néerlandaise Royal Dutch-Shell avec 3,9 milliards de dollars de bénéfice, pourtant en baisse de 18 % par rapport à 1984. La baisse du dollar, tout comme celle des prix du pétrole (sensible là aussi seulement en fin d'année), n'empêchent d'ailleurs pas les compagnies pétrolières de monopoliser les cinq premières places : derrière Shell viennent se classer la mexicaine Pemex (2,58 miliards de dollars). British Petroleum (2,05), la brésilienne Petrobràs (1,78) et Petroleos de Venezuela (1,47).

La première compagnie non-pétrolière n'arrive qu'en sixième position avec le japonais Toyota (1,41), dont les résultats 1985 sont cependant un peu faussés en raison d'un exercice fiscal s'achevant le 30 juin. Les chiffres 1985 ne tiennent donc pas compte des effets du renchérissement du yen fin 1985 et qui réduiront les profits de Toyota cette année.

Les places suivantes sont occupées par des entreprises de secteurs et de nationalités variés : le Banco Do Brasil est septième avec 1,37 milliard de dollars de bénéfices, British Telecommunication huitième (1,17), le britannique Bat Industries (tabac, papier) neuvième (866 millions) et Bell Canada Enterprises (téléphone) dixième (770 millions).

La première société française par les bénéfices n'arrive qu'en vingt-quatrième position : il s'agit d'ELF-Aquitaine (584 millions). Mais la France récupère un record, dont elle se serait volontiers passé : celui d'avoir l'entreprise la plus déficitaire dans le classement de *Business Week* avec Renault et ses pertes de 1,2 milliard de dollars.

AGRICULTURE

Producteurs et négociants de maïs créent un « comité de crise »

L'accord conclu le 2 juillet entre la CEE et les Etats-Unis sur les importations de maïs et de produits dérivés en Espagne continue de susciter des vagues. Pour l'ensemble des organisations de la « filière maïs » qui viennent de constituer un comité de crise, il est clair désormais que cet accord constitue *« une véritable brèche dans la politique agricole commune »*. *« S'il était appliqué tel quel, le maïs américain viendrait saturer le marché européen, et les prix du maïs français accuseraient alors une baisse insupportable pour les producteurs et l'ensemble de leurs partenaires »*, estime le comité de crise, qui précise que *« c'est la totalité du marché céréalier qui devra subir les conséquences de cette mesure »*. Les organisations membres du comité ont décidé *« de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la défense d'une politique céréalière européenne et de se donner pour objectif de rétablir l'équilibre des marchés »*.

Ce comité est composé de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), la Fédération française des coopératives agricoles de céréales (FFCAC), la Fédération française du commerce des grains (FFCG), la Fédération nationale des producteurs de semences de maïs et de sorgho, l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales (UNCAC) et l'Union générale des coopératives agricoles françaises (UGCAF). Le comité attend, avant de décider des actions plus spectaculaires, la réponse que la Commission européenne doit donner vendredi 18 juillet au plan de sauvegarde proposé par l'AGPM.

Economie

Deux bilans de l'ANPE en témoignent

La formation en alternance n'atteint pas les résultats espérés pour les jeunes

Les statistiques sur la formation en alternance ont toujours été l'objet de contestations. Mais il semble bien que les chefs d'entreprise privilégient les solutions les moins favorables aux jeunes.

Sans être démentie, Mme Nicole Notat, secrétaire nationale de la CFDT, a pu assurer que, depuis deux mois, les stages de formation en alternance ont subi une baisse de l'ordre de 30 %, due, selon elle, *« à un mouvement de rétention »* provoqué, chez les chefs d'entreprise, par l'attente des mesures définitives en faveur de l'emploi des jeunes; cette diminution a entraîné une chute de régime pour un dispositif qui, déjà, connaissait quelques difficultés.

Depuis l'origine, sous la gauche comme sous la droite, les résultats obtenus par la formation en alternance font l'objet de contestations. Tandis que le CNPF annonce régulièrement des chiffres élevés et, depuis le mois d'avril, prétend avoir atteint son objectif de 300 000 stagiaires par an en cumulé, les sources officielles font état de scores plus modestes. Au rythme de 17 000 nouvelles inscriptions par mois, en moyenne, les services du ministère des affaires sociales comptabilisaient 141 275 stagiaires rémunérés à la fin mai. M. Michel Delebarre, en son temps, puis M. Philippe Séguin, en ont conçu quelque amertume. Il est vrai que le succès de leur politique d'emploi pour les jeunes passait par la réussite de ce dispositif original, lui-même issu d'un accord paritaire signé par les partenaires sociaux (sauf la CGT) et intégré tardivement dans la loi de février 1984.

Aujourd'hui, alors que le plan d'urgence se met en place, d'autres préoccupations se confirment. Massivement, les employeurs ont recours aux « stages d'initiation à la vie professionnelle » (SIVP) : ceux-ci représentaient 67,2 % des formations en alternance effectives en 1985 alors qu'ils sont la formule la moins intéressante pour les jeunes (1). En revanche, les deux autres types de stages, assortis d'un contrat de travail, ne suscitent guère l'enthousiasme des chefs d'entreprise. Cela est vrai pour les *« contrats d'adaptation »* (28,6 % des stages en 1985) et plus encore pour les *« contrats de qualification »* (4,2 % des stages en 1985), la formule la plus séduisante. En Seine-Maritime, par exemple en mai, la chambre syndicale de la chimie et de la métallurgie n'avait recensé qu'un seul *« contrat de qualification »*, pour 400 conventions de stages signées...

Cette absence de mobilisation réelle, actuellement très préjudiciable, se constate également depuis l'ANPE qui, par deux notes, se livre à une évaluation du dispositif. Chargée du suivi, depuis janvier 1986, des *« stages d'initiation à la vie professionnelle »*, l'ANPE a réalisé un bilan qui porte sur le premier trimestre de 1986. Au total, 23 238 jeunes ont été accueillis en SIVP pendant cette période, et l'ANPE note que, *« en régime de croisière »*, on peut s'attendre *« que plus de 10 000 jeunes par mois bénéficient du SIVP »*.

Quant au résultat de l'opération, il doit être nuancé. Sur les 14 039 jeunes sortis des formations en alternance entre janvier et mars 1986, 48,2 % ont été embauchés soit par l'entreprise où ils avaient effectué leur stage, soit par une autre; 36,9 % sont revenus s'inscrire à l'ANPE comme demandeurs d'emploi, et 14,9 % ont trouvé une « solution provisoire » : un autre SIVP ou une formation professionnelle.

Qu'un jeune sur deux ait obtenu un contrat de travail pourrait être considéré comme très satisfaisant si l'examen des conditions de placement n'obligeait à atténuer le jugement. Sur les 6 071 jeunes embauchés par leur entreprise de stage, 65 % l'ont été avec un contrat à durée déterminée et 35 %, seulement, avec un contrat à durée indéterminée. Dans les deux cas, 2 600 sont intégrés dans l'entreprise pour occuper un poste « normal ». 2 600, encore, ont été recrutés avec un « contrat d'adaptation », de formation en alternance et 840, seulement, ont profité d'un « contrat de qualification ».

Dans un second document, l'ANPE présente une analyse statistique de l'ensemble du dispositif de formation en alternance pour l'année 1985. En cumulé, 74 025 jeunes sont entrés dans l'une des trois formules entre mars – date retenue comme point de départ – et décembre. Il y a eu 49 769 stagiaires SIVP, 21 225 contrats d'adaptation et 3 031 contrats de qualification.

Au moment où le gouvernement de M. Jacques Chirac lance une campagne publicitaire pour l'emploi des 18-25 ans, sur le thème « La France s'engage maintenant », ces éléments d'appréciation laissent sceptique quant aux chances de succès d'une telle politique, même si M. Séguin a obtenu que son plan soit accompagné d'exonérations de charges sociales, à hauteur de 4 milliards de francs pour 1986.

ALAIN LEBAUBE.

(1) Le SIVP dure trois mois. Le stagiaire est payé par l'Etat et par l'entreprise de 17 % à 27 % du SMIC, vingt-cinq heures de formation lui sont dispensées. Le contrat d'adaptation a une durée d'un an et le jeune perçoit 80 % du salaire conventionnel. Le contrat de qualification, d'une durée de six mois à deux ans, permet d'acquérir un diplôme ou une qualification reconnus.

L'évolution de l'emploi et la situation des jeunes

Le nombre des chômeurs a diminué de 0,3 % en juin

Le plan gouvernemental pour l'emploi des jeunes, qui va entrer en application avec la publication de l'ordonnance au *Journal officiel* ce jeudi 17 juillet, va-t-il donner le coup de fouet qui permettrait d'infléchir, voire de briser, l'évolution du chômage? C'est évidemment l'espoir du ministre des affaires sociales, M. Philippe Séguin, qui devrait présenter ce matin en même temps les mesures prévues dans l'ordonnance et les statistiques sur l'évolution de l'emploi au mois de juin.

Ces chiffres apportent déjà un léger répit à M. Séguin. En effet, ils traduisent une quasi-stabilité du chômage. On a enregistré, fin juin, 2 266 000 demandeurs d'emploi en données brutes, soit 2,2 % de moins qu'en mai et 1,3 % en plus par rapport à juin 1985, 2 439 800 en données corrigées des variations saisonnières (– 0,3 % en un mois, + 1,3 % en un an). Une heureuse évolution, puisqu'elle fait suite à trois « mauvais » mois successifs : + 0,9 % en mars, + 1,7 % en avril et + 0,8 % en mai, en données corrigées.

D'autre part, au ministère des affaires sociales, on souligne d'autres données encourageantes : une baisse plus nette des demandes d'emploi en juin par rapport au mois précédent (– 6,1 % en CVS), ainsi que l'augmentation des demandes placées ou annulées (419 000 en données corrigées, soit + 1,5 % sur un mois, + 8,9 % sur un an). Cette évolution résulte à la fois d'une meilleure activité économique (en données brutes, on a constaté en juin une progression de 22,3 % des reprises d'activité après une baisse de 8,4 % en mai) et d'une amélioration des placements par l'ANPE (+ 22,3 % contre + 3,9 % seulement en mai).

Faut-il y voir un léger frémissement présageant le redémarrage espéré et prédit? M. Séguin, il l'a déjà dit, ne se fait pas d'illusions; comme il l'avait déclaré le 1er juin, il *« ne serait pas étonné que les prochains mois se traduisent par une augmentation non négligeable du nombre de demandeurs d'emploi »*. En effet, un certain nombre de signes inquiétants subsistent dans les données actuelles : par exemple, l'ancienneté du chômage continue à s'accroître lentement, mais régulièrement : la proportion de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an a atteint 31,6 % contre 30,9 % en mai et 30,2 % en avril. D'autre part, les inscriptions à l'ANPE à la suite de fin de contrats à durée déterminée ont progressé de 7,9 % sur un mois et de 27,4 % sur un an. Or, ces contrats deviennent aujourd'hui la seule voie d'accès à l'emploi pour une grande partie des jeunes.

Pour ceux-ci, de façon générale, les incertitudes subsistent. Certes, pour les demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans, la baisse (– 1 % en données corrigées) est un peu plus accentuée que pour les adultes; on a constaté, après une phase de glissement (qu'analyse ci-dessous Alain Lebaube) une augmentation assez sensible des entrées dans les différentes formules de stages en alternance : 26 971 entrées en juin, contre 17 601 seulement en mai. Enfin, le ministère des affaires sociales indique que du 1er mai au 30 juin, plus de soixante mille entreprises avaient signalé leur intention de profiter de l'exonération de 25 % des charges sociales en embauchant un ou des jeunes de moins de vingt-cinq ans. On peut voir là des signes d'un certain réveil. Mais ces signes restent fragiles. Combien d'employeurs mettront-ils à exécution leur annonce? Combien de ces embauches, surtout, seraient de toute façon intervenues? En doublant les exonérations pendant un mois pour les embauches de jeunes sortis de formations en alternance, d'apprentissage ou de TUC, le gouvernement a voulu compenser les effets du ralentissement du traitement social du chômage les mois précédents.

Pour la formation en alternance, le premier test véritable sera cependant en septembre-octobre, lorsque arriveront sur le marché les promotions sorties des établissements scolaires. Les entrées en stage devront, en outre, compenser les effets d'une révision en baisse des formules antérieures.

GUY HERZLICH.

Marchés financiers

Kaufman and Broad introduit sa filiale à New-York

La compagnie Kaufman and Broad Home Corp., filiale de Kaufman and Broad Inc., spécialisée dans la construction de maisons individuelles haut de gamme, doit accéder au marché boursier new-yorkais d'ici à la fin du mois de juillet à hauteur de 18 % de son capital. Cette compagnie, jusqu'alors financée entièrement par la société-holding Kaufman and Broad Inc., affirme qu'elle se développe à un rythme très rapide, tant en Californie qu'en France, où elle dispose d'une filiale. Son chiffre d'affaires 1985 de 338,7 millions de dollars marque une hausse de 57 % en deux ans et cette progression devrait se poursuivre en 1986. Afin de financer son développement tout en se désengageant financièrement de sa société mère, elle a décidé d'augmenter son capital sous forme de 2,9 millions d'actions offertes au public à un prix évalué entre 14,5 et 17,5 dollars.

Premier constructeur de maisons individuelles en Californie et troisième en France, le groupe espère développer sa production du fait de l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêt et du coût réel de plus en plus durement ressenti des loyers. Sa stratégie de marketing vise essentiellement les cadres et les jeunes ménages et repose sur une politique de prêts menée par la filiale International Mortgage Company dans le cas américain. Le groupe, qui construit, en 1985, 3 314 unités, dont 1 344 en France et surtout en Ile-de-France, compte sur une production de 10 000 unités pour 1990, assurée par neuf divisions décentralisées. Ces prévisions à moyen terme très ambitieuses restent cependant plausibles dans la mesure où la part du marché détenu par KBHC est faible, 2 % en Californie et 8 % en France, estiment les dirigeants.

● **Billets de trésorerie : 24,9 milliards d'encours au 11 juillet.** – La Banque de France, qui publie dorénavant des statistiques hebdomadaires sur l'évolution des billets de trésorerie, version française du papier commercial, fait état d'un encours de 24,9 milliards de francs à la date du 11 juillet, contre 25,3 milliards de francs à la fin de la semaine précédente, et 24,3 milliards de francs à la fin juin. La banque centrale a recensé 124 émetteurs, contre 117 précédemment.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE-MONTAGNE

Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 27 juin 1986

L'assemblée générale convoquée statutairement pour le vendredi 6 juin 1986 a été ajournée à trois semaines par décision du Conseil d'administration, conformément à l'article 29 des statuts de la société.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1985, ainsi que la proposition d'affectations et prélèvements présentée par le Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'administration et du Collège des commissaires de tous les actes de gestion et de contrôle effectués par ceux-ci pendant l'exercice 1985 en exécution de leurs mandats respectifs.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Monsieur Guy de Cordes est réélu Administrateur pour un terme de six années. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1992.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En application de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises, le Cabinet Fransolet et cie, société coopérative de reviseurs d'entreprises, est élu comme unique Commissaire-reviseur de la société pour un terme de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1989. Ce Cabinet, dont les émoluments annuels sont fixés à 1 200 000 francs, sera représenté, en l'occurrence, par Messieurs Jacques Seron et Dominique de Ghellinck, pouvant agir conjointement ou séparément.

Toutes ces résolutions sont prises à la majorité des votants.

GESTILION

A la suite d'un incident technique, une erreur s'est glissée dans les prix de rachat et d'émission de Gestilion au *30 juin 1986*.

Il faut lire :
Prix de rachat : 58 639, 16 F.
Prix d'émission : 58 785,76 F.



Lettre aux actionnaires

Acquisition de DAVIGEL et augmentation de capital de BUITONI SA

Cher actionnaire,

Après avoir introduit, le 22 avril 1986, votre société au second marché de la Bourse de Paris, je tiens à vous faire part de son évolution récente et des perspectives qui s'offrent à elle.

BUITONI s'est développé conformément aux prévisions annoncées lors de son introduction : nous devrions atteindre les objectifs fixés pour 1986; le chiffre d'affaires devrait être supérieur à 1,2 milliard de francs et le résultat croître d'environ 10 % par rapport à 1985.

Comme nous vous l'avions laissé prévoir en avril dernier, notre société a pris le contrôle, à 70 %, du groupe de surgelés DAVIGEL, leader sur son marché qui connaît une forte expansion.

Notre participation dans cette société a été acquise pour 340 millions de francs réglables 1/3 courant juin 1986, 1/3 en janvier 1987 et 1/3 en janvier 1988.

DAVIGEL a réalisé, en 1985, 1,3 milliard de francs de chiffre d'affaires et 11 millions de francs de bénéfice net. Son activité se répartit entre les poissons et crustacés (30 %), les produits carnés (40 %), les légumes et plats cuisinés (30 %). Pour l'instant, ses ventes sont effectuées à 90 % auprès de collectivités et de professionnels.

Les atouts de DAVIGEL sont notamment :
– Son souci de s'assurer des approvisionnements privilégiés;
– Un outil industriel très automatisé et bien réparti;
– Des moyens de distribution autonomes;
– Un laboratoire de recherche permettant la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration constante de leur qualité.

DAVIGEL a assuré sa croissance régulière grâce à des équipes très compétentes et dynamiques, animées par son fondateur, Jean-Pierre DAVID.

Les investissements importants réalisés ces toutes dernières années, un réseau de distribution judicieusement réparti et les synergies qui découlent de son rachat par votre société devraient entraîner une amélioration de sa rentabilité.

BUITONI a mis à la disposition de DAVIGEL ses ressources financières, en participant, pour sa part, à une augmentation de capital de cette dernière à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, BUITONI a apporté à DAVIGEL sa marque, son usine de Caudry, ses moyens commerciaux et ses capacités de vente sur les marchés extérieurs.

Dans ces conditions, les perspectives de DAVIGEL me rendent confiant dans son avenir et dans l'intérêt qu'elle présente pour notre groupe.

Notre volonté de développement nous conduit à accroître nos ressources en arrêtant les modalités d'une augmentation de capital de BUITONI SA, de 198 millions de francs par l'émission d'une action nouvelle pour trois anciennes au prix de 420 francs à souscrire en numéraire, portant jouissance au 1er janvier 1986; la souscription sera ouverte du 21 juillet prochain au 9 août 1986.

L'intermédiaire agréé, auprès duquel vous avez déposé vos titres, se tient à votre disposition pour vous fournir la note d'information qui a reçu le visa n° 86-263 de la Commission des opérations de Bourse en date du 8 juillet 1986 (BALO du 14 juillet 1986).

J'espère que vous vous associerez à notre action et à nos espoirs de rapide croissance en participant à cette opération.

En vous remerciant de votre confiance, recevez, je vous prie, cher actionnaire, l'assurance de mon profond dévouement.

Henri Hiercke.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Simco
UNION POUR L'HABITATION

Le montant des loyers émis par la société au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 1986 est le suivant comparé à celui de 1985 :

	1985 (francs)	1986 (francs)
Premier trimestre	62 712 176	67 181 776
Deuxième trimestre	59 188 418	64 239 568
	121 900 594	131 421 344

Ces montants ne tiennent pas compte des indemnités compensatrices dues par l'Etat.

GROUPE GÉNÉRALE OCCIDENTALE

Le conseil d'administration de la Générale occidentale, qui s'est réuni le 11 juillet 1986, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1986.

Les comptes sociaux de la Générale occidentale ont fait apparaître au 31 mars 1986 un bénéfice net de 537 703 000 F contre 108 879 000 F pour l'exercice précédent. Le bénéfice de la Générale occidentale pour l'exercice inclut un boni de liquidation important lié à la mise en liquidation des filiales anglaises du groupe, ce boni de liquidation n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Le bénéfice net consolidé du groupe Générale occidentale s'est élevé pour cet exercice à 436 721 000 F contre 329 083 000 F en 1983-1984. Après déduction de la part revenant aux actionnaires minoritaires, la part du groupe dans le bénéfice net consolidé a atteint 392 022 000 F contre 263 489 000 F pour l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires la distribution d'un dividende net de 22,00 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 11,00 F, soit un revenu global de 33,00 F par action contre 27,75 F pour l'exercice précédent. Ce dividende pourra, au choix de l'actionnaire, être payé en totalité, soit en numéraire, soit en actions.

COMPAGNIE OCCIDENTALE FORESTIÈRE

Le conseil d'administration de la Compagnie occidentale forestière, qui s'est réuni le 11 juillet 1986, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1986.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice, qui représente les ventes des produits de la forêt et de la scierie, s'est élevé à 176 373 000 F. Le bénéfice net consolidé a atteint 12 034 000 F et la marge d'autofinancement 23 729 000 F.

Les comptes non consolidés de la Compagnie occidentale forestière se sont clôturés sur un bénéfice net de 166 412,91 F.

Comme il a été exposé lors de l'introduction en Bourse de la société et compte tenu de la capacité d'autofinancement consolidé, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires le versement, par voie de remboursement d'apport, d'une somme de 1,00 F par action, prélevée sur la prime d'émission.

Ce versement, qui sera exempté de l'impôt sur le revenu, ne donnera donc pas lieu à avoir fiscal.

FRUCTI-ASSOCIATIONS

Société d'investissement à capital variable du groupe des Banques populaires

L'assemblée générale de la société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 27 mars 1986 s'est réunie le 27 juin 1986 sous la présidence de M. Pierre Delmon, qui a prononcé l'allocution suivante :

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

FRUCTI-ASSOCIATIONS vient de connaître, pour la deuxième année consécutive, un développement remarquable de ses actifs.

La valeur boursière de ceux-ci est en effet passée de 207,5 millions de francs à l'ouverture au public de la société, le 27 mars 1984, à 805,4 millions de francs à la clôture du premier exercice, le 29 mars 1985, puis à 1,877 milliard de francs à la fin du second, le 27 mars 1986.

Elle dépasse à ce jour 2,7 milliards de francs.

La suppression du droit d'entrée, à partir du 1er avril 1985, a contribué à accélérer la rotation des mouvements de capitaux effectuée par les actionnaires, et Fructi-Associations est aujourd'hui pleinement perçue comme un instrument de gestion de trésorerie particulièrement commode, de plus en plus fréquemment utilisé pour des durées de placement qui peuvent n'atteindre que quelques semaines, voire même dans certains cas quelques jours.

La régularité des performances réalisées depuis la création de la société, qui confère au placement en actions de Fructi-Associations un caractère de grande sécurité, apparaît également à l'origine de ce succès.

La politique de gestion a été et demeure en effet constamment orientée vers la recherche d'une performance aussi régulière que possible afin d'assurer, à niveaux de taux d'intérêt égaux, un rendement équivalent et proche de celui des marchés financiers aux actionnaires, quelle que soit la durée de détention des actions.

Fructi-Associations s'est ainsi tout naturellement placée, dans le classement publié par la Commission des opérations de Bourse en juillet 1985, dans la catégorie des SICAV qui, accordant la priorité à la régularité de l'évolution de la valeur liquidative, offrent aux investisseurs un risque faible en capital. L'actif est, en permanence, largement investi en obligations à taux variable ou à taux fixe couvertes par des opérations conditionnelles, ainsi qu'en bons du Trésor.

La valeur liquidative de l'action, compte tenu de la mise en paiement d'un dividende net de 2,18 francs le 12 juillet 1985, a progressé de 9,56 % au cours du second exercice. Le rendement actuel se situe à un niveau proche de ce taux, sur des durées de trois mois à un an.

Ces résultats se comparent ainsi favorablement au rendement procuré par un placement sur le marché monétaire pour les périodes correspondantes.

Ils doivent également s'apprécier en tenant compte d'un taux d'inflation qui, ramené à 4,7 % en 1985, se situera vraisemblablement en dessous de 3 % en 1986.

Ainsi, même si la poursuite de la baisse des taux d'intérêt depuis le début du nouvel exercice conduit à prévoir, pour les neuf mois à venir, des performances moins élevées que par le passé, il semble raisonnable d'avancer que le rendement réel offert par le placement en actions Fructi-Associations restera attrayant.

Par ailleurs, les innovations financières introduites depuis 1985, et notamment l'émission de nouveaux titres obligataires de plus en plus sophistiqués, la création d'une gamme d'instruments (billets de trésorerie, certificats de dépôts négociables, bons du Trésor en compte courant, etc.) destinée à favoriser la perméabilité entre marché obligataire et marché monétaire, l'inauguration, fin février 1986, de nouvelles techniques d'intervention boursières avec le lancement du Marché à terme d'instruments financiers (MATIF), tout en favorisant un développement considérable des différents marchés, ont rendu ceux-ci beaucoup plus volatils. Elles renforcent de ce fait l'intérêt d'une gestion collective pour les trésoriers d'associations ou d'entreprises aussi bien que pour les particuliers.

L'ensemble de ces éléments nous permet d'être optimistes sur l'avenir de notre société.

Il convient toutefois de souligner que Fructi-Associations, comme toutes les SICAV, doit faire face, depuis quelque temps, à des changements successifs de ses règles de fonctionnement. En particulier, l'obligation de comptabiliser, à compter du 1er juillet 1986, les revenus du portefeuille en intérêts courus, réduit la liberté de gestion et de distribution. Par ailleurs, de nouvelles mesures sont actuellement à l'étude.

Il me semble important d'insister, à l'occasion de la présente assemblée, sur le fait qu'un tel changement de la réglementation, à un rythme aussi rapide, peut être de nature à perturber le marché et le développement d'organismes qui, jusqu'à ce jour, ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité, et dont l'objectif prioritaire demeure, comme c'est le cas pour Fructi-Associations, la protection des investisseurs.

SEMA-METRA

COMPTES DE L'EXERCICE 1985

L'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le 30 juin 1986 sous la présidence de M. Pierre Bonelli a pris connaissance des comptes de l'exercice 1985 qui se soldent par un bénéfice net consolidé de 28,1 millions de francs en progression de 48 % par rapport à celui de l'exercice 1984. Le chiffre d'affaires consolidé pour 1985 s'élève à 1 132 millions de francs en progression de 12 % sur celui de 1984. Le taux de rentabilité du groupe est de 2,5 % soit une augmentation de 0,6 % par rapport à 1984. L'autofinancement de l'exercice est de 63 millions de francs contre 39 millions de francs en 1984.

L'assemblée a par ailleurs approuvé les comptes sociaux de Sema-Metra qui font ressortir un bénéfice net de 20,3 millions de francs et fixe le dividende de l'exercice à 10 F par action de 40 F de nominal auquel s'ajoute un avoir fiscal de 5 F.

PERSPECTIVES 1986

Pour 1986, compte tenu de l'intégration des activités de CERCI acquises au 1er janvier 1986, la croissance du groupe devrait atteindre environ 25 %. Le résultat net devrait connaître une croissance équivalente. Les résultats provisoires du 1er semestre 1986 confirment la validité de ces prévisions.

L'acquisition de CERCI ayant renforcé le poids de l'informatique technique dans le groupe, cette activité représente désormais 30 % du chiffre d'affaires (contre 14 % en 1985) avec une situation du carnet de commandes favorable pour les années à venir tant en France qu'à l'étranger, notamment en RFA.

En informatique de gestion, le groupe a confirmé sa position de leader dans le domaine des schémas directeurs et fortement développé ses activités de conception et de réalisation de systèmes dans le cadre de grands contrats au forfait. Il faut souligner que la pénétration du groupe dans le secteur bancaire s'est notamment accrue.

La SOFRES connaît un développement conforme à ses prévisions et supérieur à la moyenne du marché.

Le développement des filiales européennes du groupe se poursuit. La croissance de la filiale espagnole SOFEMASA dans un marché très porteur est particulièrement rapide.

Aux États-Unis INTEC, filiale créée en 1984 dont la période de lancement s'achève, est entrée dans une phase opérationnelle positive.

Les dépenses de recherche et développement se poursuivent sur des axes stratégiques majeurs. Elles sont consacrées en priorité au génie logiciel (Atelier Metra 86), ainsi qu'au panel télématique de la SOFRES. De plus, des études se poursuivent sur les aspects techniques et commerciaux des services à valeur ajoutée informatique afin de préparer la création d'une filiale commune dans ce domaine avec IBM France et Paribas.

Marchés financiers

PARIS, 16 juillet ↑

Mieux orienté

Dans l'attente de l'intervention télévisée de M. J. Chirac, premier ministre, sur le délicat problème de la privatisation, la Bourse de Paris s'est mercredi un peu ressaisie. Assez éprouvées la veille par des ventes bénéficiaires, les valeurs françaises ont en assez grand nombre remonté le courant. Les plus belles étaient à la première loge : Peugeot, CSF, BSN, Moët, Total, Midi, Compagnie Bancaire, L'Oréal, Schneider, Roussel-Uclaf et bien d'autres. Bref, l'indicateur instantané, après avoir enregistré une hausse matinale de 0,86 %, progressait finalement de 0,5 % environ. Des diverses déclarations faites en haut lieu pour calmer le jeu, le marché a retenu que l'accroc à la cohabitation était moins sérieux qu'il n'y paraissait. « La privatisation aura lieu, disait-on. Elle mettra seulement un peu plus de temps à se faire. » Il reste que dans les travées beaucoup attendaient le discours du premier ministre pour se faire une opinion.

La prudence est demeurée la règle d'autant que le dernier bulletin sur la santé de Wall Street est toujours inquiétant. Quelques achats étrangers ont été enregistrés principalement à l'ouverture. Mais les investisseurs domestiques ont pour la plupart campé sur leurs positions. L'activité a été relativement calme comme en a souvent témoigné la rapidité des cotations.

Le marché obligataire et le MATIF n'ont pas encore été très flambants encore qu'ici et là quelques tentatives de reprise ont été enregistrées.

NEW-YORK, 16 juillet ↑

Amélioration

Mis à rude épreuve deux jours durant, Wall Street a réussi, mercredi, à réémerger un peu. Un mouvement de reprise s'est, en effet, produit en début de séance. Il se poursuivait une partie de la journée avant de se ralentir à l'approche de la clôture. Finalement, l'indice des industrielles s'établissait à 1 774,18 (+ 5,48 points), après avoir un moment atteint la cote 1 794,29.

Le bilan quotidien a été d'une qualité comparable à ce résultat. Sur 1 994 valeurs traitées, 924 ont progressé, 681 ont encore baissé et 389 n'ont pas varié.

Beaucoup autour du Big Board se posaient des questions sur la solidité de cette reprise. Après huit séances de repli consécutif, le facteur technique a indiscutablement commencé à jouer. Mais, outre les rachats effectués par les vendeurs à découvert, des investisseurs en quête de bonnes affaires se sont mis à faire quelques emplettes. Cependant, toutes ces initiatives ne sont pas allées très loin. D'après un spécialiste, tout devrait se jouer jeudi. « *Si le marché parvient à maintenir son avance, ses chances de se redresser ne sont pas négligeables. En revanche, s'il échoue, le gouffre est devant lui.* » Et de prédire 100 points de baisse dans cette dernière hypothèse. Soulignant la langueur économique, dont les investisseurs s'inquiètent, le département du commerce vient d'annoncer pour mai une chute des ventes de ce secteur (– 1,8 %). Une forte activité a continué de régner, et 161,44 millions de titres ont changé de mains, contre 183,98 millions.

VALEURS	Cours du 15 juillet	Cours du 16 juillet
Alcoa	35 1/2	36
A.T.T.	24 1/8	24 1/4
Boeing	60	60 1/2
Chase Manhattan Bank	39 7/8	39 3/4
Du Pont de Nemours	79 3/4	79 3/4
Eastman Kodak	53 1/4	53 3/4
Exxon	57 1/2	58 1/2
Ford	52 5/8	53 5/8
General Electric	75 3/8	75 5/8
General Motors	73 3/4	74 3/8
Goodyear	30 3/4	31 1/2
I.B.M.	135 3/4	132 3/4
I.T.T.	53	53
Mobil Oil	29 1/8	29 1/2
Pfizer	66 5/8	65 1/4
Schlumberger	31	31 3/8
Texaco	29 1/4	29 1/4
U.A.L. Inc.	48 7/8	49 1/4
Union Carbide	22 7/8	22 3/4
USX Corp.	18 5/8	18 5/8
Westinghouse	50 1/4	50 3/4
Xerox Corp.	52	50 7/8

CHANGES

PARIS

DOLLAR : 6,9450 F ↓

Le dollar était, à nouveau, en léger recul le 17 juillet, mais c'est surtout le raffermissement du yen qui retenait l'attention. A Paris, la devise américaine cotait 6,9450 F, contre 6,9515 la veille et 2,15 DM (contre 2,16 DM) à Francfort. Le dollar contre le yen est tombé à son plus bas historique de 156,50, avant de se reprendre légèrement en fin de matinée.

FRANCFORT	16 juillet	17 juillet
Dollar (en DM)	2,15	2,16
TOKYO	**16 juillet**	**17 juillet**
Dollar (en yens)	157,15	159,85

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (17 juillet)	7 1/8 %
New-York (16 juil.)	6 1/2 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	15 juillet	16 juillet
Valeurs françaises	139,6	
Valeurs étrangères	103,6	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	364,8	365,3

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 768,70	1 774,18

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 382,6	1 386,3
Mines d'or	190,3	188,5
Fonds d'Etat	89	96

TOKYO

	15 juillet	16 juillet
Nikkei Dow Jones	17 882,8	17 700,90
Indice général	1 390,56	1 376,38

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 juillet
Nombre de contrats : 2 468

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,40	111,45	112,15	112,25
Précédent	–	110,40	111,45	112,10	112,10

AUTOUR DE LA CORBEILLE

GÉNÉRALE DE FONDERIE : CESSION DE CIPS AU GROUPE AMÉRICAIN KOHLER. – La société annonce que les négociations engagées pour la cession de son activité de produits sanitaires matérialisée par la société CIPS (Compagnie internationale de produits sanitaires) ont abouti à la signature d'un protocole d'accord visant à céder cette firme à la société américaine Kohler. Celle-ci est considérée comme le numéro un aux Etats-Unis pour la conception, la fabrication et la commercialisation de produits sanitaires. « *L'accord définitif, dont la signature devrait intervenir au plus tard en octobre prochain, se traduira par la cession totale de la CIPS au groupe Kohler pour un montant de l'ordre de 50 millions* », précise la société.

SUCCURSALE A TOKYO POUR LA BANQUE DE CHINE. – La Banque de Chine a ouvert, le 18 juillet, une succursale à Tokyo, ce qui porte à huit le nombre de ses implantations étrangères.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9375	6,9425	+ 30	+ 42	+ 60	+ 85	+ 180	+ 260
$ can.	5,0488	5,0542	– 66	– 47	– 118	– 89	– 358	– 283
Yen (100)	4,4188	4,4248	+ 84	+ 103	+ 182	+ 210	+ 545	+ 615
DM	3,2313	3,2351	+ 64	+ 77	+ 140	+ 159	+ 388	+ 442
Florin	2,8661	2,8692	+ 33	+ 40	+ 70	+ 84	+ 224	+ 264
F.B. (100)	15,6497	15,6680	– 38	+ 24	– 50	+ 59	– 141	+ 180
F.S.	3,9825	3,9877	+ 74	+ 91	+ 154	+ 180	+ 455	+ 525
L (1 000)	4,6994	4,7060	– 170	– 140	– 339	– 299	– 1007	– 911
£	10,4652	10,4797	– 267	– 221	– 514	– 449	– 1412	– 1238

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/8	6 5/8	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	5 7/8	6 1/8	5 5/8	5 3/4	5 9/16	5 11/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	7	7 3/8	7 1/16	7 5/16	7 1/16	7 5/16	7 1/16	7 5/16
F.S.	1 1/2	2	4 7/8	5	4 7/8	5	4 13/16	4 15/16
L (1 000)	9	11	10 3/4	11 1/4	10 7/8	11 3/8	11 1/8	11 1/2
£	9 7/8	10 1/8	9 15/16	10 1/8	9 7/8	10 1/16	9 13/16	9 15/16
F. franç.	6 7/8	7 1/4	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 3/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 16 JUILLET

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1580	4,5 % 1973	1562	1540	1540	– 1 40
4410	C.N.E. 3%	4450	4455	4455	+ 0 11
1145	B.N.P. T.P.	1152	1148	1148	– 0 34
1140	C.C.F. T.P.	1127	1130	1130	+ 0 26
2660	Electricité T.P.	2537	2545	2545	+ 0 31
1598	Renault T.P.	1750	1760	1752	+ 0 11
2227	Rhone-Poul. T.P.	2357	2340	2340	– 0 72
1362	St-Gobain T.P.	1219	1222	1222	+ 0 24
1362	Thomson T.P.	1310	1310	1310	....
380	Accor	419	418	416	– 0 71
1720	Agence Havas	1660	1635	1632	– 1 68
745	Air Liquide	752	751	751	– 0 13
2190	Alcatel	2220	2300	2300	+ 3 60
1340	Als. Superm.	1470	1490	1490	+ 1 36
340	A.L.S.P.I.	380	361	365	– 3 94
410	Alsthom	409	405	404	– 1 22
1580	Arjom. Prioux	1845	1845	1790	– 2 98
183	Aussedat-Rey	210	204	204	– 2 85
1300	Aux. Entrepr.	1472	1483	1450	– 1 49
1190	Avions Dassault	1295	1300	1309	+ 1 08
615	Bail-Equipem.	629	632	630	+ 0 15
1090	Bail-Investiss.	1100	1150	1135	+ 3 18
1000	Cie Bancaire	1170	1200	1195	+ 2 13
530	Bazar H.-V.	605	585	590	– 2 47
520	Béghin-Say	465	453	450	– 3 22
300	Berger (Mis)	318	318	318	....
570	Bic	613	614	614	+ 0 16
1210	B.I.S.	1380	1403	1418	+ 4 26
2250	Biscuit (Géné.)	2240	2390	2390	+ 6 69
1800	Bongrain S.A.	1910	1951	1951	+ 2 14
1110	Bouygues	1204	1215	1220	+ 1 32
3520	B.S.N.	3760	3850	3845	+ 2 26
1150	Carnaud	1201	1220	1220	+ 1 58
2800	Carrefour	3255	3268	3272	+ 0 52
1540	Casino	1718	1725	1730	+ 0 69
1220	Casino A.D.P.	1395	1405	1400	+ 0 35
845	Cedis	900	890	890	– 1 11
1480	Cerabati	1490	1480	1481	– 0 60
1520	C.F.A.O.	1656	1695	1695	+ 2 35
430	C.F.D.E.	540	530	530	– 1 85
970	C.G.I.P.	1059	1061	1075	+ 1 51
1020	Chargeurs S.A.	1185	1230	1229	+ 3 71
53	Chiers-Châtill.	53 50	54	54	+ 0 93
665	Ciments franç.	670	668	667	– 0 44
490	Club Méditerr.	560	535	537	– 4 10
225	Codetel	235	236 60	237	+ 0 85
390	Colimeg	400	399	399	– 0 25
755	Colas	860	850	855	– 0 58
255	Compt. Entrepr.	265	269	269	+ 1 50
515	Compt. Mod.	607	581	586	– 3 45
1410	Créd. Foncier	1710	1739	1745	+ 2 04

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Étrangères

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 16/7

Droits et bons

Attribution

Souscription

Cote des changes

Marché libre de l'or

c : coupon détaché
o : offert
d : droit détaché
d : demandé
* : prix précédent
★ : marché continu

Le Monde

Des subventions gouvernementales pour les associations humanitaires exerçant en Afghanistan

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, a annoncé ce jeudi 17 juillet que le gouvernement allait incessamment accorder une subvention aux associations humanitaires exerçant une activité dans les « zones libérées » de l'Afghanistan.

La subvention globale sera d'environ 200 millions de francs et reviendra à huit organisations dont les plus importantes sont : Médecins du monde, Aide médicale internationale, les Amitiés franco-afghanes (AFRANE), la Guilde du Raid. Médecins sans frontières n'est pas concerné par cette mesure puisque cette organisation refuse par principe toute aide gouvernementale.

Le gouvernement précédent avait un moment envisagé de transférer aux organisations humanitaires une partie des crédits affectés au lycée français de Kaboul, lorsque celui-ci fut fermé en décembre 1984, mais l'affaire fut bloquée, apparemment par le Quai d'Orsay, qui était alors dirigé par M. Roland Dumas. Rappelons que M. Chevardnadze, le ministre soviétique des affaires étrangères, a protesté, la semaine dernière à Moscou, auprès de M. Jean-Bernard Raimond contre l'entretien accordé il y a quelques semaines à Paris par M. Chirac à M. Rabani, l'une des personnalités de la résistance afghane.

La visite du vice-président Khaddam en France

La Syrie poursuivra ses efforts pour la libération des otages

« *La Syrie continuera à déployer des efforts substantiels en faveur de la libération des otages français au Liban* », a assuré, le mercredi 16 juillet à Paris, le vice-président syrien, M. Abdelhalim Khaddam, à l'issue de ses entretiens avec MM. Mitterrand et Chirac.

« *J'ai indiqué aux dirigeants français que nous poursuivrons les contacts intenses déjà entrepris avec les diverses parties concernées par ce problème* », a déclaré M. Khaddam dans un entretien accordé au *Monde*. Mais le vice-président, qui devait regagner Damas jeudi en fin de matinée, est resté très prudent. Il n'a voulu se livrer à aucun pronostic quant aux perspectives de libération des sept Français encore retenus en otage, et c'est avec un peu de lassitude et de résignation dans le ton qu'il a observé : « *Il faut rester optimiste.* »

Côté français, on s'est montré tout aussi réservé. Le porte-parole de M. Chirac, M. Denis Baudoin, s'est borné à indiquer qu'il avait été « *longuement question des otages* » lors de l'entretien de près d'une heure que M. Khaddam a eu à Matignon.

M. Khaddam a « *réussi* » et s'est déclaré « *profondément satisfait* ». Des experts français sont attendus prochainement à Damas pour étudier les moyens de renforcer la coopération culturelle et les échanges commerciaux entre les deux pays ; M. Chirac pourrait se rendre dans la capitale syrienne en novembre pour y inaugurer un nouveau centre culturel français. Selon M. Khaddam, le développement de la coopération bilatérale doit aussi concerner le domaine politique.

En fait, au-delà de ces déclarations d'intention assez générales, l'objectif de la Syrie est d'obtenir une certaine caution française pour sa politique au Liban. Côté français, on se garde du moindre commentaire sur le déploiement d'effectifs syriens à Beyrouth-Ouest.

Mais M. Khaddam assure avoir « *constaté une satisfaction de la partie française pour ce que fait la Syrie au Liban, et tout particulièrement à Beyrouth-Ouest* ». Il a relevé que depuis le début de l'application du plan syrien *(voir l'article de Lucien George, page 2)*, il y a trois semaines, « *le calme et la sécurité ont été restaurés* », et ajouté, tout en disant s'attendre à quelques incidents : « *Cela n'est-il pas un motif de satisfaction digne de considération ?* »

Alors qu'une partie de la communauté chrétienne a fait connaître son opposition à la présence militaire syrienne dans la capitale, M. Khaddam note que le président Gemayel « *doit d'abord renouer le dialogue avec les autres parties libanaises, avant de le faire avec la Syrie* ». Le vice-président syrien, qui est l'homme du dossier libanais à Damas, n'a pas caché une certaine amertume en évoquant le refus du président Gemayel de signer, l'hiver dernier, l'accord de règlement tripartie négocié sous l'égide de la Syrie.

Il a encore assuré que l'Iran n'avait pas d'objectifs contraires à ceux de la Syrie au Liban et qualifié de « *bonnes* » les relations entre Damas et Téhéran. Quant aux perspectives de rapprochement entre Damas et Bagdad, il a laissé entendre qu'elles ne sauraient être que lointaines du fait de la persistance d'un différend bien antérieur à l'alliance syro-iranienne.

Après s'être entretenu avec M. Khaddam, M. Chirac est allé accueillir le président égyptien, M. Moubarak, arrivé en fin d'après-midi à Paris, première étape d'une tournée européenne entreprise pour solliciter une aide économique et financière.

La question de la dette extérieure égyptienne — estimée à 33 milliards de dollars — a notamment été évoquée lors d'un dîner de travail avec le premier ministre. Celui-ci confirme ainsi son intention d'être très « présent » dans le domaine de la politique étrangère, particulièrement lorsqu'il s'agit des relations avec le monde arabe.

Al. Fr.

Sur le vif

LSD

Je vous ai parlé des sondages, l'autre jour, vous vous rappelez ? Non ? Ben, ça tombe bien parce que j'ai l'intention de recommencer. Là, c'est le même truc, un sondage BVA-*Paris-Match* réalisé entre le 27 juin et le 3 juillet. Donc avant que mon Mimi n'invite son Jacquot à danser une java vache à la garden-party de l'Elysée.

Qu'est-ce qu'elles disent ces 904 personnes ? N'importe quoi. La cohabitation, c'est super, c'est très chouette. Bravo Chirac (53 %). Bravo Mitterrand (63 %). Mais alors, la façon dont le pays est gouverné, ça va pas, c'est nul (50 %). Remarquez, c'était encore plus nullard le mois dernier. Là, elles râlaient à 60 %. Qu'est-ce que ça signifie ? Vous avez une idée ? Moi, non, aucune. Je suis allée demander à mon copain Dédé, au service politique :

— Dis donc, tu peux pas m'aider, là, pour ce papier sur les sondages...

— Tu sais ce que j'en fais de ton papier ? Je m'assieds dessus. T'as déjà été sondée toi ?

— Ben, non jamais, je m'en plaignais justement la semaine dernière, t'as pas lu ?

— Oh la la ! non. Je suis allergique. Ça me donne des boutons. Moi, je connais une personne qui a été sondée. Une seule. Ma propre fille. Une gamine. Au bord d'une piscine. Par un étudiant. Il a froidement marqué qu'elle avait vingt-cinq ans. Et il a gravement noté le degré exact de sa satisfaction et de son mécontentement. Alors tu vois...

— Ben, non, je vois toujours pas. Qu'est-ce qu'ils veulent les gens ?

— Ils savent pas, ils s'en foutent, ils pensent à leurs vacances. Ils y réfléchiront avant d'aller voter. Et le résultat sera immanquablement à l'opposé de ce qui aura été prévu, calculé par les instituts. Enfin, rappelle-toi, ce raz de marée de la droite, annoncé avant le 16 mars, il t'a mouillé les pieds ?

— Non, d'accord. Mais, si ça ne veut rien dire, les sondages, pourquoi les politiciens y sont tellement accrochés ?

— Parce que c'est une drogue précisément. C'est pas BVA, c'est LSD. Ils se filent une ligne toutes les semaines. Ou c'est le mauvais trip ou c'est la lune de miel. Et le soir des élections, et bien, c'est l'overdose.

CLAUDE SARRAUTE.

L'avenir de l'Opéra de la Bastille

M. Léotard satisfait les gardiens de la tradition et les tenants de la création

Après avoir tergiversé pendant de longues semaines, le ministre de la culture vient de prendre, jeudi 17 juillet, une décision concernant l'avenir de l'Opéra de la Bastille.

Le communiqué, laconique, laisse entendre que l'essentiel est sauvé. M. François Léotard semble avoir fait la synthèse des deux premières propositions de l'ancien PDG du *Point (le Monde* du 3 juillet). Rappelons les trois hypothèses retenues par M. Olivier Chevrillon :

1. Le lyrique reste au palais Garnier, et l'on construit à la Bastille un simple auditorium de deux mille sept cents places. La petite salle de concert, « modulable », et les ateliers de décors sont supprimés ;

2. Le lyrique et la danse sont réunis à la Bastille. La salle modulable et les ateliers de décors disparaissent. Le palais Garnier devient une simple salle de concert ;

3. La Bastille est transformée en une sorte de « Fort-Knox » de la musique, un fourre-tout où l'on empile les uns sur les autres auditorium, salle modulable et conservatoire de musique, le lyrique restant alors à Garnier.

Le ministre a écarté la dernière de ces hypothèses, la pire de toutes.

L'architecte Christian de Portzamparc et Marc Bleuse, le directeur du vieux conservatoire de la rue de Madrid, pourront passer la fin de leurs vacances sans cauchemars : la Cité de la musique sera bien construite à La Villette. La Ville de Paris, qui lorgnait déjà très fort sur les terrains en bordure du parc, devra donc aller chercher ailleurs.

La décision prise doit — théoriquement — satisfaire les gardiens de la tradition et les tenants de la création. Le palais Garnier conservera sa vocation lyrique, et, à la Bastille, il sera construit un « théâtre musical » capable d'accueillir le ballet — celui de l'Opéra y sera même logé à demeure, — des concerts de grande envergure, mais aussi des créations lyriques. Seuls les ateliers de confection de décors passent à la trappe ; mais, on s'y attendait depuis longtemps.

En revanche, la construction de la salle modulable (huit cents à douze cents places) n'est pas évoquée par le communiqué. On fait pourtant savoir, rue de Valois, qu'il y a de grandes chances, plus de 90 % dit-on, pour qu'elle soit réalisée.

L'arrêt des travaux (moins de quinze jours) semble symbolique. Ils sont interrompus « *afin de préciser le détail des caractéristiques techniques du programme ainsi redéfini* ». Ce n'est pas en moins de quinze jours que l'on remet à plat un tel projet. Et l'on suppose que le long délai de réflexion pris par M. Léotard n'a pas été inutile. Il semble, en réalité, que cet arrêt soit imposé par le ministère des finances depuis toujours hostile au projet. Le débat concernant le financement pour 1987 de la Cité de la musique a été très sévère. M. Léotard a dû solliciter l'arbitrage de Matignon, qui a fait pencher la balance en sa faveur. Si l'interruption des travaux excède la durée annoncée, cela voudrait dire que les problèmes pendants entre la Rue de Valois et la Rue de Rivoli ne sont pas tous réglés.

Mais le communiqué de M. François Léotard ne répond pas à toutes les questions que pose la poursuite des travaux. Les aménagements scéniques très sophistiqués seront-ils maintenus ? Sinon, pourra-t-on créer réellement des opéras à la Bastille ? Où logera-t-on le corps de Ballet ? Où s'entraînera-t-il ? Le maintien du lyrique au Palais Garnier est une concession faite aux partisans les plus conservateurs de M. Léotard. Mais quel va en être le prix ? Il faudra sans aucun doute entreprendre d'indispensables travaux. Quel en sera le coût ? Ira-t-on jusqu'à casser le dos du vieil opéra comme le suggérait M. Chevrillon ? Même si la Bastille et Garnier sont soumis à la même direction, cela ne résout pas le problème de la double équipe technicienne et administrative.

Le gouffre financier de l'Opéra bicéphale risque d'être aussi béant qu'auparavant et le prix des places aussi élevé. Enfin, si poussé par le ministère des finances pour qui cet opéra est un luxe inutile en période de crise, la Rue de Valois rogne trop les parties essentielles du projet, la Bastille risque de n'être au bout du compte qu'une carcasse vide. On attend donc des précisions de M. François Léotard. Elles devront rassurer M. Carlos Ott, le malheureux architecte, follement inquiet, on le comprend. Quelques jours avant la publication du communiqué, il faisait parvenir une lettre au ministre de la culture où il soutenait qu'il avait un droit moral à achever son œuvre. Comme Buren.

EMMANUEL DE ROUX.

Le communiqué du ministère

Le ministère de la culture et de la communication a publié, jeudi 17 juillet, un communiqué qui déclare notamment :

« *Après avoir examiné les différentes données du projet de construction d'un opéra à la Bastille et pris connaissance du rapport établi par M. Olivier Chevrillon, M. François Léotard a proposé au gouvernement les orientations suivantes :*

» *Le Palais Garnier conservera sa vocation lyrique traditionnelle.*

» *Un grand théâtre national à vocation musicale, chorégraphique et lyrique sera réalisé sur le site de la Bastille.*

» *Les ateliers qui devaient y trouver place ne seront pas construits.*

» *Afin de préciser le détail des caractéristiques techniques du programme ainsi redéfini, le gouvernement a décidé de suspendre les travaux jusqu'au 31 juillet. Le point sera alors fait sur les conditions de la reprise du chantier.* »

Disparition de Claire Motte

Claire Motte est morte à Paris, des suites d'un cancer. Elle avait quarante-huit ans.

Elle avait tout dansé, incarné toutes les flexibles héroïnes du répertoire, *Giselle, Carmen, Juliette, Salomé.* Réputée grande technicienne, on lui reconnaissait aussi « *les plus beaux bras du monde* ». Claire Motte avait fait ses adieux à la scène le 19 janvier 1979, à l'Opéra, avec *le Lac des Cygnes*, qui l'avait sacrée étoile, vingt ans auparavant.

[Elle était née à Belfort, en 1937. Père officier, mère professeur de piano : la discipline et la musique... Tout ce qu'il faut pour exalter des dons de ballerine que Claire Motte manifesta dès l'âge de six ans. Serge Lifar disait d'elle : « *C'est la Callas de la danse.* » Une Callas rayonnante et courageuse, entrée à l'Opéra à quatorze ans et demeurée étoile de 1960 à 1979, ne quittant son poste que poussée par l'inexorable limite d'âge fixée à quarante ans. Même, et surtout, pour les étoiles...

De nombreuses tournées autour du monde (dont cinq en URSS), des enregistrements télévisés de certains de ses ballets (*Phèdre, l'Oiseau de feu*), et puis, après ses « adieux », une vie toujours et encore vouée à la danse. Claire Motte, en 1983, était devenue maître de ballet de l'Opéra auprès de Rudolf Noureev. Elle était également professeur au conservatoire de la rue de Madrid.]

BOURSE DE PARIS

Matinée du 17 juillet

Soutenu : + 0,2 %

Le marché a maintenu jeudi matin les positions qu'il avait renforcées la veille. Au cours de la session préliminaire, le nombre des hausses a été légèrement supérieur à celui des baisses, celles-ci étant d'autre part plus étoffées que celles-là. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une modeste avance de 0,21 %. Progression de Synthélabo (+ 4 %), Eurocom (+ 2,3 %), Club Méditerranée (+ 2,2 %), ainsi que Peugeot, ELF, Valeo, Compagnie bancaire, Vuitton, Total (+ 1 %). Repli de Pernod-Ricard, Moët (– 1,3 %) et Leroy-Somer (– 1,1 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	416	418	418
Agence Havas	1632	1640	1638
Air Liquide (L')	751	750	750
Alsthom	404	402	403
Bancaire (Cie)	1195	1195	1212
Bongrain	1951	1965	1965
Bouygues	1220	1218	1218
B.S.N.	3845	3820	3825
Carrefour	3272	3285	3295
Chargeurs S.A.	1229	1230	1230
Club Méditerranée	537	545	549
Dumez	1430	1430	1430
Eaux (Gén.)	1340	1340	1340
ELF-Aquitaine	282	286	285 80
Essilor	2925	2925	2930
Lafarge-Coppée	1306	1315	1307
Michelin	3075	3085	3090
Midi (Cie)	5990	5990	5990
Moët-Hennessy	2235	2205	2205
Navig. Mixtes	1075	1080	1075
Oréal (L')	3645	3660	3645
Pernod-Ricard	958	950	945
Peugeot S.A.	942	950	955
Sanofi	700	700	700
Source Perrier	790	790	785
Télémécanique	3250	3250	3250
Thomson-C.S.F.	1390	1391	1393
Total-C.F.P.	384 80	385	388
T.R.T.	2990	2990	2990
Valéo	484	487	489

Le numéro du « Monde » daté 17 juillet 1986 a été tiré à 464 943 exemplaires

A B C D E F G